



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1999 B 04344

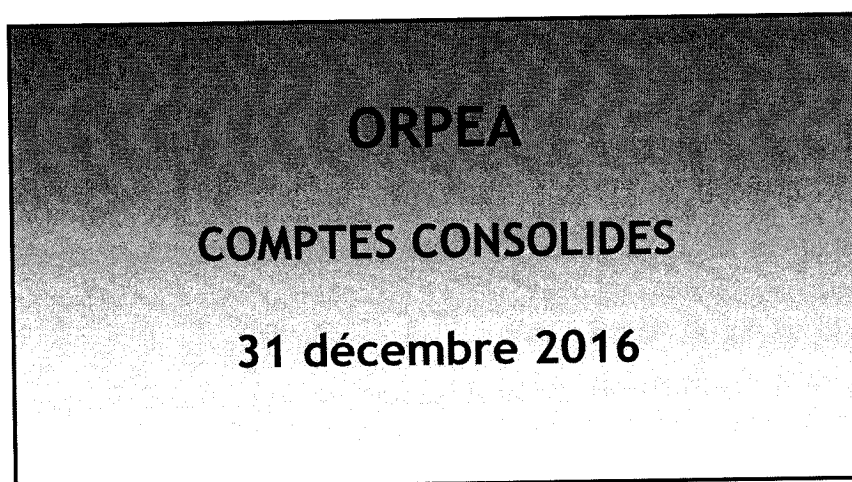
Numéro SIREN : 401 251 566

Nom ou dénomination : ORPEA

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2017 sous le numéro de dépôt 34893

M. J. Demaulin
CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

04 AOUT 2017
DEPOT N° 34893



SA ORPEA société anonyme au capital de 75 342 114 euros
RCS NANTERRE 401 251 566 / APE 853 D

Siège social : 12, rue Jean Jaurès - CS 10032 - 92 813 PUTEAUX Cedex

Compte de Résultat Consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31-déc-16	31-déc-15
CHIFFRE D'AFFAIRES		2 841 225	2 391 604
Achats consommés et autres charges externes		(817 369)	(698 551)
Charges de personnel		(1 467 301)	(1 216 688)
Impôts et taxes		(96 555)	(90 731)
Amortissements et provisions		(126 456)	(96 893)
Autres produits opérationnels courants		24 036	22 784
Autres charges opérationnelles courantes		(9 510)	(8 008)
Résultat opérationnel courant		348 070	303 517
Autres produits opérationnels non courants	3.20	167 887	177 042
Autres charges opérationnelles non courantes	3.20	(144 975)	(157 572)
RESULTAT OPERATIONNEL		370 982	322 988
Produits financiers		13 876	15 264
Charges financières		(125 427)	(112 081)
Coût de l'endettement financier net	3.21	(111 551)	(96 817)
Variation JVO (*)	3.13	(1 800)	(43 000)
RESULTAT AVANT IMPOT		257 631	183 171
Charge d'impôt	3.22	(85 000)	(60 015)
Impact de la valorisation des impôts différés au dernier taux connu	3.22	80 000	
QP de résultat dans les entreprises associées et coentreprises	3.5	3 817	3 429
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		256 448	126 586
Part revenant aux intérêts minoritaires		9	(48)
Part du groupe		256 440	126 634
RESULTAT NET PART DU GROUPE hors variation nette JVO(*) (1,2 M€ en 2016)		257 620	153 294
Nombre d'actions		60 273 691	60 273 691
Résultat net part du groupe consolidé par action (en euros)		4,26	2,12
Résultat net part du groupe consolidé dilué par action (en euros)		4,26	2,12

(*) JVO: Juste Valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE

Les notes font partie intégrante des comptes

Etat du résultat global

	<i>en milliers d'euros</i>	31-déc-16	31-déc-15
Résultat net de l'exercice	<i>a</i>	256 440	126 634
Variation des écarts de conversion			19 054
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
Couverture des flux de trésorerie		(621)	19 992
Effet d'impôt sur les éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		214	(7 597)
Total des éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	<i>b</i>	(407)	31 450
Résultat global après éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	<i>a+b</i>	256 033	158 083
Gains et pertes actuariels		(2 704)	4 027
Réévaluations des ensembles immobiliers		60 000	18 000
Impact de la valorisation des ID au dernier taux connu		22 000	
Effet d'impôt sur les éléments non susceptibles d'être reclassés en résultat		(19 702)	(9 010)
Total des éléments non susceptibles d'être reclassés en résultat	<i>c</i>	59 594	13 016
Résultat global après éléments non susceptibles d'être reclassés en résultat	<i>a+b+c</i>	315 627	171 099
Autres éléments du résultat global (après impôt)	<i>b+c</i>	59 187	44 466
Résultat global	<i>a+b+c</i>	315 627	171 099

Bilan Consolidé

	<i>en milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31-déc-16	31-déc-15
Actif				
Goodwill		3.1	982 106	841 532
Immobilisations incorporelles nettes		3.2	1 889 176	1 751 217
Immobilisations corporelles nettes		3.4	3 632 401	3 008 814
Immobilisations en cours de construction		3.4	442 643	436 301
Participation dans les entreprises associées et coentreprises		3.5	62 235	58 184
Actifs financiers non courants		3.6	34 248	36 934
Actifs d'impôt différé		3.22	38 424	36 389
Actif non courant			7 081 232	6 169 371
Stocks			8 369	8 076
Créances clients et comptes rattachés		3.7	148 330	127 409
Autres créances et comptes de régularisation		3.8	407 689	347 542
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3.12	539 924	518 925
Actif courant			1 104 312	1 001 952
Actifs détenus en vue de la vente		3.9	140 020	200 000
TOTAL DE L'ACTIF			8 325 564	7 371 324
Passif				
Capital			75 342	75 342
Réserves consolidées			1 433 636	1 356 321
Ecart de réévaluation			310 410	251 223
Résultat de l'exercice			256 440	126 634
Capitaux propres - part du Groupe		3.10	2 075 828	1 809 520
Intérêts minoritaires			199	190
Capitaux propres de l'ensemble consolidé			2 076 027	1 809 710
Dettes financières à long terme		3.12	3 801 254	3 218 989
Variation de la juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE		3.13	74 793	72 993
Provisions		3.11	143 108	86 243
Provisions retraites et engagements assimilés		3.11	63 919	51 215
Passifs d'impôt différé		3.22	784 703	851 714
Passif non courant			4 867 776	4 281 153
Dettes financières à court terme		3.12	418 531	314 218
Provisions		3.11	25 304	23 241
Fournisseurs et comptes rattachés		3.15	232 019	254 137
Dettes fiscales et sociales		3.16	226 587	215 141
Passif d'impôt exigible		3.16	15 041	
Autres dettes et comptes de régularisation		3.17	324 259	273 724
Passif courant			1 241 741	1 080 460
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente			140 020	200 000
TOTAL DU PASSIF			8 325 564	7 371 324

Les notes font partie intégrante des comptes

Tableau des Flux de Trésorerie Consolidé

	31-déc-16	31-déc-15
<i>en milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	
Flux de trésorerie liés à l'activité.....		
l Résultat net de l'ensemble consolidé.....	256 440	126 634
l Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie liée à l'activité (*).....	37 905	93 933
Coût de l'endettement financier..... 3.21	111 551	96 817
l Plus-values de cession non liées à l'activité nettes d'impôt.....	(19 669)	(16 497)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	386 227	300 887
l Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
- Stocks.....	(188)	(788)
- Créances clients	3.7 (17 623)	5 536
- Autres créances	3.8 68 128	63 989
- Dettes fiscales et sociales.....	14 152	(30 233)
- Fournisseurs	3.15 (43 569)	39 023
- Autres dettes	3.17 (60 418)	(64 475)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	346 709	313 939
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement et de développement		
l Investissements immobiliers	(795 032)	(945 696)
l Cessions immobilières	139 378	209 825
l Autres acquisitions et variations.....	(130 857)	(278 330)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(786 511)	(1 014 201)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
l Sommes reçues lors d'augmentations de capital..... 3.10		6 039
l Dividendes versés aux actionnaires de la société mère..... 3.10	(54 246)	(44 454)
l Encaissements nets - (décaissements nets) liés aux prêts relais et découverts bancaires..... 3.12	(95 956)	(26 313)
l Encaissements liés aux nouveaux contrats de location financement..... 3.12	228 204	284 920
l Encaissements liés aux emprunts..... 3.12	966 645	1 041 426
l Remboursements liés aux emprunts	3.12 (340 447)	(486 484)
l Remboursements liés aux contrats de location financement..... 3.12	(131 848)	(81 036)
l Coût de l'endettement financier et autres variations..... 3.21	(111 551)	(96 817)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	460 801	597 281
Variation de trésorerie	20 999	(102 981)
Trésorerie à l'ouverture	518 925	621 906
Trésorerie à la clôture	539 924	518 925
Trésorerie au bilan.....	539 924	518 925
l Valeurs mobilières de placement..... 3.12	35 816	27 101
l Disponibilités..... 3.12	504 108	491 824
l Concours bancaires courants.....		

Les notes font partie intégrante des comptes

(*) Dont principalement les amortissements, provisions, impôts différés, quote part de résultat des sociétés mises en équivalence et excédent de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs et les dépenses de restructuration et les coûts non courants induits par la reprise d'établissements.

Informations sur les capitaux propres consolidés

Variation des capitaux propres consolidés

<i>en milliers d'euros sauf le nombre d'actions</i>	Nombre d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Ecart de réévaluation	Autres réserves	Résultat	Total part du groupe	Minorit aires	Total
31-déc-14	55 567 893	69 460	476 121	225 812	605 797	120 777	1 497 968	379	1 498 346
Variation de valeur des ensembles immobiliers				11 160			11 160		11 160
Engagements de retraite				1 856			1 856		1 856
Instruments financiers				12 395			12 395		12 395
Ecart de conversion					19 054		19 054		19 054
Autres							0		0
Variation de valeur reconnue directement en capitaux propres		0	0	25 411	19 054	0	44 466	0	44 466
Affectation du résultat			(35 000)		111 322	(120 777)	(44 454)		(44 454)
Résultat 2015						126 634	126 634	(48)	126 586
Exercice des options de souscription d'actions							0		0
Exercice des BSAAR	169 210	212	5 828				6 039		6 039
Exercice des OCEANE	4 536 588	5 671	173 226				178 897		178 897
Augmentation de capital							0		0
Autres					(28)		(28)	(140)	(168)
31-déc-15	60 273 691	75 342	620 175	251 223	736 145	126 634	1 809 520	190	1 809 710
Variation de valeur des ensembles immobiliers				39 342			39 342		39 342
Engagements de retraite				(1 748)			(1 748)		(1 748)
Instruments financiers				(407)			(407)		(407)
Ecart de conversion							0		0
Impact de la valorisation des ID				22 000			22 000		22 000
Variation de valeur reconnue directement en capitaux propres		0	0	59 187	0	0	59 187	0	59 187
Affectation du résultat			(40 069)		112 457	(126 634)	(54 246)		(54 246)
Résultat 2016						256 440	256 440	9	256 449
Exercice des options de souscription d'actions							0		0
Augmentation de capital							0		0
Plan d'attribution des actions gratuites					8 455		8 455		8 455
Annulation des actions propres					(3 527)		(3 527)		(3 527)
31-déc-16	60 273 691	75 342	580 106	310 410	853 530	256 440	2 075 828	199	2 076 027

NOTES ANNEXES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
Au 31 décembre 2016

1. PRINCIPES COMPTABLES	9
1.1 Référentiel comptable retenu.....	9
1.2 Bases d'évaluation	10
1.3 Utilisation d'estimations et d'hypothèses.....	10
1.4 Principes de consolidation.....	11
1.5 Regroupements d'entreprises	11
1.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères.....	12
1.7 Immobilisations incorporelles.....	13
1.8 Immobilisations corporelles	13
1.9 Dépréciation des actifs à long terme.....	16
1.10 Actifs financiers non courants.....	16
1.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	16
1.12 Clients et créances d'exploitation.....	17
1.13 Autres créances et dettes et comptes de régularisations	17
1.14 Impôts différés.....	17
1.15 Contribution Economique Territoriale (France).....	18
1.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	18
1.17 Actions propres.....	19
1.18 Plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites	19
1.19 Engagements de retraite et autres avantages du personnel	19
1.20 Provisions.....	20
1.21 Dettes financières.....	20
1.22 Instruments financiers et dérivés.....	20
1.23 Chiffre d'affaires	21
1.24 Soldes intermédiaires du compte de résultat.....	21
1.25 Résultat par action.....	21
1.26 Tableau des flux de trésorerie	21
1.27 Information sectorielle.....	22
1.28 Croissance organique.....	22
1.29 Croissance externe.....	22
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	23
3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES	25
3.1 Goodwill.....	25
3.2 Immobilisations incorporelles.....	25
3.3 Tests de dépréciation périodiques	27
3.4 Immobilisations corporelles.....	27
3.5 Participations dans les entreprises associées et coentreprises	30
3.6 Actifs financiers non courants.....	31
3.7 Créances clients et comptes rattachés.....	31
3.8 Autres créances et comptes de régularisation.....	32
3.9 Actifs détenus en vue de la vente.....	32
3.10 Capitaux propres.....	32
3.11 Provisions.....	35
3.12 Dettes financières et trésorerie.....	37
3.13 Variation de la juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE	41
3.14 Instruments financiers.....	41
3.15 Fournisseurs et comptes rattachés.....	44
3.16 Dettes fiscales et sociales.....	44
3.17 Autres dettes et comptes de régularisation.....	44
3.18 Dette associée à des actifs détenus en vue de la vente	44
3.19 Information sectorielle.....	45

3.20	<i>Autres produits et charges opérationnels non courants</i>	46
3.21	<i>Coût de l'endettement financier net</i>	46
3.22	<i>Charge d'impôt</i>	47
3.23	<i>Engagements et passifs éventuels</i>	48
3.24	<i>Analyse des actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7</i>	50
3.25	<i>Opérations avec les parties liées</i>	53
3.26	<i>Effectifs</i>	53
3.27	<i>Honoraires des Commissaires aux comptes</i>	53
3.28	<i>Evénements postérieurs à la clôture</i>	53
3.29	<i>Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016</i>	54

Annexe aux comptes consolidés

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire

Les états financiers consolidés du Groupe ORPEA pour l'exercice 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 avril 2017.

1. PRINCIPES COMPTABLES

ORPEA S.A. est une société de droit français ayant son siège social à Puteaux (92 800), 12 rue Jean Jaurès. Elle est la société mère d'un groupe qui exerce son activité dans le secteur de la dépendance temporaire et permanente à travers l'exploitation de maisons de retraite, de cliniques de soins de suite et psychiatriques.

1.1 Référentiel comptable retenu

En application du règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, le Groupe ORPEA a établi ses comptes consolidés annuels 2016 conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et rendues obligatoires à la date de clôture de ces états financiers.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Les nouvelles normes et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2016 qui sont applicables par le Groupe ORPEA sont :

- Amendements à IAS 16 et IAS 38 : « Immobilisations Corporelles et Immobilisations Incorporelles - Clarifications sur les méthodes d'amortissement acceptables »,
- Amendements à IFRS 11 : « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les activités conjointes »,
- Amendements à IAS 1 : « Présentation des états financiers - Initiative sur l'information à fournir »,
- Amendements à IAS 19 : « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel »,
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12, IAS 28 : « Entités d'investissement : application de l'exception de consolidation »,
- Améliorations annuelles des IFRS - Cycles 2010-2012 et 2012-2014.

L'application de ces nouvelles normes et amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

Le Groupe n'a appliqué aucune des nouvelles normes et interprétations dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2016. Il s'agit des textes suivants :

Textes adoptés par l'Union Européenne dont l'application n'est pas obligatoire au cours de l'exercice :

- IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients »,
- IFRS 9 : « Instruments financiers ».

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

- Amendements à IAS 12 : « Impôts sur le résultat »,
- Amendements à IAS 7 : « Etat des flux de trésorerie : informations à fournir »,
- IFRS 14 : « Comptes de reports réglementaires »,
- IFRS 16 : « Contrats de locations »,
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 : « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise »,
- Amendement IFRS 2 : « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »,
- Clarifications d'IFRS 15,
- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2014-2016,
- IFRIC 22 : « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée »,
- Amendement IAS 40 : « Transferts d'immeubles de placement ».

L'impact de ces normes et amendements est en cours d'analyse.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro.

Rappel sur l'adoption de la valorisation des ensembles immobiliers exploités selon IAS16

Afin de donner une meilleure image de la valeur patrimoniale des ensembles immobiliers, terrains et constructions, détenus et exploités par le Groupe, il a été décidé, à compter de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2007, d'opter pour la méthode de la réévaluation à la juste valeur de ces ensembles immobiliers prévue par la norme IAS 16.

Les modalités de l'exercice de cette option sont décrites en note 1.8.

1.2 Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique. Par exception, les ensembles immobiliers exploités par le Groupe, détenus globalement ou conjointement, sont évalués à la juste valeur (Cf. note 1.8), ainsi que le dérivé incorporé constitutif du droit d'attribution de l'ORNANE (cf. note 1.21), les instruments financiers dérivés (cf. note 1.22) et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à leur vente.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti.

Les valeurs comptables des actifs et des passifs reconnus au bilan et qui font l'objet d'une couverture sont ajustées pour tenir compte des variations de juste valeur des risques couverts.

1.3 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers nécessite que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits apparaissant au compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers du Groupe ORPEA peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Ces hypothèses concernent principalement :

- La détermination de la valeur réévaluée des ensembles immobiliers ;
- Les données utilisées pour la réalisation des tests de perte de valeur des actifs incorporels et corporels ;
- Les provisions pour indemnités de départ en retraite et pensions (hypothèses décrites au § 3.11) ;
- Les provisions pour risques ou litiges ;
- Les instruments financiers.

1.4 Principes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les partenariats qualifiés d'activités conjointes sont consolidés ligne à ligne, à hauteur de la quote-part effectivement apportée par le Groupe. Les partenariats qualifiés de coentreprises sont, quant à eux, consolidés par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

Ces participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces participations sont enregistrées lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation, au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill constaté.

Leur valeur comptable intègre la quote-part des résultats postérieurs à l'acquisition. Lorsque les pertes deviennent supérieures à l'investissement net du Groupe dans l'entreprise concernée, celles-ci ne sont reconnues qu'en cas d'engagement de recapitalisation de la société concernée par le Groupe ou de paiements effectués pour son compte.

Les participations dans des entreprises associées et les coentreprises qui sont classées comme détenues en vue de la vente selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme (cf note 1.11).

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise de contrôle ou d'influence ou jusqu'à la perte de contrôle ou d'influence.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes des entités incluses dans le périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre.

1.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux principes énoncés par IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*, publiée en janvier 2008 par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptée de manière anticipée par le Groupe avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Les acquisitions d'exploitation sont généralement réalisées sous la condition suspensive de l'agrément du Groupe en tant que nouvel exploitant par les autorités administratives de tutelle. Au cas par cas d'autres conditions suspensives peuvent être ajoutées.

L'acquisition dans ce cas et la consolidation interviennent une fois les conditions suspensives levées.

Un regroupement d'entreprises est réalisé et la méthode de l'acquisition est appliquée seulement à la date à laquelle le contrôle est obtenu.

Dans le cas où une participation était détenue antérieurement à la prise de contrôle, celle-ci est réévaluée à la juste valeur et l'écart de valeur est comptabilisé en résultat opérationnel non courant.

Les frais connexes à l'acquisition, tels que les rémunérations d'intermédiaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels, ainsi que les droits et taxes afférents, sont comptabilisés au cours de la période en charges opérationnelles non courantes.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation de IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une

qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité acquise, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas douze mois à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à la juste valeur.

Au regard des dispositions réglementaires, les droits d'exploitation des cliniques et maisons de retraites constituent des actifs incorporels identifiables qui font l'objet d'une évaluation à la date de prise de contrôle.

Cette reconnaissance des actifs incorporels est opérée depuis le 1^{er} juillet 2007 pour les établissements acquis en Belgique et en Italie, depuis 2014 pour les nouveaux établissements acquis en Espagne et en Suisse, en 2015 pour les établissements acquis en Autriche.

Pour certains établissements exploités à l'étranger, et notamment en Allemagne pour les maisons de retraites et les cliniques, les droits d'exploitation ne font pas l'objet d'une évaluation distincte car ne répondant pas à la définition d'une immobilisation incorporelle identifiable et sont inclus au montant comptabilisé en goodwill.

Les ensembles immobiliers font l'objet d'une évaluation à la juste valeur tenant compte des caractéristiques des biens acquis.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date de prise de contrôle est comptabilisée en goodwill. Le goodwill, évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise, est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et a minima une fois par an en fin d'exercice (voir note 1.9 infra). Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans les « Autres charges opérationnelles non courantes ». Les pertes de valeur relatives aux goodwills comptabilisées ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un « écart d'acquisition négatif » est immédiatement reconnu en résultat dans les « Autres produits opérationnels non courants ».

Depuis la mise en oeuvre d'IFRS 3 révisée, les participations minoritaires des filiales consolidées peuvent être évaluées à la juste valeur ou à la quote part des intérêts minoritaires dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Cette option est exerçable à chaque acquisition.

Les goodwills relatifs aux sociétés mises en équivalence sont présentés au poste « Participations dans les entreprises associées et coentreprises ».

Lors de la cession d'une filiale, d'une entité contrôlée conjointement ou d'un établissement, le montant du goodwill attribuable est inclus dans le calcul du résultat de cession présenté en résultat opérationnel non courant.

1.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euro en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste « Réserve de conversion » au niveau du poste « Réserves consolidées » dans les capitaux propres consolidés.

Les comptes établis dans une autre devise concernent l'activité des filiales suisses, polonaises, tchèques et chinoises.

1.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement des autorisations d'exploitation de lits de maisons de retraite, de cliniques de soins de suite et de cliniques psychiatriques des établissements exploités en France, en Belgique, en Suisse, en Espagne, en Italie et en Autriche.

La durée d'utilité de ces autorisations est considérée comme indéfinie, en cohérence avec la position de place retenue par le secteur. Cette position se fonde sur les constats suivants, confortés par l'expérience passée du Groupe :

- La probabilité d'un retrait ou de l'absence de renouvellement des autorisations est faible puisque le Groupe veille à exploiter ses établissements dans le respect des conditions et normes imposées par les différentes autorités de tutelle ;
- Les coûts encourus pour assurer le renouvellement des autorisations ne présentent pas de caractère significatif.

Ces actifs incorporels sont maintenus à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition correspond soit au prix effectivement payé lorsqu'ils sont acquis séparément, soit à leur juste valeur s'ils sont acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises.

Cette juste valeur est estimée suivant la nature de l'activité : de 100 % à 125 % du chiffre d'affaires annuel pour la France, 80 % à 100 % pour la Belgique et la Suisse, 80 % à 125 % pour l'Italie et l'Espagne, 50 % à 100 % pour l'Autriche.

Le chiffre d'affaires annuel retenu pour valoriser les actifs est ajusté par rapport aux données historiques en tenant compte des principales hypothèses suivantes : prise en compte des capacités autorisées de l'établissement à la date d'acquisition ainsi que des tarifs d'hébergements ou des prix de journées applicables, taux d'occupation de l'établissement retenu à 100%, prise en compte du nombre de chambres particulières qui seront exploitées et des tarifs afférents, et prise en compte pour les résidences pour personnes âgées des forfaits afférents aux soins et des forfaits afférents à la dépendance, le cas échéant.

Les multiples retenus sont représentatifs des transactions de marché.

S'agissant d'actifs non amortissables, ces actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture annuelle ou dès l'identification d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est constatée en résultat dans les « Autres charges opérationnelles non courantes ».

La durée d'amortissement des autres immobilisations incorporelles est comprise entre 1 et 10 ans.

1.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées essentiellement de terrains, constructions et d'aménagements, ainsi que de matériels.

Les ensembles immobiliers exploités par le Groupe ont, soit été acquis lors de la reprise d'établissements en exploitation, soit été créés ou restructurés par le Groupe.

Dans le cadre de sa politique de gestion patrimoniale, le Groupe procède régulièrement à des arbitrages sur des ensembles immobiliers nécessaires à son exploitation et dont il est

propriétaire. Ces ventes sont réalisées en bloc ou partiellement par lot et font l'objet d'une prise à bail par le Groupe.

Elles portent aussi bien sur des ensembles immobiliers exploités et propriété du Groupe depuis plusieurs années que sur des biens récemment acquis, restructurés ou construits par le Groupe.

Les biens conservés sont généralement financés par contrat de location financement.

Les ensembles immobiliers que le Groupe projette de céder sont classés à l'actif sous la rubrique « *Actifs détenus en vue de la vente* ».

Valorisation des immobilisations

A l'exception des ensembles immobiliers en exploitation, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production initial, diminué du cumul des amortissements et, éventuellement du cumul des pertes de valeur, selon le traitement de référence de IAS 16 - *Immobilisations corporelles*.

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont incorporés au coût de l'actif conformément au traitement édicté par IAS 23 - *Coûts des emprunts*.

Comptabilisation à la valeur réévaluée des ensembles immobiliers en exploitation

Les ensembles immobiliers, terrains et constructions, détenus, principalement par le biais de contrats de location financement, et exploités par le Groupe, sont réévalués à leur juste valeur en application de la norme IAS 16 - *Immobilisations corporelles* §31.

La valeur réévaluée des ensembles immobiliers fait l'objet d'un examen par des évaluateurs professionnels qualifiés externes. Sauf en cas de fluctuation significative des conditions de marché, la totalité des ensembles immobiliers figurant dans le patrimoine exploité par le Groupe est examinée sur une période de 3 ans, ceux nouvellement entrés étant examinés à la fin de l'exercice correspondant.

La juste valeur est déterminée en fonction de la localisation des biens, de la nature de l'activité exercée et en considération des conditions d'exploitation.

La valeur réévaluée des ensembles immobiliers est déterminée par capitalisation d'un loyer normatif pouvant être supporté par chacune des exploitations au regard des usages de la profession. Les taux de rendement retenus dépendent principalement de la localisation des biens, la nature de l'exploitation, le mode de détention.

L'écart entre le coût historique et la valeur réévaluée est inscrit en capitaux propres en « *Ecart de réévaluation* » pour le montant net de la charge fiscale latente.

Si la valeur réévaluée des ensembles immobiliers, terrains et constructions, devient inférieure au coût historique, une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat en « *Autres charges opérationnelles non courantes* ».

L'écart de valeur des constructions est amorti sur la durée de vie résiduelle de chacun des établissements.

Amortissement des immobilisations corporelles

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité prévue de chaque immobilisation ou de chacun des composants ayant des durées d'utilité distinctes selon les critères suivants :

- Constructions et aménagements : 12 à 60 ans
- Installations techniques, matériel : 3 à 10 ans
- Autres : 3 à 10 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation, dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une perte de valeur est comptabilisée en résultat en « Autres charges opérationnelles non courantes ».

Opérations de promotion immobilière réalisées par le Groupe pour son propre compte

Dans le cadre de son développement et afin de répondre aux exigences de qualité dans l'exercice de son activité, le Groupe assure lui-même la maîtrise d'œuvre d'une grande partie des ensembles immobiliers en construction ou en restructuration destinés à son exploitation.

Ces ensembles immobiliers sont conservés par le Groupe ou cédés à des investisseurs.

Le coût de revient des ensembles immobiliers construits ou restructurés comprend les coûts d'acquisition des terrains, le cas échéant des bâtiments à restructurer, ainsi que les coûts de production encourus. Ces derniers comprennent les charges directes de production ainsi que les frais financiers directement attribuables à la période de production de l'actif conformément à IAS 23 §11 *Coûts d'emprunt*.

Pour les biens cédés à des investisseurs dans le cadre de contrats en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement), la société comptabilise les opérations de cession à l'avancement, en conformité avec l'interprétation IFRIC 15.

Le degré d'avancement des travaux est déterminé en fonction des coûts comptabilisés après validation de la maîtrise d'œuvre, représentatifs de l'avancement technique au regard du coût de revient global estimé du projet.

Les frais de commercialisation directement affectables aux actifs cédés en VEFA sont portés à l'actif dans les immobilisations en cours et sont repris en charge au fur et à mesure de l'avancement des constructions.

Les ensembles immobiliers en cours de cessions, à l'actif du bilan sont diminués du montant des appels de fonds effectués sur les opérations de type VEFA.

Les opérations de cessions des ensembles immobiliers sont enregistrées en « Autres produits et autres charges opérationnels non courants » afin de distinguer les résultats liés à ces opérations des résultats dégagés par l'exploitation courante des établissements.

Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 les contrats de location sont classés en contrat de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Pour les contrats de location simple, les paiements au titre de la location (à l'exclusion du coût des services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges sur une base linéaire, à moins qu'une autre base systématique de comptabilisation ne soit représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en retirera l'utilisateur, même si les paiements ne sont pas effectués sur cette base.

Seules les cessions-bail suivies de la conclusion d'un contrat de location simple donnent lieu à la comptabilisation d'un résultat de cession présenté en « Autres produits et autres charges opérationnels non courants ».

1.9 Dépréciation des actifs à long terme

Conformément à IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- les actifs corporels et incorporels amortissables font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations ;
- les actifs incorporels non amortissables et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an à la date de clôture de l'exercice.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable à la plus élevée des deux valeurs suivantes : juste valeur nette de coût de sortie ou valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'utilisation continue des actifs testés pendant leur période d'utilité et de leur cession éventuelle à l'issue de cette période. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe, représentatif du taux du secteur (cf § 3.3).

L'éventuelle dépréciation des actifs d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou d'un groupe d'UGT pour les activités à l'étranger, est imputée prioritairement sur le goodwill concerné, s'il existe, le reliquat étant affecté au reste des actifs au prorata de leur valeur comptable.

Chaque site exploitant une maison de retraite ou une clinique constitue une UGT. Les principaux actifs rattachés à une UGT sont le goodwill lorsqu'il est suivi au niveau de l'UGT, les actifs incorporels (droits d'exploitation) et le cas échéant, si le Groupe en est propriétaire, les ensembles immobiliers exploités réévalués à leur juste valeur (cf note 1.8).

1.10 Actifs financiers non courants

Les participations non consolidées en raison de leur caractère non significatif, sont évaluées au coût d'acquisition.

Les participations, qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation notamment en raison de leur pourcentage de contrôle, sont présentées en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, puis évaluées à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, ces participations sont maintenues à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Lorsque la dépréciation est significative ou durable, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts, comptabilisés au coût amorti, font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur liée au risque de crédit.

1.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs, et en particulier les ensembles immobiliers ou établissements pour lesquels le Groupe projette la cession dans un délai de 12 mois, sont classés, conformément à IFRS 5, en *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Cela exclut les immeubles repris en location financement.

Ce classement est effectué lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe d'actifs non courants détenus en vue de la vente satisfont aux critères d'une telle classification et sont notamment immédiatement disponibles à la vente.

Ces actifs sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Pour les immeubles en exploitation, la valeur comptable correspond à la dernière valeur réévaluée et déterminée conformément à la norme IAS16 § 31 (cf note1.8).

1.12 Clients et créances d'exploitation

Les créances clients sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale. Celle-ci est considérée comme la meilleure approximation de leur juste valeur à l'initiation. Une provision pour dépréciation des créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. L'ancienneté des créances et un défaut de paiement au terme habituel du débiteur constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le montant de la dépréciation est égal à la valeur actualisée des flux de trésorerie qui sont estimés irrécouvrables. Sur la base de l'expérience passée, les taux de dépréciation des créances sont habituellement les suivants :

- Caisses : créances supérieures à 2 ans et 3 mois :	100%
créances comprises entre 2 ans et 2 ans et 3 mois :	75%
créances comprises entre 1 an ½ et 2 ans :	50%
créances comprises entre 1 an et 1an ½ :	25%
- Mutuelles : créances supérieures à 1 an et ½ :	100%
créances comprises entre 1 an et 1 an et ½ :	75%
- Patients : créances supérieures à 6 mois :	100%
- Résidents : créances comprises entre 6 mois et un an :	50%
créances supérieures à 1 an :	100%
- Résidents bénéficiant des aides sociales :	
créances supérieures à 2 ans :	50%
créances supérieures à 3 ans :	100%

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque l'échéance est supérieure à un an et que l'effet de l'actualisation est significatif.

Des créances clients peuvent être cédées à des établissements bancaires, dans le cadre de financements. Une analyse est alors menée pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances. Si cet examen met en évidence le transfert de la quasi-totalité de ces risques et avantages, les créances clients sont décomptabilisées du bilan et tous les droits créés ou conservés lors du transfert sont reconnus, le cas échéant. Dans la situation inverse, les créances clients continuent à être comptabilisées au bilan et une dette financière est reconnue pour le montant cédé.

1.13 Autres créances et dettes et comptes de régularisations

L'actif courant et le passif courant comprennent principalement les créances et dettes liées au développement, aux cessions immobilières ainsi que les comptes courants envers des associés et des parties liées.

1.14 Impôts différés

Les impôts différés relatifs aux différences temporelles existant entre les bases taxables et les bases comptables des actifs et passifs consolidés sont constatés selon la méthode du report variable, au taux voté ou quasi adopté à la date de clôture. Les taux d'impôts utilisés sont fonction de l'échéancier de retournement des différences temporelles, des déficits

fiscaux et autres crédits d'impôts. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

L'essentiel des impôts différés provient de la valorisation à la juste valeur des droits d'exploitation et des ensembles immobiliers exploités détenus globalement ou conjointement par le Groupe.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires sont reconnus dès lors que leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Les impôts éventuellement à la charge du Groupe sur les distributions de dividendes des filiales sont provisionnés dès lors que la décision de distribution a été prise formellement à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés par entité fiscale lorsqu'ils ont des échéances de renversement identiques.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

1.15 Contribution Economique Territoriale (France)

La loi de finances pour 2010 publiée le 30 décembre 2009 a supprimé la Taxe Professionnelle pour la remplacer par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) qui se compose de deux nouvelles contributions de nature différente :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) est assise sur les valeurs locatives des biens passibles de taxes foncières. Au regard des similitudes avec l'ancienne Taxe Professionnelle, elle est comptabilisée en tant que charge opérationnelle courante ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) est assise sur la valeur ajoutée des entités françaises. Cette contribution s'analyse comme un impôt dû sur la base des bénéfices imposables et est comptabilisée, en application d'IAS12, en charge d'impôt sur le résultat à compter de l'exercice 2010.

En conséquence, dès l'exercice clos au 31 décembre 2009 et conformément aux dispositions d'IAS12, une charge d'impôt différé a été comptabilisée au compte de résultat. La base retenue pour la détermination de cette charge d'impôt comprend pour l'essentiel la valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels amortissables.

Les goodwill, autorisations d'exploitation à durée de vie indéfinie et terrains ne sont pas inclus dans la base retenue au regard de l'interprétation SIC21.

1.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le montant figurant à l'actif du bilan dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend la trésorerie (montants en caisse, dépôt à vue), ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à très court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement sont constituées par les soldes des comptes bancaires, les montants en caisse, les dépôts à terme de moins de 3 mois ainsi que les titres négociables sur des marchés officiels soumis à un risque négligeable de baisse de valeur, qui sont évalués à la juste valeur, et dont les variations sont constatées en résultat.

1.17 Actions propres

Les actions ORPEA SA détenues par la société mère sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en actions d'autocontrôle et viennent en déduction des capitaux propres et sont maintenues à leur coût d'acquisition jusqu'à leur cession.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leur montant net d'impôt.

1.18 Plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites

Les plans de souscription d'actions sont accordés à certains salariés du Groupe. Conformément aux dispositions de IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions*, les plans mis en place après le 7 novembre 2002 font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires. Cette charge, représentant la valeur de marché de l'option à la date de son attribution, est enregistrée en contrepartie d'une augmentation des réserves.

La juste valeur des options et des droits est déterminée en utilisant des modèles de valorisation en fonction des caractéristiques du plan et des données de marché à la date d'attribution.

1.19 Engagements de retraite et autres avantages du personnel

En France le Groupe applique la convention collective unique FHP du 18 avril 2002 qui octroie une indemnité au moment du départ en retraite, dont le montant est fonction de l'ancienneté du salarié, de sa classification et du salaire de fin de carrière. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé, ni d'avantage à long terme au personnel en activité.

A l'étranger, le Groupe applique les dispositions propres à chaque pays et n'a d'engagement de retraite à prestations définies qu'en Suisse, en Autriche et pour certains établissements en Allemagne.

Les montants des engagements du Groupe en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite font l'objet de provisions estimées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles intègrent notamment des hypothèses de rotation des effectifs, d'évolution des rémunérations, d'inflation et d'espérance de vie. Elles sont présentées au § 3.11.

L'engagement actuariel est provisionné au bilan, déduction faite, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

Les effets cumulés des écarts actuariels, qui résultent d'ajustements liés à l'expérience ou de changements d'hypothèses relevant de la situation financière, économique générale ou liés aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentations annuelles des salaires, durée d'activité...) sont reconnus immédiatement dans le montant de l'engagement du Groupe, par la contrepartie d'une rubrique séparée des capitaux propres, « Autres réserves », en application de l'IAS 19 révisée.

La charge relative au coût des services rendus au cours de l'exercice et, le cas échéant, au coût des services passés est comptabilisée en résultat opérationnel. Le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs, calculés selon le même taux, sont comptabilisés en résultat financier.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi - CICE (France)

La 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2012 a mis en place le CICE à compter du 1^{er} janvier 2013. En application de la norme IAS 19 - *Avantages du personnel*, le CICE a été comptabilisé en réduction des charges de personnel.

1.20 Provisions

Le Groupe constate une provision lorsqu'il a une obligation actuelle résultant d'événements passés, dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation, et que le montant de cette dernière peut être estimé de manière fiable.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions courantes sont liées au cycle d'exploitation sans considération de leur échéance de retournement. Elles concernent principalement des risques sociaux et sont évaluées par la direction des affaires sociales en fonction des risques encourus par le Groupe et de l'état d'avancement des procédures en cours.

Les provisions non courantes ne sont pas directement liées au cycle d'exploitation, et leur échéance est généralement supérieure à un an. Elles portent principalement sur des litiges, fiscaux ou autres, des contrats onéreux et des restructurations.

1.21 Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale, nette des frais d'émission associés qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de couverture de la charge d'intérêt future, la dette financière dont les flux sont couverts reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres.

En l'absence de relation de couverture, ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

La dette financière nette est constituée des dettes financières à court et long terme, sous déduction de la valeur des placements financiers et de la trésorerie à cette date.

La dette financière intègre les prêts relais immobiliers qui sont constitués de concours bancaires affectés au financement d'immeubles d'exploitation récemment acquis ou en cours de construction.

La comptabilisation des emprunts obligataires hybrides est effectuée en application des normes IAS 32 et IAS 39 - Instruments Financiers. Un emprunt de ce type est en cours à la clôture de l'exercice : l'ORNANE émise en 2013.

Cet emprunt a été décomposé en :

- (i) un dérivé incorporé constitutif du droit d'attribution d'actions, et dont la variation de la juste valeur depuis l'initiation, qui impacte le compte de résultat, est comptabilisée dans une rubrique bilantielle dédiée et
- (ii) une dette financière comptabilisée au coût amorti sur la base de son taux d'intérêt effectif.

1.22 Instruments financiers et dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de taux. Il s'agit d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties de premier rang.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en « Autres Actifs et Passifs Courants » et évalué à la juste valeur dès la date de transaction (cf § 3.14.1 - Stratégie de gestion du risque de taux).

1.23 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement des prestations de services réalisées dans le cadre de l'hébergement et des soins apportés aux résidents et patients. Il est enregistré dès lors que la prestation est réalisée.

L'effet de saisonnalité est limité au nombre de jours d'activité qui est supérieur au second semestre de chaque année civile par rapport à celui du premier semestre.

1.24 Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité principale du Groupe consiste à exploiter des établissements de prise en charge de dépendance temporaire et permanente.

Le résultat opérationnel courant provient de l'exploitation de ces établissements.

Les autres produits et autres charges opérationnels non courants enregistrent :

- les produits et charges afférents aux opérations immobilières du Groupe : cession d'ensembles immobiliers, coûts de développement et dépréciations éventuelles ;
- les charges de développement du Groupe ainsi que charges associées aux opérations de restructuration des établissements récemment acquis ;
- les produits et charges enregistrés dans le cadre de regroupements d'entreprise : charges d'acquisition, écarts d'acquisition négatifs ;
- les dépréciations d'actifs incorporels et de goodwill.

1.25 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions ORPEA auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat net par action après dilution est calculé en retenant les instruments donnant un accès différé au capital d'ORPEA (options et bons de souscription d'actions ou obligations convertibles en actions) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est le cas, pour les options et bons de souscription, lorsque leurs prix d'exercice sont inférieurs au prix du marché. Dans ce cas, les fonds recueillis lors de l'exercice des droits sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Cette méthode dite du « rachat d'actions » permet de déterminer les actions « non rachetées » qui s'ajoutent aux actions ordinaires en circulation et qui constituent ainsi l'effet dilutif.

1.26 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat opérationnel avec la trésorerie générée par les opérations de l'exercice.

Le Groupe finançant une part importante de ses constructions par crédit-bail immobilier, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement présentent notamment les avances concédées par les crédits bailleurs et leurs remboursements au sein des lignes « Encaissements liés aux nouveaux contrats de location financement » et « Remboursements liés aux contrats de location financement ».

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires qui ne sont pas affectés au financement relais des immeubles d'exploitation récemment acquis ou en cours de construction ou de restructuration.

1.27 Information sectorielle

L'information sectorielle reprend les segments définis par la direction du Groupe pour l'analyse de l'activité et le suivi du développement du Groupe. Les secteurs opérationnels sont présentés par zones géographiques, France et International qui comprend : Belgique, Espagne, Italie, Suisse, Autriche, Allemagne, République Tchèque, Pologne et Chine (cf § 3.19).

1.28 Croissance organique

Le Groupe communique régulièrement sur le taux de croissance organique de son chiffre d'affaires.

La croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe intègre :

- la variation du chiffre d'affaires (N vs N-1) des établissements existants consécutive à l'évolution de leurs taux d'occupation et des prix de journée,
- la variation du chiffre d'affaires (N vs N-1) des établissements restructurés ou dont les capacités ont été augmentées en N ou en N-1,
- le chiffre d'affaires réalisé en N par les établissements créés en N ou en N-1 et la variation du chiffre d'affaires des établissements récemment acquis sur une période équivalente en N à la période de consolidation en N-1.

1.29 Croissance externe

La croissance externe comprend l'acquisition (directement ou indirectement au travers de sociétés) d'établissements en exploitation ou en développement.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le chiffre d'affaires réalisé en 2016 est en progression de 19% par rapport à celui réalisé en 2015 soit une augmentation de 450 M€.

Le développement du Groupe s'effectue à la fois par croissance organique et par croissance externe.

La croissance organique du chiffre d'affaires s'élève sur l'exercice à + 6 %.

Au cours de l'année 2016, le Groupe a procédé à l'ouverture d'établissements en France et à l'international à l'issue de la réalisation de constructions ou de restructuration initiées au cours des exercices antérieurs se répartissant ainsi :

- En France : six établissements présentant une forte attractivité en termes de prestations hôtelières et de bonnes localisations, notamment en Ile de France,
- En Allemagne : cinq établissements qui étaient en construction lors des différentes acquisitions de Silver Care ou Residenz Gruppe Bremen,
- En Belgique : trois établissements,
- En Autriche : un établissement à Wilbad,
- En République Tchèque : deux établissements à Prague,
- En Suisse : un établissement dans la région de Bâle,
- En Chine, un établissement à Nankin.

ORPEA a par ailleurs poursuivi en 2016 sa politique de croissance externe par l'acquisition d'établissements en exploitation ou en projet :

- En France : un établissement à Croisilles (24 lits) ainsi que la prise de contrôle complémentaire de 57,46% du groupe Familisanté, portant ainsi la participation à 98,41% et représentant 5 établissements (419 lits),
- en Allemagne : le Groupe VITALIS de 25 établissements (2 487 lits),
- en Espagne : trois établissements situés à Malaga, Coruna et Barcelone Esplugues (462 lits) ainsi que le groupe Sanyres de 18 établissements (3 300 lits).
- en Autriche : le Groupe KRAUTERGARTEN GRUPPE de 5 établissements (343 lits),
- En Pologne : le Groupe MEDI-SYSTEM de 7 établissements (704 lits),
- En Suisse : un établissement à Lenk (31 lits) ainsi que le groupe SPITEX VILLE ET CAMPAGNE, réseau de soins et de services à domicile pour personnes âgées.

La cession de deux filiales d'exploitation a par ailleurs été réalisée en Belgique.

Enfin, le Groupe a procédé ponctuellement à l'acquisition, directement ou au travers de sociétés, d'actifs isolés nécessaires à son développement : droits incorporels et immobiliers d'exploitation.

Sur la base des évaluations provisoires à la juste valeur des actifs acquis, le total des investissements comptabilisés à la date de leur entrée dans le périmètre se résume comme suit :

	Nombre d'établisse- ments	Nombre de lits	Actifs incorporels d'exploitatio- n (en M euros)	Actifs incorporels de concession (en M euros)	Goodwills et incorporels en cours d'affectation (en M euros)	Ensembles immobiliers (en M euros)
France	6	443	31		19	31
Etranger	59	7 327	85	44	107	119
<i>Allemagne</i>	25	2 487			50	
<i>Autriche</i>	5	343	14			
<i>Belgique</i>			1			
<i>Espagne</i>	21	3 762	67	44		102
<i>Pologne</i>	7	704			11	17
<i>Suisse</i>	1	31	3		46	
Total	65	7 770	115	44	127	150

Le montant des impôts différés passifs reconnus sur ces acquisitions s'élève à environ 19 M€.

En 2015, le total des investissements comptabilisés à la date de leur entrée dans le périmètre s'établissait comme suit :

	Nombre d'établisse- ments	Nombre de lits	Actifs incorporels d'exploitati- on (en M euros)	Actifs incorporels de concession (en M euros)	Goodwills et incorporels en cours d'affectation (en M euros)	Ensembles immobiliers (en M euros)
France	6	342	25		18	2
Etranger	120	11 108	152	0	127	271
<i>Allemagne</i>	53	5 608			126	5
<i>Autriche & Rép. Tchèque</i>	56	4 293	108			187
<i>Belgique</i>	9	957	36		0	52
<i>Espagne</i>	1	150	4			12
<i>Italie</i>	1	100	4			15
<i>Suisse</i>						
Total	126	11 450	177	0	145	273

3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

3.1 Goodwill

Les principaux mouvements de la période entre l'ouverture et la clôture s'analysent comme suit :

	France	International	Total
Goodwills nets à l'ouverture	359 334	482 199	841 532
Regroupements d'entreprises	19 450	107 318	126 768
Ajustements des goodwills antérieurs et sorties de périmètre	1 195	12 610	13 805
Ecart de conversion			0
Goodwills nets à la clôture	379 979	602 128	982 106

Les regroupements d'entreprises comprennent notamment l'affectation provisoire du goodwill du sous-groupe allemand VITALIS, du sous-groupe suisse SPITEX et du sous-groupe Familisanté.

Les groupes d'UGT présentant des Goodwills significatifs sont les suivants :

	31-déc-16	31-déc-15
Sous-groupe MEDITER MIEUX VIVRE acquis en 2010	87 652	87 652
Sous-groupe SENEVITA	61 349	60 245
Périmètre allemand	395 420	332 998
Autres	437 684	360 637
Goodwills nets à la clôture	982 106	841 532

Aucun autre groupe d'UGT ne représente plus de 5% du total des Goodwills à la fin de l'exercice.

3.2 Immobilisations incorporelles

Les postes d'immobilisations incorporelles bruts et les amortissements cumulés correspondant sont les suivants :

	31/12/2016			31/12/2015		
	Brut	Amort. Prov	Net	Brut	Amort. Prov	Net
Autorisations d'exploitation	1 884 042	8 229	1 875 812	1 786 449	4 386	1 782 064
Avances et acomptes	2 278		2 278	2 235		2 235
Autres Immo. incorporelles	107 606	23 130	84 476	61 761	21 452	40 309
Immo. incorp. détenues en vue de la vente	-73 391		-73 391	-73 391		-73 391
Total	1 920 535	31 359	1 889 176	1 777 054	25 837	1 751 217

Au 31 décembre 2016, le poste « Autorisations d'exploitation » comptabilise les actifs incorporels d'exploitation non amortissables des sites situés en France, en Belgique, en Italie, en Espagne, en Suisse et en Autriche.

Les immobilisations incorporelles détenues en vue de la vente correspondent à des autorisations d'exploitation d'établissements dont la cession est programmée dans les douze mois.

Les groupes d'UGT présentant des montants d'autorisations d'exploitation significatifs sont les suivants :

	31-déc-16	31-déc-15
Sous-groupe MEDITER MIEUX VIVRE acquis en 2010	195 850	195 840
Sous-groupe SENEVITA	102 056	98 050
Sous-groupe SENECURA	123 989	109 689
Autres	1 453 917	1 378 485
Autorisations d'exploitation nettes à la clôture	1 875 812	1 782 064

Aucun autre groupe d'UGT ne représente plus de 5% du total du poste « Autorisations d'exploitation » à la fin de l'exercice.

Les amortissements des autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés en « Amortissements et provisions » au compte de résultat.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres charges opérationnelles non courantes ».

La variation des immobilisations incorporelles par catégorie d'immobilisation s'analyse de la façon suivante (en valeur nette) :

	Autorisations d'exploitation	Avances et acomptes	Autres immobilisations incorporelles	Immo incorp détenues en vue de la vente	Total
Au 31 décembre 2014	1 575 127	6 161	37 837	(75 546)	1 543 579
Augmentation	19 707	3 164	5 252		28 123
Diminution			(24)		(24)
Amortissements et provisions	(240)		(1 737)		(1 977)
Reclassements et autres	10 168	(7 091)	(2 251)	2 155	2 981
Variations de périmètre	177 302		1 231		178 534
Au 31 décembre 2015	1 782 064	2 235	40 309	(73 391)	1 751 217
Augmentation	13 082	24	4 360		17 465
Diminution	(37 244)		(861)		(38 105)
Amortissements et provisions			(4 663)		(4 663)
Reclassements et autres	2 750	19	1 530		4 299
Variations de périmètre	115 162		43 801		158 963
Au 31 décembre 2016	1 875 812	2 278	84 476	(73 391)	1 889 176

Les variations de périmètre sont principalement liées à l'acquisition du groupe Sanyres (56 M€), du groupe Familisanté (28 M€) ainsi que des établissements en Autriche (14 M€).

La diminution provient de la cession de filiales belges pour un montant de 38 M€.

Les avances et acomptes comptabilisés en immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux avances et acomptes versés dans le cadre d'acquisition d'exploitations sous protocole.

Les « Autres immobilisations incorporelles » comprennent des actifs incorporels de concession acquis en Espagne pour 28 M€ en 2012 et 44 M€ en 2016 avec l'acquisition du groupe SANYRES.

3.3 Tests de dépréciation périodiques

Conformément à IAS 36, des tests de dépréciation ont été effectués en fin d'exercice 2016 sur les unités génératrices de trésorerie incluant les goodwills, les immobilisations incorporelles non amortissables et les immobilisations corporelles (cf note 1.9). Ils n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser.

La durée d'utilité retenue dans les plans d'affaires est de 5 ans et les principales hypothèses opérationnelles et de taux utilisées au 4^{ème} trimestre 2016 ont été les suivantes :

- taux de croissance à l'infini : 1,5 % ;
- taux d'actualisation : 6,5 % ;
- taux d'investissement en maintien de l'actif : 2,5 % du chiffre d'affaires.

Certaines unités génératrices de trésorerie peuvent être sensibles à une variation hypothétique d'un des trois taux mentionnées ci-dessus.

Une variation hypothétique de 100 points de base de l'un des taux n'entraînerait pas la constatation d'une dépréciation au titre d'une perte de valeur.

3.4 Immobilisations corporelles

3.4.1 Variation des immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction

Les postes d'immobilisations corporelles brutes, incluant les immobilisations en cours de construction, et les amortissements cumulés correspondant sont les suivants :

	31/12/2016			31/12/2015		
	Brut	Amort. Prov	Net	Brut	Amort. Prov	Net
Terrains	1 099 600	3 021	1 096 579	953 576	2 829	950 747
Constructions	2 825 842	504 824	2 321 018	2 354 854	429 325	1 925 529
Installations Techniques	322 851	198 614	124 237	311 867	185 398	126 469
Immobilisations en cours de construction	443 894	1 251	442 643	437 552	1 251	436 301
Autres Immo. Corporelles	316 690	159 493	157 196	247 850	115 173	132 677
Immo. corp. détenues en vue de la vente	-66 629		-66 629	-126 609		-126 609
Total	4 942 247	867 203	4 075 044	4 179 090	733 976	3 445 115

Les amortissements sont comptabilisés en « Amortissements et provisions » au compte de résultat.

Les pertes de valeur sont, le cas échéant comptabilisées en « Autres charges opérationnelles non courantes ».

La variation de la valeur nette des immobilisations s'analyse comme suit :

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Immo. en cours de construction	Autres	Immo corp détenues en vue de la vente	Total
Au 31 décembre 2014	796 161	1 394 755	87 105	584 532	44 428	(124 454)	2 782 528
Acquisitions	40 583	206 630	62 008	184 596	81 726		575 543
Variation de valeur	18 000						18 000
Cessions et sorties	(7 555)	(29 808)	206	(89 616)	(548)		(127 321)
Amortissements & provisions	(3)	(64 082)	(29 614)		(9 639)		(103 338)
Reclassements et autres	71 839	224 701	(12 472)	(290 909)	11 100	(2 155)	2 104
Variations de périmètre	31 723	193 333	19 236	47 698	5 609		297 599
Au 31 décembre 2015	950 747	1 925 529	126 469	436 301	132 677	(126 609)	3 445 115
Acquisitions	42 235	224 623	48 501	211 949	40 123		567 431
Variation de valeur	60 000						60 000
Cessions et sorties	(1 276)	(8 820)	(66)	(56 763)	(6 885)		(73 809)
Amortissements & provisions	(177)	(78 784)	(31 259)		(24 789)		(135 008)
Reclassements et autres	24 928	129 426	(19 942)	(150 102)	14 320	59 980	58 609
Variations de périmètre	20 122	129 044	533	1 257	1 750		152 707
Au 31 décembre 2016	1 096 579	2 321 018	124 237	442 643	157 196	(66 629)	4 075 044

Les principales variations de l'exercice 2016 comprennent :

- la réévaluation des ensembles immobiliers (cf § 3.4.2) ;
- les investissements nécessaires à l'exploitation courante des établissements, les investissements dans de nouveaux immeubles ou extensions, les ensembles immobiliers en cours de construction ainsi que les actifs corporels acquis sur l'exercice dans le cadre des regroupements d'entreprises et ceux en cours de construction ;
- les cessions d'ensembles immobiliers en France.

3.4.2 Comptabilisation à la valeur réévaluée des ensembles immobiliers exploités

L'incidence de la valorisation selon IAS 16 des ensembles immobiliers exploités se présente comme suit :

Incidence de la valorisation IAS16		
	31-déc-16	31-déc-15
Ecart de réévaluation brut	519 953	459 953
Amortissements	-17 439	-17 439
Ecart de réévaluation net	502 514	442 514

L'écart de réévaluation brut des ensembles immobiliers s'élève à 520 M€ au 31 décembre 2016 contre 460 M€ fin 2015.

L'impact net de la réévaluation de l'exercice s'élève à 60 M€.

L'impôt corrélatif à la comptabilisation de la réévaluation, calculé au taux de droit commun, s'élève au 31 décembre 2016 à 152 M€.

Les valorisations moyennes des ensembles immobiliers réévalués en France se résument comme suit :

Prix (en €) au m ² SHON	31-déc-16	31-déc-15
Paris	6 383	6 105
Banlieue parisienne proche et côtée	4 442	4 237
Région parisienne ou grandes villes de province	2 851	2 900
Autres	1 827	1 985

3.4.3 Locations - financement

Les immobilisations corporelles financées par location-financement comprennent les immobilisations suivantes pour leur valeur brute :

	31-déc-16	31-déc-15
Terrains	239 755	204 285
Constructions	1 000 271	822 958
Immobilisations en location-financement	1 240 026	1 027 243

Les locations-financements sont exclusivement constituées de contrats de crédit-bail.

L'échéancier des paiements minimaux au titre des contrats de location-financement est présenté au § 3.23.

3.4.4 Locations simples

La charge locative s'analyse comme suit :

	31-déc-16	31-déc-15
Loyers	294 865	252 039
Total charge locative	294 865	252 039

Les locations-simples sont constituées de baux renouvelables à loyers fixes révisables en fonction majoritairement de taux fixes, du coût de la construction ou du taux de revalorisation des pensions des personnes âgées.

La charge locative représente 295 M€ contre 252 M€ en 2015.

Cette progression résulte pour les trois quarts des acquisitions en Suisse et en Allemagne où les immeubles exploités sont quasi exclusivement en location, ainsi qu'en Autriche pour partie.

A périmètre constant, la revalorisation des loyers reste limitée à environ 1 %.

L'échéancier des paiements minimaux au titre des contrats de location simple est présenté au § 3.23.

3.5 Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2016, les participations dans les entreprises associées et coentreprises se présentent comme suit :

Entreprises associées et coentreprises	Pourcentage de détention au 31 décembre 2016	Valeur comptable des participations (en K€)
PCM (Six établissements de soins)	45,0%	20 604
COFINEA (Société immobilière)	49,0%	5 011
IDS (Société immobilière)	49,9%	13 210
Autres	de 25% à 49,9%	9 773
Total		48 598
Résultat mis en équivalence au titre des exercices précédents		9 820
Résultat mis en équivalence au titre de l'exercice		3 817
Participation dans les entreprises associées et coentreprises		62 235

Eu égard au montant des investissements individuels, des flux financiers existants avec ces sociétés et de la stratégie globale du Groupe ORPEA en France et à l'international, la direction du Groupe estime que ces participations ne sont pas individuellement significatives.

Au 31 décembre 2016, les principaux agrégats relatifs aux entreprises associées et coentreprises, présentés en fonction de la quote-part de détention, se décomposent comme suit :

	(en K€)
Actifs non courants	189 036
Actifs courants	51 508
Capitaux propres	34 109
Passifs non courants	113 188
Passifs courants	89 431
Chiffre d'affaires	46 417
Résultat mis en équivalence	3 817
Autres éléments du résultat global	269
Résultat global net	4 086

3.6 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont détaillés ci-dessous :

	31-déc-16	31-déc-15
	Net	Net
Titres non consolidés	7 845	13 752
Prêts	19 441	16 206
Dépôts et cautionnements	6 962	6 976
Total	34 248	36 935

Les titres non consolidés sont constitués par des participations dans des sociétés qui n'ont pas eu d'activité significative en rapport avec celle du Groupe et par des participations mutualistes bancaires.

Les « Prêts » sont principalement constitués des prêts en cours au titre de l'effort construction au niveau des filiales françaises.

Le poste « Dépôts et cautionnements » comprend les dépôts et cautionnements de toute nature que le Groupe peut être amené à verser dans l'exercice de son exploitation.

3.7 Créances clients et comptes rattachés

	31-déc-16	31-déc-15
Créances clients	148 330	127 409
Total	148 330	127 409

De par la nature de l'activité, l'ensemble des créances clients est payable dans le délai d'un mois en France.

En décembre 2016, le Groupe a cédé des créances pour un montant total de 60 M€. Ces créances ont été décomptabilisées à hauteur du montant financé, soit 57 M€. Le reliquat (3) M€ constituant un dépôt de rétention, reste comptabilisé à l'actif du bilan.

A fin 2015, les créances cédées étaient décomptabilisées pour un montant de 51 M€.

3.8 Autres créances et comptes de régularisation

	31-déc-16	31-déc-15
Créances liées au développement	83 444	85 179
Créances sur cessions immobilières	23 138	25 102
Créances de TVA	35 039	31 203
Avances et acomptes versés sur commandes	4 705	6 742
Comptes courants (associés et parties liées)	176 913	121 021
Débiteurs divers	50 648	46 374
Fournisseurs débiteurs	7 846	12 202
Charges constatées d'avance d'exploitation	25 956	19 720
Total	407 689	347 542

Les créances liées au développement sont principalement constituées par les montants versés dans le cadre des acquisitions de sociétés, d'autorisations d'exploitation de lits de cliniques ou de maisons de retraite ou lors de la construction d'ensembles immobiliers.

Les constructions immobilières accompagnant le développement du Groupe expliquent principalement le montant des créances de TVA.

3.9 Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs disponibles à la vente sont constitués à hauteur de 67 M€ d'ensembles immobiliers que le Groupe a décidé de céder, en bloc ou par lots, à des investisseurs et à hauteur de 73 M€ d'autorisations d'exploitation.

3.10 Capitaux propres

3.10.1 Capital social

	31-déc.-16	31-déc.-15
Nombre total d'actions	60 273 691	60 273 691
Nombre d'actions émises	60 273 691	60 273 691
Valeur nominale en € de l'action	1,25	1,25
Capital social en euros	75 342 114	75 342 114
Actions de la société détenues par le Groupe	56 819	11 442

Depuis le 31 décembre 2014, les augmentations de capital et les options de souscription d'actions ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

(en milliers d'euros)	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital	Réserves liées au capital
Capital au 31/12/2014	55 567 893	69 460	476 121
Affectation du résultat			(35 000)
Exercice BSAAR	169 210	212	5 828
Exercice OCEANE	4 536 588	5 671	173 226
Augmentation de capital			
Capital au 31/12/2015	60 273 691	75 342	620 175
Affectation du résultat			(40 069)
Augmentation de capital			
Capital au 31/12/2016	60 273 691	75 342	580 106

3.10.2 Résultat par action

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions détenues :

	31-déc-16		31-déc-15	
	de base	dilué	de base	dilué
Actions ordinaires	60 273 691	60 239 561	55 567 893	59 759 947
Actions d'autocontrôle	(34 130)		(15 471)	
BSAAR			93 523	31 310
OCEANE			4 114 002	422 586
Nombre moyen pondéré d'actions	60 239 561	60 239 561	59 759 947	60 213 843

Résultat net par action :

(en euros)	31-déc-16		31-déc-15	
	de base	dilué	de base	dilué
Résultat net - part du groupe	4,26	4,26	2,12	2,12

3.10.3 ORNANE

La société ORPEA a procédé au cours du second semestre 2013 à l'émission de 4 260 631 obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE).

Douze ORNANES ont été exercées en 2015 et cent en 2016. Elles n'ont pas conduit à la création de nouvelles actions car elles ont toutes été prélevées sur les actions d'autocontrôle.

3.10.4 Actions propres

L'Assemblée Générale a autorisé un programme de rachat d'actions.

Ce programme a diverses finalités : il est destiné à permettre à la société notamment d'assurer la liquidité et d'animer le marché, d'optimiser sa gestion des capitaux propres et d'attribuer des actions aux salariés notamment par voie d'attribution d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2016, le Groupe détenait 56 819 actions propres.

Le 10 février 2016, le conseil d'administration a approuvé, sur autorisation de l'assemblée générale du 6 novembre 2015, la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de certains mandataires sociaux et salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées. Ce plan distingue deux catégories de bénéficiaires (catégories A et B) et prévoit l'attribution d'un maximum de 118 350 actions de la société ORPEA SA, sous réserve de l'atteinte de conditions de performance liées à l'EBITDA et au chiffre d'affaires.

Pour les bénéficiaires de catégorie A, l'attribution gratuite des actions est définitive depuis le 10 avril 2017 et elle le sera le 10 avril 2018 pour les bénéficiaires de catégorie B, sous condition de présence. Les bénéficiaires ne sont par ailleurs autorisés à transférer les actions reçues dans le cadre de ce plan qu'à l'expiration d'une période de 2 ans suivant la date d'acquisition définitive.

L'évaluation de la juste valeur IFRS 2 des avantages accordés aux bénéficiaires a été réalisée par un actuair. Elle tient compte de la valeur de marché de l'action attribuée, diminuée pour tenir compte à la fois du fait qu'aucun dividende n'est perçu jusqu'à la fin de la période d'acquisition et de l'incessibilité du titre pendant deux ans après la date d'acquisition. La charge totale est ensuite calculée en tenant compte des probabilités de présence des bénéficiaires et du nombre probable d'actions qui leur seront attribuées en fonction de la réalisation des critères de performance.

La juste valeur IFRS 2 du plan (hors charges sociales) s'élève à 8,4 M€. La charge comptable pour l'exercice 2016 est de 3,8 M€ (hors charges sociales).

3.10.5 Dividendes

L'Assemblée Générale du 23 juin 2016 a approuvé le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2015 d'un montant unitaire de 0,90 euros par action soit un total de 54 246 322 euros versés en juillet 2016.

3.11 Provisions

Les provisions se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	Variations de périmètre et autres	Ecart actuariel	Reclassement	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31-déc-16
						Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Prov risques et charges	63 724	342		(3 370)	20 772	(4 084)	(4 476)	72 906
Prov restructuration	45 760	60 994			165	(11 414)		95 506
Total	109 484	61 336		(3 370)	20 938	(15 498)	(4 476)	168 412
Prov ind et engagt retraite	51 215	4 047	2 704	3 370	3 229	(490)	(157)	63 919

Les variations au titre des provisions proviennent principalement des variations de périmètre et notamment des acquisitions réalisées au niveau des pôles allemand, espagnol et suisse ainsi que du risque inhérent à une différence d'appréciation entre le groupe ORPEA et l'administration fiscale dans l'application des règles de calcul du prorata de TVA à hauteur de 5,6 M€ (au 31 décembre 2016, la provision à ce titre s'élève à 33 M€).

Dans un arrêt d'octobre 2016, le Conseil d'Etat a rendu une conclusion confirmant l'appréciation du Groupe. Toutefois, le Groupe, en accord avec ses conseils, a décidé de maintenir les provisions déjà comptabilisées en attendant la décision définitive de l'administration fiscale dans l'examen de son contentieux.

Les sociétés ORPEA et CLINEA ainsi que certaines filiales du Groupe font l'objet de contrôles fiscaux. La majeure partie des redressements notifiés par l'administration fiscale est contestée par ces sociétés, aucune provision n'est alors constituée au titre de ces redressements. Les redressements non contestés sont comptabilisés sur l'exercice.

La part des provisions à moins d'un an, d'un total de 25 M€, comprend, à fin 2016, les provisions pour litiges sociaux pour 18 M€ ainsi que les provisions pour restructuration pour 7 M€.

La provision pour engagements de retraite se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
France	27 275	23 480
International	36 644	27 736
Totaux	63 919	51 215

L'évolution de la situation financière des engagements de retraite France et assimilés se détaille comme suit :

	31-déc-16				31-déc-15			
(en milliers d'euros)	Valeur actuelle de l'obligation	Provision au bilan	Résultat	Capitaux propres	Valeur actuelle de l'obligation	Provision au bilan	Résultat	Capitaux propres
Ouverture	23 480	(23 480)			31 286	(31 286)		
Coût des services courants	2 403	(2 403)	(2 403)		2 547	(2 547)	(2 547)	
Charge d'intérêt (désactualisation)	265	(265)	(265)		613	(613)	(613)	
Rendement attendu des actifs								
Cotisations de l'employeur								
Ecart actuariels	3 234	(3 234)		(3 234)	(9 606)	9 606		9 606
Prestations de retraite payées	(2 106)	2 106			(1 948)	1 948		
Variations de périmètre					589	(589)		
Clôture	27 275	(27 275)	(2 668)	(3 234)	23 480	(23 480)	(3 160)	9 606

L'évolution de la situation financière des engagements de retraite à l'international et assimilés se détaille comme suit :

	31-déc-16				31-déc-15			
(en milliers d'euros)	Valeur actuelle de l'obligation (*)	Provision au bilan	Résultat	Capitaux propres	Valeur actuelle de l'obligation (*)	Provision au bilan	Résultat	Capitaux propres
Ouverture	27 736	(27 736)			14 851	(14 851)		
Coût des services courants	2 454	(2 454)	(2 454)		1 287	(1 287)	(1 287)	
Charge d'intérêt (désactualisation)	111	(111)	(111)		261	(261)	(261)	
Rendement attendu des actifs					(137)	137	137	
Cotisations de l'employeur	(381)	381	381		(629)	629	629	
Ecart actuariels	(530)	530		530	5 579	(5 579)		(5 579)
Coût des services passés					(189)	189	189	
Variations de périmètre	4 047	(4 047)			5 206	(5 206)		
Autres (écart de conversion)					1 507	(1 507)		
Reclassement	3 206	(3 206)						
Clôture	36 644	(36 644)	(2 184)	530	27 736	(27 736)	(593)	(5 579)

(*) net des fonds de couverture

Les principales hypothèses actuarielles au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

	31-déc-16		31-déc-15	
	France	International	France	International
Taux d'actualisation	1,50%	entre 0,85% et 1,20%	1,96%	entre 0,85% et 1,20%
Taux de revalorisation annuelle des salaires en tenant compte de l'inflation	1,50%	entre 1,25% et 1,75%	2,50%	entre 1,25% et 1,75%
Taux de rendement attendu des actifs de couverture	NA	entre 1% et 1,20%	NA	entre 1% et 1,20%
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	taux moyen réel		taux moyen réel	

Les écarts actuariels constatés sur l'exercice en contrepartie des capitaux propres résultent d'ajustements relevant de la situation financière (taux d'actualisation).

Au 31 décembre 2016, la sensibilité de l'engagement de retraite France à une variation de + 0,5% du taux d'actualisation est de 2 081 K€.

3.12 Dettes financières et trésorerie

L'endettement financier net d'ORPEA se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Net 31 décembre 2016	Net 31 décembre 2015
Emprunts obligataires	723 842	704 089
Dettes correspondant à des contrats de location financement	885 518	789 162
Prêts relais	462 024	557 978
Autres emprunts et dettes financières	2 288 421	1 681 978
Total dettes financières brutes (*)	4 359 805	3 733 207
Trésorerie	(504 108)	(491 824)
Equivalents de trésorerie	(35 816)	(27 101)
Total dettes financières nettes (*)	3 819 881	3 214 282

(*) Dont dette associée à des actifs détenus en vue de la vente

Les variations des dettes financières au cours de l'exercice 2016 se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	31-déc-16
Emprunts obligataires	704 089	19 753			723 842
Dettes correspondant à des contrats de location financement	789 162	148 784	(131 848)	79 420	885 518
Prêts relais	557 978	258 132	(354 088)		462 024
Autres emprunts et dettes financières	1 681 978	913 310	(340 447)	33 579	2 288 421
Total des dettes financières brutes (*)	3 733 207	1 339 979	(826 383)	112 999	4 359 805
Trésorerie et équivalents	(518 925)	(20 999)			(539 924)
Total des dettes financières nettes (*)	3 214 282	1 318 980	(826 383)	112 999	3 819 881
Dette associée à des actifs détenus en vue de la vente	(200 000)		59 980		(140 020)
Dettes financières nettes hors dette associée à des actifs détenus en vue de la vente	3 014 282	1 318 980	(766 403)	112 999	3 679 861

(*) dont dette associée à des actifs détenus en vue de la vente.

La répartition par échéance de la dette nette de la trésorerie positive se présente ainsi :

	31-déc-16	Moins d'un an (*)	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans et plus ans
Emprunts obligataires	723 842	(51)	554 127	169 766
Dettes correspondant à des contrats de location financement	885 518	145 700	384 360	355 458
Prêts relais	462 024	89 053	372 971	0
Autres emprunts et dettes financières	2 288 421	323 849	1 453 869	510 703
Total des dettes financières brutes (*)	4 359 805	558 551	2 765 327	1 035 927
Trésorerie et équivalents	(539 924)	(539 924)		
Total des dettes financières nettes (*)	3 819 881	18 627	2 765 327	1 035 927

(*) dont dette associée à des actifs détenus en vue de la vente.

Le détail des échéances à plus d'un an et moins de cinq ans se présente ainsi :

	Plus d'un an et moins de cinq ans	2 018	2 019	2 020	2 021
Emprunts obligataires	554 127	138 876	180 447	234 896	(92)
Dettes correspondant à des contrats de location financeme	384 360	118 926	102 585	79 717	83 132
Prêts relais	372 971	225 681	75 760	69 607	1 923
Autres emprunts et dettes financières	1 453 869	296 926	340 448	387 592	428 903
Total des dettes financières brutes par année	2 765 327	780 409	699 240	771 812	513 866

Politique de financement du Groupe

Le financement des activités du Groupe est organisé autour de trois axes :

- Financement des ensembles immobiliers en exploitation par crédit-bail immobilier, leasing ou prêt bancaire amortissables d'une durée généralement de 12 ans ;
- Financement de l'acquisition d'établissements en exploitation, d'autorisations d'exploiter, etc..., principalement par prêt bancaire amortissable majoritairement sur 5 ou 7 ans ;
- Financement des ensembles immobiliers récemment acquis ou en cours de restructuration ou de construction par prêt relais immobilier.
Les prêts relais immobiliers sont constitués de lignes de financement dédiées à un projet ainsi que de lignes globales de concours bancaires. Ces ensembles immobiliers sont destinés à être cédés à des tiers ou à être conservés par le Groupe ; dans ce cas ils font l'objet d'un financement ultérieur généralement au moyen de contrats de location financement.

La politique de développement du Groupe conduit à mettre en place de nouvelles lignes de financements bancaires et à procéder à la cession d'ensembles immobiliers auprès d'investisseurs.

Covenants bancaires

Un certain nombre d'emprunts souscrits par le Groupe, autres que les locations-financement immobilières est conditionnée depuis le 31 décembre 2006 par des engagements définis contractuellement en fonction des rapports:

$$R1 = \frac{\text{dette financière nette consolidée (hors dette immobilière)}}{\text{EBE consolidé} - 6 \% \text{ dette immobilière}}$$

et

$$R2 = \frac{\text{dette financière nette consolidée}}{\text{Fonds propres} + \text{quasi fonds propres (ie impôts différés passifs liés à la valorisation des incorporels d'exploitation en IFRS dans les comptes consolidés)}}$$

Au 31 décembre 2016, ces deux ratios s'élèvent respectivement à 2,3 et 1,5 dans les limites imposées qui sont principalement, au 31 décembre 2016, de 5,5 pour R1 et de 2,0 pour R2.

Emprunts obligataires

ORNANE : Le 9 juillet 2013, ORPEA a procédé au lancement d'un emprunt sous forme d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNANE) ayant pour date de jouissance le 17 juillet 2013 et pour échéance le 1er janvier 2020. Les conditions et modalités de cet emprunt obligataire sont détaillées dans la note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°13-338 en date du 9 juillet 2013.

Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 198 millions d'euros, soit 4 260 631 obligations d'une valeur nominale unitaire de 46,56 euros.

Les obligations portent intérêt au taux fixe de 1,75 % l'an sur toute la durée de l'emprunt, payable semestriellement à terme échu.

Le contrat d'Ornane offre aux obligataires la possibilité d'obtenir la conversion de leurs obligations en numéraire ou en actions nouvelles, selon les conditions énumérées dans la note d'opération, à compter de la date d'émission et jusqu'au 18^{ème} jour de bourse (exclu) précédant le 1^{er} janvier 2020. Toutefois, ORPEA peut exercer un droit de remboursement anticipé si le cours de l'action excède de 130 % de la valeur nominale de l'obligation, mais uniquement depuis le 1^{er} février 2017.

Le droit d'attribution constitue un dérivé selon la norme IAS 39 dont la variation de la juste valeur doit être comptabilisée au compte de résultat.

En effet, ORPEA bénéficie d'une option d'achat sur ses propres titres en cas de dépassement du seuil de 130% du cours de référence, mais sur une période d'exercice plus limitée et l'obligataire, bénéficiant en cas de remboursement anticipé à l'initiative d'ORPEA d'un droit d'exercice, est titulaire d'une option d'achat croisée lui permettant de sécuriser son gain.

Le contrat prévoit également des mécanismes classiques anti-dilution en cas d'augmentation de capital, de distributions de réserves (y compris des résultats des périodes 2012-2018), etc...

Autres emprunts obligataires :

Le Groupe ORPEA a procédé au cours de l'année 2012 à l'émission de trois emprunts obligataires sur le marché Euro PP avec émission de :

- 1 930 obligations réalisée en deux tranches (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°12-580 en date du 28 novembre 2012) :
 - Tranche A : pour un montant de 65 M€, soit 650 obligations au prix unitaire de 100 000 €. Cet emprunt est remboursable in fine au 10 janvier 2018 ;
 - Tranche B : pour un montant de 128 M€, soit 1 280 obligations au prix unitaire de 100 000€. Cet emprunt est remboursable in fine au 30 mai 2019.
- 200 obligations au prix unitaire de 100 000 €, pour un montant total de 20 M€ (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°12-579 en date du 28 novembre 2012). Cet emprunt est remboursable in fine au 30 novembre 2018.
- 900 obligations au prix unitaire de 100 000 €, pour un montant total de 90 M€. Cet emprunt est remboursable in fine au 4 décembre 2026.

Le Groupe ORPEA a procédé au cours de l'année 2013 à l'émission de trois emprunts obligataires avec émission de :

- 330 obligations au prix unitaire de 100 000 €, pour un montant total de 33 M€ (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°13-152 en date du 10 avril 2013). Cet emprunt est remboursable in fine au 30 mai 2019.
- 200 obligations au prix unitaire de 100 000€, pour un montant total de 20 M€ (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°13-357 en date du 11 juillet 2013). Cet emprunt est remboursable in fine au 30 novembre 2019.
- en Belgique, 750 obligations au prix unitaire de 100 000€, pour un montant de 75 M€. Cet emprunt est remboursable in fine en deux tranches en 2018 et en 2020.

Le Groupe ORPEA a procédé au cours de l'année 2015 à l'émission de trois emprunts obligataires avec émission de :

- 200 obligations au prix unitaire de 100 000 €, pour un montant total de 20 M€ (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°15-635). Cet emprunt est remboursable in fine au 22 décembre 2022.
- 60 obligations au prix unitaire de 100 000 €, pour un montant total de 6 M€ (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°15-635). Cet emprunt est remboursable in fine au 22 décembre 2025.

- en Belgique, 500 obligations au prix unitaire de 100 000€, pour un montant de 50 M€. Cet emprunt est remboursable in fine en 2022.

Le Groupe ORPEA a procédé au cours de l'année 2016 à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 13 M€ composé de 130 obligations au prix unitaire de 100 000 € (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n° 15-635).

Trésorerie

A fin 2016, la trésorerie positive du Groupe est composée de 35 816 K€ de placements courts termes de type comptes à terme non spéculatifs auprès d'établissements de premier rang et de 504 108 K€ de soldes bancaires créditeurs.

3.13 Variation de la juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE

La variation de la juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE depuis l'initiation évolue comme suit :

	(en K€)
Variation sur 2013	4 893
Variation sur 2014	25 100
Variation sur 2015	43 000
Variation sur 2016	1 800
Variation totale depuis l'initiation	74 793

Au 31 décembre 2016, la variation de juste valeur comptabilisée en résultat financier s'élève à 1,8 M€. Sur la base des données au 31 décembre 2016, une variation de +/- 10% du cours du titre ORPEA induirait une variation de la valorisation de l'option de +/- 7 M€ qui affecterait le compte de résultat.

3.14 Instruments financiers

3.14.1 Risque de taux

Stratégie de gestion du risque de taux :

La structure de la dette financière du Groupe principalement composée de dette domestique à taux variable, l'expose au risque de hausse des taux courts de la zone euro.

La stratégie du Groupe consiste à couvrir le risque de variation de taux d'intérêt sur les trois quarts de la dette financière nette consolidée. A cet effet, le Groupe recourt à des emprunts à taux fixes ou utilise des instruments financiers pour couvrir sa dette à taux variable. Ces instruments financiers prennent la forme de contrats d'échanges de taux dans lesquels la contrepartie reçoit principalement l'Euribor (3 mois) et paye un taux fixe spécifique à chaque contrat et d'options de taux d'intérêts (caps, collars, etc...). Le Groupe met en œuvre une comptabilité de couverture conforme à IAS 39, qualifiant ces opérations de couvertures de flux de trésorerie futurs. Les plus et moins values latentes résultant de la valeur de marché de ces dérivés sont comptabilisées en capitaux propres à la clôture de l'exercice.

La mise en place de produits de couverture pour limiter le risque de taux expose le Groupe à une éventuelle défaillance d'une contrepartie. Le risque de contrepartie est le risque de devoir remplacer une opération de couverture au taux de marché en vigueur à la suite d'un défaut d'une contrepartie. L'analyse menée par le Groupe n'a pas conduit à identifier d'impact matériel de ce risque.

Portefeuille de dérivés de taux :

Au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015, le portefeuille de dérivés se compose de contrats d'échanges de taux payeurs à taux fixes, contre Euribor, principalement 3 mois et des options de taux d'intérêts. Ces instruments dérivés ont soit un profil de nominal constant soit un profil amortissable.

A fin 2016, la maturité des dérivés de taux est la suivante :

		Echéancier				
		2017	2018	2019	2020	2021
Notionnel moyen (M€)		2 230	2 212	2 201	2 194	2 197
Taux d'intérêt		1,2%	1,2%	0,8%	0,8%	0,6%

A fin 2015, la maturité des dérivés de taux était la suivante :

		Echéancier				
		2016	2017	2018	2019	2020
Notionnel moyen (M€)		1 403	1 396	1 348	1 285	1 211
Taux d'intérêt		1,8%	1,7%	1,6%	1,1%	1,0%

Au 31 décembre 2016, la juste valeur accumulée sur des instruments dérivés de couverture, soit (83,2) millions d'euros, a été intégralement comptabilisée en capitaux propres, au titre des couvertures de flux d'intérêt futurs.

En outre, SENEURA porte des instruments dérivés de trading (hors portefeuille de couverture des flux de trésorerie futurs du Groupe) souscrits avant la prise de contrôle par le Groupe ORPEA et dont la valeur à la clôture de l'exercice est de (1,3) M€.

Au 31 décembre 2015, la juste valeur accumulée sur des instruments dérivés de couverture, soit (82,5) millions d'euros, avait été intégralement comptabilisée en capitaux propres, au titre des couvertures de flux d'intérêt futurs.

Analyse de sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux :

L'impact d'une hausse et d'une baisse de la courbe des taux de 1% sur le résultat du Groupe provient :

- du montant de la dette à taux variable nette de la trésorerie disponible, au titre de la variation des intérêts ;
- de l'évolution de la juste valeur de ses instruments dérivés.

La juste valeur des instruments dérivés est sensible à l'évolution de la courbe des taux et à l'évolution de la volatilité. Cette dernière est supposée constante dans l'analyse.

Au 31 décembre 2016, le Groupe a une dette nette de 3 820 M€ dont environ 35 % sont nativement à taux fixe, le solde étant à taux variable.

Compte tenu des couvertures mises en place :

- l'effet d'une hausse de la courbe des taux de 1% (100 points de base) augmenterait la charge financière du Groupe (avant impôt et activation des frais financiers) de 2,1 M€ ;
- l'incidence d'une baisse de 0,2 % (20 points de base compte tenu du niveau actuel des taux) serait sans incidence sur la charge financière.

Variation de l'écart de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie futurs :

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
Ecart de réévaluation à l'ouverture	(82 498)	(102 490)
Variation de juste valeur de la période en capitaux propres	27 426	51 267
Juste valeur constatée en résultat de la période	(28 047)	(31 275)
Incidence sur le résultat global de la période	(621)	19 992
Ecart de réévaluation à la clôture	(83 119)	(82 498)

3.14.2 Valeur des instruments financiers hors dérivés

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
Titres de participation	7 845	13 752
Autres actifs financiers non courants	19 441	16 206
Valeurs mobilières de placement	35 816	27 101
Instruments financiers hors dérivés	63 102	57 059

3.15 Fournisseurs et comptes rattachés

	31-déc-16	31-déc-15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 019	254 137
Total	232 019	254 137

3.16 Dettes fiscales et sociales

La variation des dettes fiscales et sociales est liée au fort développement du Groupe et à l'amélioration de ses résultats.

3.17 Autres dettes et comptes de régularisation

	31-déc-16	31-déc-15
Dettes liées au développement	96 379	50 992
Dépôts de garantie	55 075	49 217
Engagements de travaux sur immeubles cédés	1 093	1 323
Clients créditeurs	1 205	1 133
Autres produits constatés d'avance	20 104	19 689
Instruments dérivés de taux	84 393	87 188
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 783	17 749
Comptes courants (associés et parties liées)	12 420	10 754
Divers	33 808	35 680
Total	324 259	273 724

Les dépôts de garantie sont essentiellement constitués des sommes versées par les résidents en début de séjour.

3.18 Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente

Les dettes associées à des actifs en vue de la vente correspondent au financement de ces actifs.

3.19 Information sectorielle

	31-déc-16	31-déc-15
Chiffre d'affaires		
France	1 695 405	1 596 616
Belgique	162 133	157 756
Espagne	101 669	63 892
Italie	48 452	45 944
Suisse	142 914	130 057
Autriche	176 307	109 815
République Tchèque	1 703	
Allemagne	500 970	287 524
Pologne	11 266	
Chine	405	
Total	2 841 225	2 391 604
Résultat opérationnel courant avant loyers et dotations aux amortissements et provisions		
France	495 564	451 203
Belgique	29 265	31 173
Espagne	21 500	15 219
Italie	7 218	5 517
Suisse	51 444	49 113
Autriche	34 515	23 631
République Tchèque	(2 354)	
Allemagne	133 543	76 592
Pologne	1 835	
Chine	(3 139)	
Total	769 391	652 448
Actif du bilan		
France	5 641 959	4 921 731
Hors France	2 683 605	2 449 593
Total	8 325 564	7 371 324
Passif hors capitaux propres		
France	4 538 978	4 216 797
Hors France	1 710 559	1 344 817
Total	6 249 537	5 561 614

Les montants encourus pour l'acquisition d'actifs sectoriels sont présentés au § 2.

3.20 Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc-16	31-déc-15
Produits de cessions immobilières	86 373	123 632
Coût de cessions immobilières	(68 259)	(99 690)
Reprise sur provisions	6 270	6 019
Dotations aux provisions	(22 257)	(11 529)
Autres produits	75 244	47 390
Autres charges	(54 458)	(46 353)
Autres produits et charges opérationnels non courants	22 912	19 470

Les autres produits et charges non courants sont composés essentiellement du bénéfice net réalisé sur les cessions d'actifs immobiliers pour 18 M€, des produits et (charges) nets liés aux acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises pour 30 M€ et des charges liées à la restructuration d'établissements récemment acquis et autres charges liées au développement pour (28) M€.

Les marges sur opérations immobilières constatées à l'avancement se décomposent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc-16	31-déc-15
Prix de cession	58 270	79 544
Coût de revient	(42 723)	(56 651)
Marge constatée sur les cessions en l'état futur d'achèvement	15 547	22 894

3.21 Coût de l'endettement financier net

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc-16	31-déc-15
Intérêts sur dettes bancaires et autres dettes financières	(83 535)	(70 298)
Intérêts sur biens financés en location financement	(13 845)	(12 327)
Charge nette sur dérivés de taux	(28 047)	(29 455)
Charges financières	(125 427)	(112 081)
Frais financiers capitalisés (*)	13 692	14 667
Produits de la trésorerie	184	597
Produit net sur dérivés de taux		
Produits financiers	13 876	15 264
Coût de l'endettement financier net	(111 551)	(96 817)

(*) calculés au taux moyen de 4,15 % en 2016.

3.22 Charge d'impôt

ORPEA SA a opté pour le régime d'intégration fiscale pour ses filiales détenues à plus de 95%. Les filiales qui répondent à ce critère de détention sont incluses dans le périmètre d'intégration fiscale excepté celles acquises au cours de l'exercice 2016.

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
Impôts exigibles	75 018	70 434
Impôts différés	(70 018)	(10 419)
Total	5 000	60 015

La charge d'impôts exigibles 2016 inclut la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour un montant de 23 544 K€ contre 22 483 K€ en 2015.

L'impôt différé de l'exercice comprend un produit de 80 M€ lié à la revalorisation au taux de 28,92 % des différences temporelles des entités françaises se renversant après le 31 décembre 2019.

Outre cet impact, la revalorisation sur la base de ce même taux a entraîné une augmentation de 22 M€ des capitaux propres présentés dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts différés actifs/(passifs) par nature de différences temporaires se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
Juste valeur des actifs incorporels	(443 302)	(492 696)
Juste valeur des actifs corporels (*)	(305 337)	(338 739)
Activation du crédit-bail	(93 605)	(91 268)
Différences temporaires	(4 587)	(5 110)
Reports déficitaires	38 424	36 389
Etalement des plus values de cession	612	876
Avantages au personnel	10 137	10 157
Impôt différé CVAE (**)	(5 477)	(6 580)
Instruments financiers et autres	56 857	71 646
Total	(746 278)	(815 325)

(*) dont 152 M€ d'impôt différé lié à la réévaluation des ensembles immobiliers (cf notes 1.8 et 3.4.2)

(**) impôt différé comptabilisé en application d'IAS 12 sur les actifs corporels et incorporels amortissables des entités françaises soumises à compter du 1^{er} janvier 2010 à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Les impôts différés calculés sur la valorisation en IFRS des incorporels d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2016 à 443 302 K€.

L'impôt différé au bilan se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc-16	31-déc-15
Actif	38 424	36 389
Passif	(784 703)	(851 714)
Net	(746 278)	(815 325)

La différence entre le taux théorique d'impôt, soit 34,43 % en 2016, et le taux effectif, tel qu'il apparaît dans le compte de résultat, se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc-16	31-déc-15
Taux effectif :	1,91%	32,16%
- Actualisation du montant des impôts différés au dernier taux connu	31,14%	
- Différences permanentes	0,33%	2,05%
- Regroupements d'entreprises	4,31%	9,19%
- Incidence du taux réduit	2,31%	-0,10%
- Incidence des sociétés mises en équivalence	0,55%	0,79%
- Incidence des sociétés étrangères	1,23%	1,85%
- Autres	-1,45%	-0,47%
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	-5,90%	-7,47%
Taux théorique	34,43%	38,00%

3.23 Engagements et passifs éventuels

3.23.1 Engagements hors bilan

Engagements liés à la dette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc-16	31-déc-15
Obligations contractuelles	1 528 334	1 860 756
Total	1 528 334	1 860 756

Les engagements liés à la dette sont principalement issus de nantissements, hypothèques, suretés réelles et autres cautions.

Engagements liés aux activités opérationnelles du Groupe

Engagements liés aux opérations de location

Les engagements de loyers futurs minimaux des immobilisations en location-financement au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Paielements minimaux
Moins d'un an	114 371
Plus d'un an et moins de 5 ans	401 639
5 ans et plus	624 759
Total des engagements de loyer	1 140 769

Les engagements de location simple s'analysent comme suit au 31 décembre 2016 :

(en milliers d'euros)	Paielements minimaux
Moins d'un an	302 374
Plus d'un an et moins de 5 ans	1 186 174
5 ans et plus	2 973 405
Total des engagements de loyer	4 461 953

Le Groupe conclut essentiellement des baux fermes d'une durée de 12 ans en France et d'une durée moyenne de 21 ans en Suisse, de 17 ans en Allemagne, de 20 ans en Autriche et de 27 ans en Belgique.

Engagements liés au périmètre du Groupe consolidé

Au 31 décembre 2016, le montant des engagements liés aux autres acquisitions d'établissements, de droits d'exploitation et de charges foncières sous protocole et dont la réalisation était subordonnée à la levée de conditions suspensives s'élevait à 2 M€.

Concernant la participation de 45 % détenue via PCM SANTE, les engagements suivants, sous conditions suspensives, ont été échangés pour une possible prise de contrôle à 100 % :

- promesse d'achat consentie par ORPEA jusqu'à 2021,
- promesse de vente consentie par les actuels actionnaires majoritaires à compter de 2021,
- garantie locative pour une clinique jusqu'en 2044.

Concernant la participation de 49,9 % du capital de la société Immobilière de Santé, les engagements suivants, ont été échangés pour une possible prise de contrôle à 100 % :

- promesse de cession à ORPEA entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019,
- promesse d'achat par ORPEA entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020.

ORPEA a accordé au bénéfice de la société belge INTORP une garantie de paiement des loyers pour quatre immeubles loués à des filiales belges.

Engagements reçus

Le Groupe a reçu la promesse de titre sur un terrain situé en Espagne en garantie d'un prêt de 2,2 M€ accordé par ORPEA SA.

Le Groupe a par ailleurs, la possibilité de bénéficier d'options d'achats d'actifs immobiliers pris à bail en Belgique.

3.23.2 Passifs éventuels

D'une manière générale, la Direction considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels le Groupe est partie prenante, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle la situation financière ou les résultats du Groupe.

3.24 Analyse des actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7

Les actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7 se présentent comme suit :

en milliers d'euros	Catégorie au bilan	Niveau (*)	Valeur au bilan		Juste valeur	
			31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À ECHEANCE						
			0	0	0	0
Obligations et titres de créances négociables	Trésorerie et équivalents de Trésorerie					
PRETS ET CREANCES			582 422	498 133	582 422	498 133
Prêts à court terme	Prêt à court terme					
Prêts à long terme	Actifs financiers non courants	2	19 441	16 206	19 441	16 206
Créances sur cession d'actifs	Créances sur cession d'actifs à court terme		23 138	25 102	23 138	25 102
Dépôts et cautionnements	Actifs financiers non courants	2	6 962	6 976	6 962	6 976
Autres créances	Autres créances	2	384 551	322 440	384 551	322 440
Créances clients	Créances clients et comptes rattachés	2	148 330	127 409	148 330	127 409
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE			0	0	0	0
Titres de participation	Actifs financiers non courants					
Autres						
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR			539 924	518 925	539 924	518 925
Dérivés de taux						
Dérivés de change						
SICAV et fonds communs de placement	Trésorerie et équivalents de Trésorerie	1	35 816	27 101	35 816	27 101
DISPONIBILITES	Trésorerie et équivalents de Trésorerie	1	504 108	491 824	504 108	491 824
ACTIFS FINANCIERS			1 122 346	1 017 058	1 122 346	1 017 058

(*) Niveau 1: pour les actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond au prix coté.

(*) Niveau 2: pour les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels des données observables de marché existent sur lesquelles le groupe peut s'appuyer pour en évaluer la juste valeur.

(*) Niveau 3: pour les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe pas de données de marché observables pour en évaluer la juste valeur.

en milliers d'euros	Catégorie au bilan	Niveau (*)	Valeur au bilan		Juste valeur	
			31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR			159 186	160 181	159 186	160 181
Dérivés de change	Autres dettes					
Dérivés de taux	Autres dettes	2	84 393	87 188	84 393	87 188
Variation de la juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE			2	74 793	72 993	74 793
Autres obligations	Autres dettes					
PASSIFS FINANCIERS A COUT AMORTI			4 831 690	4 173 880	4 943 358	4 225 340
Obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions	Dettes financières à long terme + court terme	1	723 842	704 089	835 510	755 549
Dette bancaire	Dettes financières à long terme + court terme	2	2 750 445	2 239 956	2 750 445	2 239 956
Endettement de crédit-bail	Dettes financières à long terme + court terme	2	885 518	789 162	885 518	789 162
Autres dettes	Dettes courantes	2	239 866	186 536	239 866	186 536
Fournisseurs	Fournisseurs et comptes rattachés	2	232 019	254 137	232 019	254 137
PASSIFS FINANCIERS			4 990 876	4 334 061	5 102 544	4 385 521

(*) Niveau 1: pour les actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond au prix coté.

(*) Niveau 2: pour les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels des données observables de marché existent sur lesquelles le groupe peut s'appuyer pour en évaluer la juste valeur.

(*) Niveau 3: pour les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe pas de données de marché observables pour en évaluer la juste valeur.

3.25 Opérations avec les parties liées

Transactions avec les parties liées

Le Groupe ORPEA réalise différentes transactions dans le cadre de son activité avec des parties liées au sens de la norme IAS 24.

Au titre de l'exercice, les impacts sont les suivants :

- Les avances accordées par le Groupe ORPEA aux entreprises associées et coentreprises ainsi que les parties liées s'élèvent au 31 décembre 2016 à 177 M€,
- Les avances accordées au Groupe ORPEA par les entreprises associées et coentreprises ainsi que par les parties liées s'élèvent au 31 décembre 2016 à 12 M€,
- Le Groupe ORPEA est locataire des murs de certains sites d'exploitation détenus par des parties liées au sens de la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées ». Le montant des loyers comptabilisés à ce titre en charge de l'exercice s'élève à 15 M€.

Avantages accordés aux mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations brutes, honoraires hors taxes et avantages versés au cours de l'exercice 2016 aux mandataires sociaux de la SA ORPEA s'est élevé à 3 867 K€. Les jetons de présence des membres du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2016 et versés en 2017 s'élèvent à 381 K€.

3.26 Effectifs

Les effectifs du Groupe ORPEA s'élèvent à 49 185 collaborateurs au 31 décembre 2016 avec 8 472 recrutements réalisés au cours de l'exercice.

3.27 Honoraires des Commissaires aux comptes

La charge comptabilisée en 2016 au titre des honoraires des commissaires aux comptes de la société ORPEA pour leurs diligences au niveau du Groupe s'est élevée à 2 697 K€ (2 667 K€ au titre de la certification et l'examen des comptes et 30 K€ au titres d'autres services) contre 2 645 K€ en 2015 (2 615 K€ au titre de la certification et l'examen des comptes et 30 K€ au titres d'autres services).

3.28 Evènements postérieurs à la clôture

Le Groupe a poursuivi son développement à l'international en acquérant le Groupe ANAVITA de 6 établissements en République Tchèque (932 lits) et le Groupe DR DR WAGNER de 18 établissements en Autriche (1 812 lits).

3.29 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016

Les principales sociétés permettant au Groupe ORPEA d'exercer son activité et de gérer son patrimoine immobilier sont :

Entreprises consolidées	Contrôle Groupe	Intérêt Groupe	Méthode de consolidation
SA ORPEA	100%	100%	Mère
SAS CLINEA	100%	100%	IG
SARL NIORT 94	100%	100%	IG
DOMIDOM - ADHAP	100%	100%	IG
SA ORPEA BELGIUM	100%	100%	IG
ORPIMMO	100%	100%	IG
ORPEA ITALIA SRL	100%	100%	IG
CASAMIA IMMOBILIARE	100%	100%	IG
ORPEA IBERICA	100%	100%	IG
SL DINMORPEA	100%	100%	IG
SENEVITA AG	100%	100%	IG
SILVERCARE GROUPE	100%	100%	IG
CELENUS	100%	100%	IG
SENECURA	100%	100%	IG
MEDISYSTEM	100%	100%	IG
CEESCH	100%	100%	IG
GCSE	100%	100%	IG

ORPEA

Société Anonyme

12, rue Jean Jaurès
92813 Puteaux Cedex

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Saint Honoré BK&A
140, rue du Faubourg Saint-honoré
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

ORPEA

Société Anonyme
12, rue Jean Jaurès
92813 Puteaux Cedex

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ORPEA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les actifs incorporels non amortissables composés des goodwill et des droits d'exploitation à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de perte de valeur réalisés selon les modalités décrites dans les notes 1.7, 1.9 et 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre basée sur des estimations, examiné les données et hypothèses utilisées par le groupe pour réaliser ces tests et vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes susvisées de l'annexe aux comptes consolidés.
- Les ensembles immobiliers, terrains et constructions, détenus directement ou par le biais de contrats de location financement et exploités par le groupe sont, en application de la norme IAS 16 - § 31, réévalués périodiquement à leur juste valeur par des évaluateurs professionnels qualifiés comme précisé dans les notes 1.8 et 3.4.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes susvisées de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

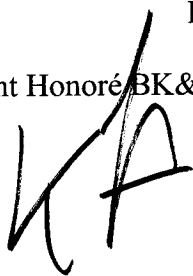
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 10 mai 2017

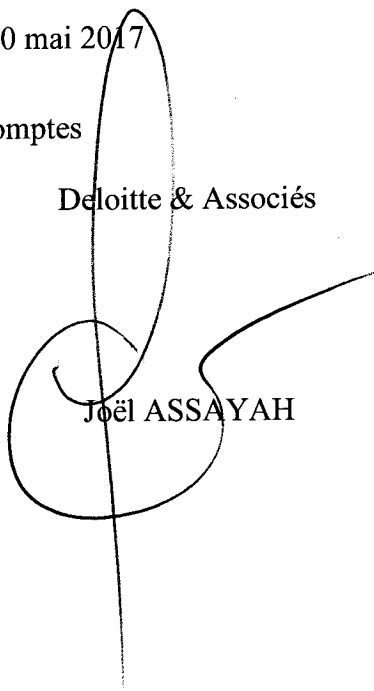
Les Commissaires aux Comptes

Saint Honoré BK&A

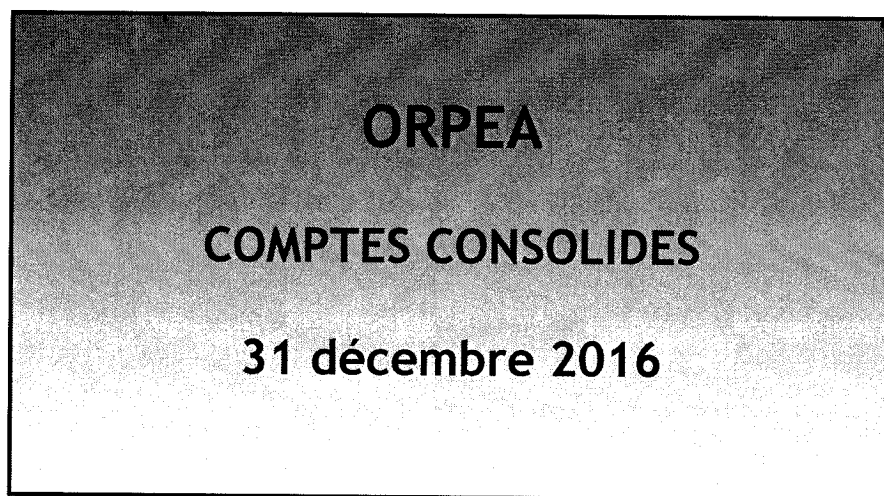


Emmanuel KLINGER

Deloitte & Associés



Joël ASSAYAH



SA ORPEA société anonyme au capital de 75 342 114 euros
RCS NANTERRE 401 251 566 / APE 853 D

Siège social : 12, rue Jean Jaurès - CS 10032 - 92 813 PUTEAUX Cedex

Compte de Résultat Consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31-déc-16	31-déc-15
CHIFFRE D'AFFAIRES		2 841 225	2 391 604
Achats consommés et autres charges externes		(817 369)	(698 551)
Charges de personnel		(1 467 301)	(1 216 688)
Impôts et taxes		(96 555)	(90 731)
Amortissements et provisions		(126 456)	(96 893)
Autres produits opérationnels courants		24 036	22 784
Autres charges opérationnelles courantes		(9 510)	(8 008)
Résultat opérationnel courant		348 070	303 517
Autres produits opérationnels non courants	3.20	167 887	177 042
Autres charges opérationnelles non courantes	3.20	(144 975)	(157 572)
RESULTAT OPERATIONNEL		370 982	322 988
Produits financiers		13 876	15 264
Charges financières		(125 427)	(112 081)
Coût de l'endettement financier net	3.21	(111 551)	(96 817)
Variation JVO (*)	3.13	(1 800)	(43 000)
RESULTAT AVANT IMPOT		257 631	183 171
Charge d'impôt	3.22	(85 000)	(60 015)
Impact de la valorisation des impôts différés au dernier taux connu	3.22	80 000	
QP de résultat dans les entreprises associées et coentreprises	3.5	3 817	3 429
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		256 448	126 586
Part revenant aux intérêts minoritaires		9	(48)
Part du groupe		256 440	126 634
RESULTAT NET PART DU GROUPE hors variation nette JVO(*) (1,2 M€ en 2016)		257 620	153 294
 Nombre d'actions		 60 273 691	 60 273 691
Résultat net part du groupe consolidé par action (en euros)		4,26	2,12
Résultat net part du groupe consolidé dilué par action (en euros)		4,26	2,12

(*) JVO: Juste Valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE

Les notes font partie intégrante des comptes

Etat du résultat global

<i>en milliers d'euros</i>		31-déc-16	31-déc-15
Résultat net de l'exercice	<i>a</i>	256 440	126 634
Variation des écarts de conversion			19 054
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
Couverture des flux de trésorerie		(621)	19 992
Effet d'impôt sur les éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		214	(7 597)
Total des éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	<i>b</i>	(407)	31 450
Résultat global après éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	<i>a+b</i>	256 033	158 083
Gains et pertes actuariels		(2 704)	4 027
Réévaluations des ensembles immobiliers		60 000	18 000
Impact de la valorisation des ID au dernier taux connu		22 000	
Effet d'impôt sur les éléments non susceptibles d'être reclassés en résultat		(19 702)	(9 010)
Total des éléments non susceptibles d'être reclassés en résultat	<i>c</i>	59 594	13 016
Résultat global après éléments non susceptibles d'être reclassés en résultat	<i>a+b+c</i>	315 627	171 099
Autres éléments du résultat global (après impôt)	<i>b+c</i>	59 187	44 466
Résultat global	<i>a+b+c</i>	315 627	171 099

Bilan Consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31-déc-16	31-déc-15
Actif			
Goodwill	3.1	982 106	841 532
Immobilisations incorporelles nettes	3.2	1 889 176	1 751 217
Immobilisations corporelles nettes	3.4	3 632 401	3 008 814
Immobilisations en cours de construction	3.4	442 643	436 301
Participation dans les entreprises associées et coentreprises	3.5	62 235	58 184
Actifs financiers non courants	3.6	34 248	36 934
Actifs d'impôt différé	3.22	38 424	36 389
Actif non courant		7 081 232	6 169 371
Stocks		8 369	8 076
Créances clients et comptes rattachés	3.7	148 330	127 409
Autres créances et comptes de régularisation	3.8	407 689	347 542
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.12	539 924	518 925
Actif courant		1 104 312	1 001 952
Actifs détenus en vue de la vente	3.9	140 020	200 000
TOTAL DE L'ACTIF		8 325 564	7 371 324
Passif			
Capital		75 342	75 342
Réserves consolidées		1 433 636	1 356 321
Ecart de réévaluation		310 410	251 223
Résultat de l'exercice		256 440	126 634
Capitaux propres - part du Groupe	3.10	2 075 828	1 809 520
Intérêts minoritaires		199	190
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		2 076 027	1 809 710
Dettes financières à long terme	3.12	3 801 254	3 218 989
Variation de la juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE	3.13	74 793	72 993
Provisions	3.11	143 108	86 243
Provisions retraites et engagements assimilés	3.11	63 919	51 215
Passifs d'impôt différé	3.22	784 703	851 714
Passif non courant		4 867 776	4 281 153
Dettes financières à court terme	3.12	418 531	314 218
Provisions	3.11	25 304	23 241
Fournisseurs et comptes rattachés	3.15	232 019	254 137
Dettes fiscales et sociales	3.16	226 587	215 141
Passif d'impôt exigible	3.16	15 041	
Autres dettes et comptes de régularisation	3.17	324 259	273 724
Passif courant		1 241 741	1 080 460
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente		140 020	200 000
TOTAL DU PASSIF		8 325 564	7 371 324

Les notes font partie intégrante des comptes

Tableau des Flux de Trésorerie Consolidé

		31-déc-16	31-déc-15
	en milliers d'euros		
	Notes		
Flux de trésorerie liés à l'activité.....			
l Résultat net de l'ensemble consolidé.....		256 440	126 634
l Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie liée à l'activité (*).....		37 905	93 933
Coût de l'endettement financier.....	3.21	111 551	96 817
l Plus-values de cession non liées à l'activité nettes d'impôt.....		(19 669)	(16 497)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		386 227	300 887
l Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
- Stocks.....		(188)	(788)
- Créances clients	3.7	(17 623)	5 536
- Autres créances	3.8	68 128	63 989
- Dettes fiscales et sociales.....		14 152	(30 233)
- Fournisseurs	3.15	(43 569)	39 023
- Autres dettes	3.17	(60 418)	(64 475)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		346 709	313 939
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement et de développement			
l Investissements immobiliers		(795 032)	(945 696)
l Cessions immobilières		139 378	209 825
l Autres acquisitions et variations.....		(130 857)	(278 330)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(786 511)	(1 014 201)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
l Sommes reçues lors d'augmentations de capital.....	3.10		6 039
l Dividendes versés aux actionnaires de la société mère.....	3.10	(54 246)	(44 454)
l Encaissements nets - (décaissements nets) liés aux prêts relais et découverts bancaires.....	3.12	(95 956)	(26 313)
l Encaissements liés aux nouveaux contrats de location financement.....	3.12	228 204	284 920
l Encaissements liés aux emprunts.....	3.12	966 645	1 041 426
l Remboursements liés aux emprunts	3.12	(340 447)	(486 484)
l Remboursements liés aux contrats de location financement.....	3.12	(131 848)	(81 036)
l Coût de l'endettement financier et autres variations.....	3.21	(111 551)	(96 817)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		460 801	597 281
Variation de trésorerie		20 999	(102 981)
Trésorerie à l'ouverture		518 925	621 906
Trésorerie à la clôture		539 924	518 925
Trésorerie au bilan.....		539 924	518 925
l Valeurs mobilières de placement.....	3.12	35 816	27 101
l Disponibilités.....	3.12	504 108	491 824
l Concours bancaires courants.....			

Les notes font partie intégrante des comptes

(*) Dont principalement les amortissements, provisions, impôts différés, quote part de résultat des sociétés mises en équivalence et excédent de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs et les dépenses de restructuration et les coûts non courants induits par la reprise d'établissements.

Informations sur les capitaux propres consolidés

Variation des capitaux propres consolidés

en milliers d'euros sauf le nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Ecart de réévaluation	Autres réserves	Résultat	Total part du groupe	Minorit aires	Total
1 ^{er} -déc-14	55 567 893	69 460	476 121	225 812	605 797	120 777	1 497 968	379	1 498 346
Variation de valeur des ensembles									
Immobiliers				11 160			11 160		11 160
Engagements de retraite				1 856			1 856		1 856
Instrument financiers				12 395			12 395		12 395
Coût de conversion					19 054		19 054		19 054
Autres							0		0
Variation de valeur reconnue directement en capitaux propres		0	0	25 411	19 054	0	44 466	0	44 466
Rectification du résultat			(35 000)		111 322	(120 777)	(44 454)		(44 454)
Résultat 2015						126 634	126 634	(48)	126 586
Exercice des options de souscription d'actions							0		0
Exercice des BSAAR	169 210	212	5 828				6 039		6 039
Exercice des OCEANE	4 536 588	5 671	173 226				178 897		178 897
Augmentation de capital							0		0
Autres					(28)		(28)	(140)	(168)
1 ^{er} -déc-15	60 273 691	75 342	620 175	251 223	736 145	126 634	1 809 520	190	1 809 710
Variation de valeur des ensembles									
Immobiliers				39 342			39 342		39 342
Engagements de retraite				(1 748)			(1 748)		(1 748)
Instrument financiers				(407)			(407)		(407)
Coût de conversion							0		0
Impact de la valorisation des ID				22 000			22 000		22 000
Variation de valeur reconnue directement en capitaux propres		0	0	59 187	0	0	59 187	0	59 187
Rectification du résultat			(40 069)		112 457	(126 634)	(54 246)		(54 246)
Résultat 2016						256 440	256 440	9	256 449
Exercice des options de souscription d'actions							0		0
Augmentation de capital							0		0
Plan d'attribution des actions gratuites					8 455		8 455		8 455
Annulation des actions propres					(3 527)		(3 527)		(3 527)
1 ^{er} -déc-16	60 273 691	75 342	580 106	310 410	853 530	256 440	2 075 828	199	2 076 027

NOTES ANNEXES SUR LES COMPTES CONSOLIDES
Au 31 décembre 2016

1. PRINCIPES COMPTABLES	9
1.1 Référentiel comptable retenu	9
1.2 Bases d'évaluation.....	10
1.3 Utilisation d'estimations et d'hypothèses	10
1.4 Principes de consolidation.....	11
1.5 Regroupements d'entreprises.....	11
1.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères	12
1.7 Immobilisations incorporelles.....	13
1.8 Immobilisations corporelles.....	13
1.9 Dépréciation des actifs à long terme	16
1.10 Actifs financiers non courants.....	16
1.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.....	16
1.12 Clients et créances d'exploitation.....	17
1.13 Autres créances et dettes et comptes de régularisations.....	17
1.14 Impôts différés.....	17
1.15 Contribution Economique Territoriale (France)	18
1.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	18
1.17 Actions propres	19
1.18 Plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites.....	19
1.19 Engagements de retraite et autres avantages du personnel.....	19
1.20 Provisions	20
1.21 Dettes financières.....	20
1.22 Instruments financiers et dérivés	20
1.23 Chiffre d'affaires.....	21
1.24 Soldes intermédiaires du compte de résultat.....	21
1.25 Résultat par action.....	21
1.26 Tableau des flux de trésorerie	21
1.27 Information sectorielle.....	22
1.28 Croissance organique	22
1.29 Croissance externe.....	22
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	23
3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES	25
3.1 Goodwill	25
3.2 Immobilisations incorporelles.....	25
3.3 Tests de dépréciation périodiques.....	27
3.4 Immobilisations corporelles.....	27
3.5 Participations dans les entreprises associées et coentreprises	30
3.6 Actifs financiers non courants.....	31
3.7 Créances clients et comptes rattachés	31
3.8 Autres créances et comptes de régularisation.....	32
3.9 Actifs détenus en vue de la vente.....	32
3.10 Capitaux propres.....	32
3.11 Provisions	35
3.12 Dettes financières et trésorerie	37
3.13 Variation de la juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE.....	41
3.14 Instruments financiers.....	41
3.15 Fournisseurs et comptes rattachés.....	44
3.16 Dettes fiscales et sociales.....	44
3.17 Autres dettes et comptes de régularisation	44
3.18 Dette associée à des actifs détenus en vue de la vente.....	44
3.19 Information sectorielle.....	45

3.20	<i>Autres produits et charges opérationnels non courants</i>	46
3.21	<i>Coût de l'endettement financier net</i>	46
3.22	<i>Charge d'impôt</i>	47
3.23	<i>Engagements et passifs éventuels</i>	48
3.24	<i>Analyse des actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7</i>	50
3.25	<i>Opérations avec les parties liées</i>	53
3.26	<i>Effectifs</i>	53
3.27	<i>Honoraires des Commissaires aux comptes</i>	53
3.28	<i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	53
3.29	<i>Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016</i>	54

Annexe aux comptes consolidés

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire

Les états financiers consolidés du Groupe ORPEA pour l'exercice 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 avril 2017.

1. PRINCIPES COMPTABLES

ORPEA S.A. est une société de droit français ayant son siège social à Puteaux (92 800), 12 rue Jean Jaurès. Elle est la société mère d'un groupe qui exerce son activité dans le secteur de la dépendance temporaire et permanente à travers l'exploitation de maisons de retraite, de cliniques de soins de suite et psychiatriques.

1.1 Référentiel comptable retenu

En application du règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, le Groupe ORPEA a établi ses comptes consolidés annuels 2016 conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et rendues obligatoires à la date de clôture de ces états financiers.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Les nouvelles normes et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2016 qui sont applicables par le Groupe ORPEA sont :

- Amendements à IAS 16 et IAS 38 : « Immobilisations Corporelles et Immobilisations Incorporelles - Clarifications sur les méthodes d'amortissement acceptables »,
- Amendements à IFRS 11 : « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les activités conjointes »,
- Amendements à IAS 1 : « Présentation des états financiers - Initiative sur l'information à fournir »,
- Amendements à IAS 19 : « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel »,
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12, IAS 28 : « Entités d'investissement : application de l'exception de consolidation »,
- Améliorations annuelles des IFRS - Cycles 2010-2012 et 2012-2014.

L'application de ces nouvelles normes et amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

Le Groupe n'a appliqué aucune des nouvelles normes et interprétations dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2016. Il s'agit des textes suivants :

Textes adoptés par l'Union Européenne dont l'application n'est pas obligatoire au cours de l'exercice :

- IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients »,
- IFRS 9 : « Instruments financiers ».

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

- Amendements à IAS 12 : « Impôts sur le résultat »,
- Amendements à IAS 7 : « Etat des flux de trésorerie : informations à fournir »,
- IFRS 14 : « Comptes de reports réglementaires »,
- IFRS 16 : « Contrats de locations »,
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 : « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise »,
- Amendement IFRS 2 : « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »,
- Clarifications d'IFRS 15,
- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2014-2016,
- IFRIC 22 : « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée »,
- Amendement IAS 40 : « Transferts d'immeubles de placement ».

L'impact de ces normes et amendements est en cours d'analyse.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro.

Rappel sur l'adoption de la valorisation des ensembles immobiliers exploités selon IAS16

Afin de donner une meilleure image de la valeur patrimoniale des ensembles immobiliers, terrains et constructions, détenus et exploités par le Groupe, il a été décidé, à compter de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2007, d'opter pour la méthode de la réévaluation à la juste valeur de ces ensembles immobiliers prévue par la norme IAS 16.

Les modalités de l'exercice de cette option sont décrites en note 1.8.

1.2 Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique. Par exception, les ensembles immobiliers exploités par le Groupe, détenus globalement ou conjointement, sont évalués à la juste valeur (Cf. note 1.8), ainsi que le dérivé incorporé constitutif du droit d'attribution de l'ORNANE (cf. note 1.21), les instruments financiers dérivés (cf. note 1.22) et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à leur vente.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti.

Les valeurs comptables des actifs et des passifs reconnus au bilan et qui font l'objet d'une couverture sont ajustées pour tenir compte des variations de juste valeur des risques couverts.

1.3 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers nécessite que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits apparaissant au compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers du Groupe ORPEA peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Ces hypothèses concernent principalement :

- La détermination de la valeur réévaluée des ensembles immobiliers ;
- Les données utilisées pour la réalisation des tests de perte de valeur des actifs incorporels et corporels ;
- Les provisions pour indemnités de départ en retraite et pensions (hypothèses décrites au § 3.11) ;
- Les provisions pour risques ou litiges ;
- Les instruments financiers.

1.4 Principes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les partenariats qualifiés d'activités conjointes sont consolidés ligne à ligne, à hauteur de la quote-part effectivement apportée par le Groupe. Les partenariats qualifiés de coentreprises sont, quant à eux, consolidés par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

Ces participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces participations sont enregistrées lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation, au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill constaté.

Leur valeur comptable intègre la quote-part des résultats postérieurs à l'acquisition. Lorsque les pertes deviennent supérieures à l'investissement net du Groupe dans l'entreprise concernée, celles-ci ne sont reconnues qu'en cas d'engagement de recapitalisation de la société concernée par le Groupe ou de paiements effectués pour son compte.

Les participations dans des entreprises associées et les coentreprises qui sont classées comme détenues en vue de la vente selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme (cf note 1.11).

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise de contrôle ou d'influence ou jusqu'à la perte de contrôle ou d'influence.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes des entités incluses dans le périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre.

1.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux principes énoncés par IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*, publiée en janvier 2008 par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptée de manière anticipée par le Groupe avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Les acquisitions d'exploitation sont généralement réalisées sous la condition suspensive de l'agrément du Groupe en tant que nouvel exploitant par les autorités administratives de tutelle. Au cas par cas d'autres conditions suspensives peuvent être ajoutées.

L'acquisition dans ce cas et la consolidation interviennent une fois les conditions suspensives levées.

Un regroupement d'entreprises est réalisé et la méthode de l'acquisition est appliquée seulement à la date à laquelle le contrôle est obtenu.

Dans le cas où une participation était détenue antérieurement à la prise de contrôle, celle-ci est réévaluée à la juste valeur et l'écart de valeur est comptabilisé en résultat opérationnel non courant.

Les frais connexes à l'acquisition, tels que les rémunérations d'intermédiaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels, ainsi que les droits et taxes afférents, sont comptabilisés au cours de la période en charges opérationnelles non courantes.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation de IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une

qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité acquise, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas douze mois à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à la juste valeur.

Au regard des dispositions réglementaires, les droits d'exploitation des cliniques et maisons de retraites constituent des actifs incorporels identifiables qui font l'objet d'une évaluation à la date de prise de contrôle.

Cette reconnaissance des actifs incorporels est opérée depuis le 1^{er} juillet 2007 pour les établissements acquis en Belgique et en Italie, depuis 2014 pour les nouveaux établissements acquis en Espagne et en Suisse, en 2015 pour les établissements acquis en Autriche.

Pour certains établissements exploités à l'étranger, et notamment en Allemagne pour les maisons de retraites et les cliniques, les droits d'exploitation ne font pas l'objet d'une évaluation distincte car ne répondant pas à la définition d'une immobilisation incorporelle identifiable et sont inclus au montant comptabilisé en goodwill.

Les ensembles immobiliers font l'objet d'une évaluation à la juste valeur tenant compte des caractéristiques des biens acquis.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date de prise de contrôle est comptabilisée en goodwill. Le goodwill, évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise, est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et a minima une fois par an en fin d'exercice (voir note 1.9 infra). Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans les « Autres charges opérationnelles non courantes ». Les pertes de valeur relatives aux goodwills comptabilisées ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un « écart d'acquisition négatif » est immédiatement reconnu en résultat dans les « Autres produits opérationnels non courants ».

Depuis la mise en oeuvre d'IFRS 3 révisée, les participations minoritaires des filiales consolidées peuvent être évaluées à la juste valeur ou à la quote part des intérêts minoritaires dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Cette option est exerçable à chaque acquisition.

Les goodwills relatifs aux sociétés mises en équivalence sont présentés au poste « Participations dans les entreprises associées et coentreprises ».

Lors de la cession d'une filiale, d'une entité contrôlée conjointement ou d'un établissement, le montant du goodwill attribuable est inclus dans le calcul du résultat de cession présenté en résultat opérationnel non courant.

1.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euro en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste « Réserve de conversion » au niveau du poste « Réserves consolidées » dans les capitaux propres consolidés.

Les comptes établis dans une autre devise concernent l'activité des filiales suisses, polonaises, tchèques et chinoises.

1.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement des autorisations d'exploitation de lits de maisons de retraite, de cliniques de soins de suite et de cliniques psychiatriques des établissements exploités en France, en Belgique, en Suisse, en Espagne, en Italie et en Autriche.

La durée d'utilité de ces autorisations est considérée comme indéfinie, en cohérence avec la position de place retenue par le secteur. Cette position se fonde sur les constats suivants, confortés par l'expérience passée du Groupe :

- La probabilité d'un retrait ou de l'absence de renouvellement des autorisations est faible puisque le Groupe veille à exploiter ses établissements dans le respect des conditions et normes imposées par les différentes autorités de tutelle ;
- Les coûts encourus pour assurer le renouvellement des autorisations ne présentent pas de caractère significatif.

Ces actifs incorporels sont maintenus à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition correspond soit au prix effectivement payé lorsqu'ils sont acquis séparément, soit à leur juste valeur s'ils sont acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises.

Cette juste valeur est estimée suivant la nature de l'activité : de 100 % à 125 % du chiffre d'affaires annuel pour la France, 80 % à 100 % pour la Belgique et la Suisse, 80 % à 125 % pour l'Italie et l'Espagne, 50 % à 100 % pour l'Autriche.

Le chiffre d'affaires annuel retenu pour valoriser les actifs est ajusté par rapport aux données historiques en tenant compte des principales hypothèses suivantes : prise en compte des capacités autorisées de l'établissement à la date d'acquisition ainsi que des tarifs d'hébergements ou des prix de journées applicables, taux d'occupation de l'établissement retenu à 100%, prise en compte du nombre de chambres particulières qui seront exploitées et des tarifs afférents, et prise en compte pour les résidences pour personnes âgées des forfaits afférents aux soins et des forfaits afférents à la dépendance, le cas échéant.

Les multiples retenus sont représentatifs des transactions de marché.

S'agissant d'actifs non amortissables, ces actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture annuelle ou dès l'identification d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est constatée en résultat dans les « Autres charges opérationnelles non courantes ».

La durée d'amortissement des autres immobilisations incorporelles est comprise entre 1 et 10 ans.

1.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées essentiellement de terrains, constructions et d'aménagements, ainsi que de matériels.

Les ensembles immobiliers exploités par le Groupe ont, soit été acquis lors de la reprise d'établissements en exploitation, soit été créés ou restructurés par le Groupe.

Dans le cadre de sa politique de gestion patrimoniale, le Groupe procède régulièrement à des arbitrages sur des ensembles immobiliers nécessaires à son exploitation et dont il est

propriétaire. Ces ventes sont réalisées en bloc ou partiellement par lot et font l'objet d'une prise à bail par le Groupe.

Elles portent aussi bien sur des ensembles immobiliers exploités et propriété du Groupe depuis plusieurs années que sur des biens récemment acquis, restructurés ou construits par le Groupe.

Les biens conservés sont généralement financés par contrat de location financement.

Les ensembles immobiliers que le Groupe projette de céder sont classés à l'actif sous la rubrique « *Actifs détenus en vue de la vente* ».

Valorisation des immobilisations

A l'exception des ensembles immobiliers en exploitation, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production initial, diminué du cumul des amortissements et, éventuellement du cumul des pertes de valeur, selon le traitement de référence de IAS 16 - *Immobilisations corporelles*.

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont incorporés au coût de l'actif conformément au traitement édicté par IAS 23 - *Coûts des emprunts*.

Comptabilisation à la valeur réévaluée des ensembles immobiliers en exploitation

Les ensembles immobiliers, terrains et constructions, détenus, principalement par le biais de contrats de location financement, et exploités par le Groupe, sont réévalués à leur juste valeur en application de la norme IAS 16 - *Immobilisations corporelles* §31.

La valeur réévaluée des ensembles immobiliers fait l'objet d'un examen par des évaluateurs professionnels qualifiés externes. Sauf en cas de fluctuation significative des conditions de marché, la totalité des ensembles immobiliers figurant dans le patrimoine exploité par le Groupe est examinée sur une période de 3 ans, ceux nouvellement entrés étant examinés à la fin de l'exercice correspondant.

La juste valeur est déterminée en fonction de la localisation des biens, de la nature de l'activité exercée et en considération des conditions d'exploitation.

La valeur réévaluée des ensembles immobiliers est déterminée par capitalisation d'un loyer normatif pouvant être supporté par chacune des exploitations au regard des usages de la profession. Les taux de rendement retenus dépendent principalement de la localisation des biens, la nature de l'exploitation, le mode de détention.

L'écart entre le coût historique et la valeur réévaluée est inscrit en capitaux propres en « *Ecart de réévaluation* » pour le montant net de la charge fiscale latente.

Si la valeur réévaluée des ensembles immobiliers, terrains et constructions, devient inférieure au coût historique, une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat en « *Autres charges opérationnelles non courantes* ».

L'écart de valeur des constructions est amorti sur la durée de vie résiduelle de chacun des établissements.

Amortissement des immobilisations corporelles

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité prévue de chaque immobilisation ou de chacun des composants ayant des durées d'utilité distinctes selon les critères suivants :

- Constructions et aménagements : 12 à 60 ans
- Installations techniques, matériel : 3 à 10 ans
- Autres : 3 à 10 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation, dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une perte de valeur est comptabilisée en résultat en « Autres charges opérationnelles non courantes ».

Opérations de promotion immobilière réalisées par le Groupe pour son propre compte

Dans le cadre de son développement et afin de répondre aux exigences de qualité dans l'exercice de son activité, le Groupe assure lui-même la maîtrise d'œuvre d'une grande partie des ensembles immobiliers en construction ou en restructuration destinés à son exploitation.

Ces ensembles immobiliers sont conservés par le Groupe ou cédés à des investisseurs.

Le coût de revient des ensembles immobiliers construits ou restructurés comprend les coûts d'acquisition des terrains, le cas échéant des bâtiments à restructurer, ainsi que les coûts de production encourus. Ces derniers comprennent les charges directes de production ainsi que les frais financiers directement attribuables à la période de production de l'actif conformément à IAS 23 §11 *Coûts d'emprunt*.

Pour les biens cédés à des investisseurs dans le cadre de contrats en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement), la société comptabilise les opérations de cession à l'avancement, en conformité avec l'interprétation IFRIC 15.

Le degré d'avancement des travaux est déterminé en fonction des coûts comptabilisés après validation de la maîtrise d'œuvre, représentatifs de l'avancement technique au regard du coût de revient global estimé du projet.

Les frais de commercialisation directement affectables aux actifs cédés en VEFA sont portés à l'actif dans les immobilisations en cours et sont repris en charge au fur et à mesure de l'avancement des constructions.

Les ensembles immobiliers en cours de cessions, à l'actif du bilan sont diminués du montant des appels de fonds effectués sur les opérations de type VEFA.

Les opérations de cessions des ensembles immobiliers sont enregistrées en « Autres produits et autres charges opérationnels non courants » afin de distinguer les résultats liés à ces opérations des résultats dégagés par l'exploitation courante des établissements.

Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 les contrats de location sont classés en contrat de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Pour les contrats de location simple, les paiements au titre de la location (à l'exclusion du coût des services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges sur une base linéaire, à moins qu'une autre base systématique de comptabilisation ne soit représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en retirera l'utilisateur, même si les paiements ne sont pas effectués sur cette base.

Seules les cessions-bail suivies de la conclusion d'un contrat de location simple donnent lieu à la comptabilisation d'un résultat de cession présenté en « Autres produits et autres charges opérationnels non courants ».

1.9 Dépréciation des actifs à long terme

Conformément à IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- les actifs corporels et incorporels amortissables font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations ;
- les actifs incorporels non amortissables et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an à la date de clôture de l'exercice.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable à la plus élevée des deux valeurs suivantes : juste valeur nette de coût de sortie ou valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'utilisation continue des actifs testés pendant leur période d'utilité et de leur cession éventuelle à l'issue de cette période. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe, représentatif du taux du secteur (cf § 3.3).

L'éventuelle dépréciation des actifs d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou d'un groupe d'UGT pour les activités à l'étranger, est imputée prioritairement sur le goodwill concerné, s'il existe, le reliquat étant affecté au reste des actifs au prorata de leur valeur comptable.

Chaque site exploitant une maison de retraite ou une clinique constitue une UGT. Les principaux actifs rattachés à une UGT sont le goodwill lorsqu'il est suivi au niveau de l'UGT, les actifs incorporels (droits d'exploitation) et le cas échéant, si le Groupe en est propriétaire, les ensembles immobiliers exploités réévalués à leur juste valeur (cf note 1.8).

1.10 Actifs financiers non courants

Les participations non consolidées en raison de leur caractère non significatif, sont évaluées au coût d'acquisition.

Les participations, qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation notamment en raison de leur pourcentage de contrôle, sont présentées en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, puis évaluées à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, ces participations sont maintenues à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Lorsque la dépréciation est significative ou durable, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts, comptabilisés au coût amorti, font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur liée au risque de crédit.

1.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs, et en particulier les ensembles immobiliers ou établissements pour lesquels le Groupe projette la cession dans un délai de 12 mois, sont classés, conformément à IFRS 5, en *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Cela exclut les immeubles repris en location financement.

Ce classement est effectué lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe d'actifs non courants détenus en vue de la vente satisfont aux critères d'une telle classification et sont notamment immédiatement disponibles à la vente.

Ces actifs sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Pour les immeubles en exploitation, la valeur comptable correspond à la dernière valeur réévaluée et déterminée conformément à la norme IAS16 § 31 (cf note1.8).

1.12 Clients et créances d'exploitation

Les créances clients sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale. Celle-ci est considérée comme la meilleure approximation de leur juste valeur à l'initiation. Une provision pour dépréciation des créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. L'ancienneté des créances et un défaut de paiement au terme habituel du débiteur constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le montant de la dépréciation est égal à la valeur actualisée des flux de trésorerie qui sont estimés irrécouvrables. Sur la base de l'expérience passée, les taux de dépréciation des créances sont habituellement les suivants :

- Caisses : créances supérieures à 2 ans et 3 mois :	100%
créances comprises entre 2 ans et 2 ans et 3 mois :	75%
créances comprises entre 1 an ½ et 2 ans :	50%
créances comprises entre 1 an et 1an ½ :	25%
- Mutuelles : créances supérieures à 1 an et ½ :	100%
créances comprises entre 1 an et 1 an et ½ :	75%
- Patients : créances supérieures à 6 mois :	100%
- Résidents : créances comprises entre 6 mois et un an :	50%
créances supérieures à 1 an :	100%
- Résidents bénéficiant des aides sociales :	
créances supérieures à 2 ans :	50%
créances supérieures à 3 ans :	100%

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque l'échéance est supérieure à un an et que l'effet de l'actualisation est significatif.

Des créances clients peuvent être cédées à des établissements bancaires, dans le cadre de financements. Une analyse est alors menée pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances. Si cet examen met en évidence le transfert de la quasi-totalité de ces risques et avantages, les créances clients sont décomptabilisées du bilan et tous les droits créés ou conservés lors du transfert sont reconnus, le cas échéant. Dans la situation inverse, les créances clients continuent à être comptabilisées au bilan et une dette financière est reconnue pour le montant cédé.

1.13 Autres créances et dettes et comptes de régularisations

L'actif courant et le passif courant comprennent principalement les créances et dettes liées au développement, aux cessions immobilières ainsi que les comptes courants envers des associés et des parties liées.

1.14 Impôts différés

Les impôts différés relatifs aux différences temporelles existant entre les bases taxables et les bases comptables des actifs et passifs consolidés sont constatés selon la méthode du report variable, au taux voté ou quasi adopté à la date de clôture. Les taux d'impôts utilisés sont fonction de l'échéancier de retournement des différences temporelles, des déficits

fiscaux et autres crédits d'impôts. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

L'essentiel des impôts différés provient de la valorisation à la juste valeur des droits d'exploitation et des ensembles immobiliers exploités détenus globalement ou conjointement par le Groupe.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires sont reconnus dès lors que leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Les impôts éventuellement à la charge du Groupe sur les distributions de dividendes des filiales sont provisionnés dès lors que la décision de distribution a été prise formellement à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés par entité fiscale lorsqu'ils ont des échéances de renversement identiques.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

1.15 Contribution Economique Territoriale (France)

La loi de finances pour 2010 publiée le 30 décembre 2009 a supprimé la Taxe Professionnelle pour la remplacer par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) qui se compose de deux nouvelles contributions de nature différente :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) est assise sur les valeurs locatives des biens passibles de taxes foncières. Au regard des similitudes avec l'ancienne Taxe Professionnelle, elle est comptabilisée en tant que charge opérationnelle courante ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) est assise sur la valeur ajoutée des entités françaises. Cette contribution s'analyse comme un impôt dû sur la base des bénéfices imposables et est comptabilisée, en application d'IAS12, en charge d'impôt sur le résultat à compter de l'exercice 2010.

En conséquence, dès l'exercice clos au 31 décembre 2009 et conformément aux dispositions d'IAS12, une charge d'impôt différé a été comptabilisée au compte de résultat. La base retenue pour la détermination de cette charge d'impôt comprend pour l'essentiel la valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels amortissables.

Les goodwill, autorisations d'exploitation à durée de vie indéfinie et terrains ne sont pas inclus dans la base retenue au regard de l'interprétation SIC21.

1.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le montant figurant à l'actif du bilan dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend la trésorerie (montants en caisse, dépôt à vue), ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à très court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement sont constituées par les soldes des comptes bancaires, les montants en caisse, les dépôts à terme de moins de 3 mois ainsi que les titres négociables sur des marchés officiels soumis à un risque négligeable de baisse de valeur, qui sont évalués à la juste valeur, et dont les variations sont constatées en résultat.

1.17 Actions propres

Les actions ORPEA SA détenues par la société mère sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en actions d'autocontrôle et viennent en déduction des capitaux propres et sont maintenues à leur coût d'acquisition jusqu'à leur cession.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leur montant net d'impôt.

1.18 Plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites

Les plans de souscription d'actions sont accordés à certains salariés du Groupe. Conformément aux dispositions de IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions*, les plans mis en place après le 7 novembre 2002 font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires. Cette charge, représentant la valeur de marché de l'option à la date de son attribution, est enregistrée en contrepartie d'une augmentation des réserves.

La juste valeur des options et des droits est déterminée en utilisant des modèles de valorisation en fonction des caractéristiques du plan et des données de marché à la date d'attribution.

1.19 Engagements de retraite et autres avantages du personnel

En France le Groupe applique la convention collective unique FHP du 18 avril 2002 qui octroie une indemnité au moment du départ en retraite, dont le montant est fonction de l'ancienneté du salarié, de sa classification et du salaire de fin de carrière. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé, ni d'avantage à long terme au personnel en activité.

A l'étranger, le Groupe applique les dispositions propres à chaque pays et n'a d'engagement de retraite à prestations définies qu'en Suisse, en Autriche et pour certains établissements en Allemagne.

Les montants des engagements du Groupe en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite font l'objet de provisions estimées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles intègrent notamment des hypothèses de rotation des effectifs, d'évolution des rémunérations, d'inflation et d'espérance de vie. Elles sont présentées au § 3.11.

L'engagement actuariel est provisionné au bilan, déduction faite, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

Les effets cumulés des écarts actuariels, qui résultent d'ajustements liés à l'expérience ou de changements d'hypothèses relevant de la situation financière, économique générale ou liés aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentations annuelles des salaires, durée d'activité...) sont reconnus immédiatement dans le montant de l'engagement du Groupe, par la contrepartie d'une rubrique séparée des capitaux propres, « Autres réserves », en application de l'IAS 19 révisée.

La charge relative au coût des services rendus au cours de l'exercice et, le cas échéant, au coût des services passés est comptabilisée en résultat opérationnel. Le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs, calculés selon le même taux, sont comptabilisés en résultat financier.

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi - CICE (France)

La 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2012 a mis en place le CICE à compter du 1^{er} janvier 2013. En application de la norme IAS 19 - *Avantages du personnel*, le CICE a été comptabilisé en réduction des charges de personnel.

1.20 Provisions

Le Groupe constate une provision lorsqu'il a une obligation actuelle résultant d'événements passés, dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation, et que le montant de cette dernière peut être estimé de manière fiable.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions courantes sont liées au cycle d'exploitation sans considération de leur échéance de retournement. Elles concernent principalement des risques sociaux et sont évaluées par la direction des affaires sociales en fonction des risques encourus par le Groupe et de l'état d'avancement des procédures en cours.

Les provisions non courantes ne sont pas directement liées au cycle d'exploitation, et leur échéance est généralement supérieure à un an. Elles portent principalement sur des litiges, fiscaux ou autres, des contrats onéreux et des restructurations.

1.21 Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale, nette des frais d'émission associés qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de couverture de la charge d'intérêt future, la dette financière dont les flux sont couverts reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres.

En l'absence de relation de couverture, ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

La dette financière nette est constituée des dettes financières à court et long terme, sous déduction de la valeur des placements financiers et de la trésorerie à cette date.

La dette financière intègre les prêts relais immobiliers qui sont constitués de concours bancaires affectés au financement d'immeubles d'exploitation récemment acquis ou en cours de construction.

La comptabilisation des emprunts obligataires hybrides est effectuée en application des normes IAS 32 et IAS 39 - Instruments Financiers. Un emprunt de ce type est en cours à la clôture de l'exercice : l'ORNANE émise en 2013.

Cet emprunt a été décomposé en :

- (i) un dérivé incorporé constitutif du droit d'attribution d'actions, et dont la variation de la juste valeur depuis l'initiation, qui impacte le compte de résultat, est comptabilisée dans une rubrique bilantielle dédiée et
- (ii) une dette financière comptabilisée au coût amorti sur la base de son taux d'intérêt effectif.

1.22 Instruments financiers et dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de taux. Il s'agit d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties de premier rang.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en « Autres Actifs et Passifs Courants » et évalué à la juste valeur dès la date de transaction (cf § 3.14.1 - Stratégie de gestion du risque de taux).

1.23 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement des prestations de services réalisées dans le cadre de l'hébergement et des soins apportés aux résidents et patients. Il est enregistré dès lors que la prestation est réalisée.

L'effet de saisonnalité est limité au nombre de jours d'activité qui est supérieur au second semestre de chaque année civile par rapport à celui du premier semestre.

1.24 Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité principale du Groupe consiste à exploiter des établissements de prise en charge de dépendance temporaire et permanente.

Le résultat opérationnel courant provient de l'exploitation de ces établissements.

Les autres produits et autres charges opérationnels non courants enregistrent :

- les produits et charges afférents aux opérations immobilières du Groupe : cession d'ensembles immobiliers, coûts de développement et dépréciations éventuelles ;
- les charges de développement du Groupe ainsi que charges associées aux opérations de restructuration des établissements récemment acquis ;
- les produits et charges enregistrés dans le cadre de regroupements d'entreprise : charges d'acquisition, écarts d'acquisition négatifs ;
- les dépréciations d'actifs incorporels et de goodwill.

1.25 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions ORPEA auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat net par action après dilution est calculé en retenant les instruments donnant un accès différé au capital d'ORPEA (options et bons de souscription d'actions ou obligations convertibles en actions) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est le cas, pour les options et bons de souscription, lorsque leurs prix d'exercice sont inférieurs au prix du marché. Dans ce cas, les fonds recueillis lors de l'exercice des droits sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Cette méthode dite du « rachat d'actions » permet de déterminer les actions « non rachetées » qui s'ajoutent aux actions ordinaires en circulation et qui constituent ainsi l'effet dilutif.

1.26 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat opérationnel avec la trésorerie générée par les opérations de l'exercice.

Le Groupe finançant une part importante de ses constructions par crédit-bail immobilier, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement présentent notamment les avances concédées par les crédits bailleurs et leurs remboursements au sein des lignes « Encaissements liés aux nouveaux contrats de location financement » et « Remboursements liés aux contrats de location financement ».

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires qui ne sont pas affectés au financement relais des immeubles d'exploitation récemment acquis ou en cours de construction ou de restructuration.

1.27 Information sectorielle

L'information sectorielle reprend les segments définis par la direction du Groupe pour l'analyse de l'activité et le suivi du développement du Groupe. Les secteurs opérationnels sont présentés par zones géographiques, France et International qui comprend : Belgique, Espagne, Italie, Suisse, Autriche, Allemagne, République Tchèque, Pologne et Chine (cf § 3.19).

1.28 Croissance organique

Le Groupe communique régulièrement sur le taux de croissance organique de son chiffre d'affaires.

La croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe intègre :

- la variation du chiffre d'affaires (N vs N-1) des établissements existants consécutive à l'évolution de leurs taux d'occupation et des prix de journée,
- la variation du chiffre d'affaires (N vs N-1) des établissements restructurés ou dont les capacités ont été augmentées en N ou en N-1,
- le chiffre d'affaires réalisé en N par les établissements créés en N ou en N-1 et la variation du chiffre d'affaires des établissements récemment acquis sur une période équivalente en N à la période de consolidation en N-1.

1.29 Croissance externe

La croissance externe comprend l'acquisition (directement ou indirectement au travers de sociétés) d'établissements en exploitation ou en développement.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le chiffre d'affaires réalisé en 2016 est en progression de 19% par rapport à celui réalisé en 2015 soit une augmentation de 450 M€.

Le développement du Groupe s'effectue à la fois par croissance organique et par croissance externe.

La croissance organique du chiffre d'affaires s'élève sur l'exercice à + 6 %.

Au cours de l'année 2016, le Groupe a procédé à l'ouverture d'établissements en France et à l'international à l'issue de la réalisation de constructions ou de restructuration initiées au cours des exercices antérieurs se répartissant ainsi :

- En France : six établissements présentant une forte attractivité en termes de prestations hôtelières et de bonnes localisations, notamment en Ile de France,
- En Allemagne : cinq établissements qui étaient en construction lors des différentes acquisitions de Silver Care ou Residenz Gruppe Bremen,
- En Belgique : trois établissements,
- En Autriche : un établissement à Wilbad,
- En République Tchèque : deux établissements à Prague,
- En Suisse : un établissement dans la région de Bâle,
- En Chine, un établissement à Nankin.

ORPEA a par ailleurs poursuivi en 2016 sa politique de croissance externe par l'acquisition d'établissements en exploitation ou en projet :

- En France : un établissement à Croisilles (24 lits) ainsi que la prise de contrôle complémentaire de 57,46% du groupe Familisanté, portant ainsi la participation à 98,41% et représentant 5 établissements (419 lits),
- en Allemagne : le Groupe VITALIS de 25 établissements (2 487 lits),
- en Espagne : trois établissements situés à Malaga, Coruna et Barcelone Esplugues (462 lits) ainsi que le groupe Sanyres de 18 établissements (3 300 lits).
- en Autriche : le Groupe KRAUTERGARTEN GRUPPE de 5 établissements (343 lits),
- En Pologne : le Groupe MEDI-SYSTEM de 7 établissements (704 lits),
- En Suisse : un établissement à Lenk (31 lits) ainsi que le groupe SPITEX VILLE ET CAMPAGNE, réseau de soins et de services à domicile pour personnes âgées.

La cession de deux filiales d'exploitation a par ailleurs été réalisée en Belgique.

Enfin, le Groupe a procédé ponctuellement à l'acquisition, directement ou au travers de sociétés, d'actifs isolés nécessaires à son développement : droits incorporels et immobiliers d'exploitation.

Sur la base des évaluations provisoires à la juste valeur des actifs acquis, le total des investissements comptabilisés à la date de leur entrée dans le périmètre se résume comme suit :

	Nombre d'établisse- ments	Nombre de lits	Actifs incorporels d'exploitatio- n (en M euros)	Actifs incorporels de concession (en M euros)	Goodwills et incorporels en cours d'affectation (en M euros)	Ensembles immobiliers (en M euros)
France	6	443	31		19	31
Etranger	59	7 327	85	44	107	119
<i>Allemagne</i>	25	2 487			50	
<i>Autriche</i>	5	343	14			
<i>Belgique</i>			1			
<i>Espagne</i>	21	3 762	67	44		102
<i>Pologne</i>	7	704			11	17
<i>Suisse</i>	1	31	3		46	
Total	65	7 770	115	44	127	150

Le montant des impôts différés passifs reconnus sur ces acquisitions s’élève à environ 19 M€.

En 2015, le total des investissements comptabilisés à la date de leur entrée dans le périmètre s’établissait comme suit :

	Nombre d'établisse- ments	Nombre de lits	Actifs incorporels d'exploitati- on (en M euros)	Actifs incorporels de concession (en M euros)	Goodwills et incorporels en cours d'affectation (en M euros)	Ensembles immobiliers (en M euros)
France	6	342	25		18	2
Etranger	120	11 108	152	0	127	271
<i>Allemagne</i>	53	5 608			126	5
<i>Autriche & Rép. Tchèque</i>	56	4 293	108			187
<i>Belgique</i>	9	957	36		0	52
<i>Espagne</i>	1	150	4			12
<i>Italie</i>	1	100	4			15
<i>Suisse</i>						
Total	126	11 450	177	0	145	273

3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

3.1 Goodwill

Les principaux mouvements de la période entre l'ouverture et la clôture s'analysent comme suit :

	France	International	Total
Goodwills nets à l'ouverture	359 334	482 199	841 532
Regroupements d'entreprises	19 450	107 318	126 768
Ajustements des goodwills antérieurs et sorties de périmètre	1 195	12 610	13 805
Ecart de conversion			0
Goodwills nets à la clôture	379 979	602 128	982 106

Les regroupements d'entreprises comprennent notamment l'affectation provisoire du goodwill du sous-groupe allemand VITALIS, du sous-groupe suisse SPITEX et du sous-groupe Familisanté.

Les groupes d'UGT présentant des Goodwills significatifs sont les suivants :

	31-déc-16	31-déc-15
Sous-groupe MEDITER MIEUX VIVRE acquis en 2010	87 652	87 652
Sous-groupe SENEVITA	61 349	60 245
Périmètre allemand	395 420	332 998
Autres	437 684	360 637
Goodwills nets à la clôture	982 106	841 532

Aucun autre groupe d'UGT ne représente plus de 5% du total des Goodwills à la fin de l'exercice.

3.2 Immobilisations incorporelles

Les postes d'immobilisations incorporelles bruts et les amortissements cumulés correspondant sont les suivants :

	31/12/2016			31/12/2015		
	Brut	Amort. Prov	Net	Brut	Amort. Prov	Net
Autorisations d'exploitation	1 884 042	8 229	1 875 812	1 786 449	4 386	1 782 064
Avances et acomptes	2 278		2 278	2 235		2 235
Autres Immo. incorporelles	107 606	23 130	84 476	61 761	21 452	40 309
Immo. incorp. détenues en vue de la vente	-73 391		-73 391	-73 391		-73 391
Total	1 920 535	31 359	1 889 176	1 777 054	25 837	1 751 217

Au 31 décembre 2016, le poste « Autorisations d'exploitation » comptabilise les actifs incorporels d'exploitation non amortissables des sites situés en France, en Belgique, en Italie, en Espagne, en Suisse et en Autriche.

Les immobilisations incorporelles détenues en vue de la vente correspondent à des autorisations d'exploitation d'établissements dont la cession est programmée dans les douze mois.

Les groupes d'UGT présentant des montants d'autorisations d'exploitation significatifs sont les suivants :

	31-déc-16	31-déc-15
Sous-groupe MEDITER MIEUX VIVRE acquis en 2010	195 850	195 840
Sous-groupe SENEVITA	102 056	98 050
Sous-groupe SENECURA	123 989	109 689
Autres	1 453 917	1 378 485
Autorisations d'exploitation nettes à la clôture	1 875 812	1 782 064

Aucun autre groupe d'UGT ne représente plus de 5% du total du poste « Autorisations d'exploitation » à la fin de l'exercice.

Les amortissements des autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés en « Amortissements et provisions » au compte de résultat.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres charges opérationnelles non courantes ».

La variation des immobilisations incorporelles par catégorie d'immobilisation s'analyse de la façon suivante (en valeur nette) :

	Autorisations d'exploitation	Avances et acomptes	Autres immobilisations incorporelles	Immo incorp détenues en vue de la vente	Total
Au 31 décembre 2014	1 575 127	6 161	37 837	(75 546)	1 543 579
Augmentation	19 707	3 164	5 252		28 123
Diminution			(24)		(24)
Amortissements et provisions	(240)		(1 737)		(1 977)
Reclassements et autres	10 168	(7 091)	(2 251)	2 155	2 981
Variations de périmètre	177 302		1 231		178 534
Au 31 décembre 2015	1 782 064	2 235	40 309	(73 391)	1 751 217
Augmentation	13 082	24	4 360		17 465
Diminution	(37 244)		(861)		(38 105)
Amortissements et provisions			(4 663)		(4 663)
Reclassements et autres	2 750	19	1 530		4 299
Variations de périmètre	115 162		43 801		158 963
Au 31 décembre 2016	1 875 812	2 278	84 476	(73 391)	1 889 176

Les variations de périmètre sont principalement liées à l'acquisition du groupe Sanyres (56 M€), du groupe Familisanté (28 M€) ainsi que des établissements en Autriche (14 M€).

La diminution provient de la cession de filiales belges pour un montant de 38 M€.

Les avances et acomptes comptabilisés en immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux avances et acomptes versés dans le cadre d'acquisition d'exploitations sous protocole.

Les « Autres immobilisations incorporelles » comprennent des actifs incorporels de concession acquis en Espagne pour 28 M€ en 2012 et 44 M€ en 2016 avec l'acquisition du groupe SANYRES.

3.3 Tests de dépréciation périodiques

Conformément à IAS 36, des tests de dépréciation ont été effectués en fin d'exercice 2016 sur les unités génératrices de trésorerie incluant les goodwills, les immobilisations incorporelles non amortissables et les immobilisations corporelles (cf note 1.9). Ils n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser.

La durée d'utilité retenue dans les plans d'affaires est de 5 ans et les principales hypothèses opérationnelles et de taux utilisées au 4^{ème} trimestre 2016 ont été les suivantes :

- taux de croissance à l'infini : 1,5 % ;
- taux d'actualisation : 6,5 % ;
- taux d'investissement en maintien de l'actif : 2,5 % du chiffre d'affaires.

Certaines unités génératrices de trésorerie peuvent être sensibles à une variation hypothétique d'un des trois taux mentionnées ci-dessus.

Une variation hypothétique de 100 points de base de l'un des taux n'entraînerait pas la constatation d'une dépréciation au titre d'une perte de valeur.

3.4 Immobilisations corporelles

3.4.1 Variation des immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction

Les postes d'immobilisations corporelles brutes, incluant les immobilisations en cours de construction, et les amortissements cumulés correspondant sont les suivants :

	31/12/2016			31/12/2015		
	Brut	Amort. Prov	Net	Brut	Amort. Prov	Net
Terrains	1 099 600	3 021	1 096 579	953 576	2 829	950 747
Constructions	2 825 842	504 824	2 321 018	2 354 854	429 325	1 925 529
Installations Techniques	322 851	198 614	124 237	311 867	185 398	126 469
Immobilisations en cours de construction	443 894	1 251	442 643	437 552	1 251	436 301
Autres Immo. Corporelles	316 690	159 493	157 196	247 850	115 173	132 677
Immo. corp. détenues en vue de la vente	-66 629		-66 629	-126 609		-126 609
Total	4 942 247	867 203	4 075 044	4 179 090	733 976	3 445 115

Les amortissements sont comptabilisés en « Amortissements et provisions » au compte de résultat.

Les pertes de valeur sont, le cas échéant comptabilisées en « Autres charges opérationnelles non courantes ».

La variation de la valeur nette des immobilisations s'analyse comme suit :

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Immo. en cours de construction	Autres	Immo corp détenues en vue de la vente	Total
Au 31 décembre 2014	796 161	1 394 755	87 105	584 532	44 428	(124 454)	2 782 528
Acquisitions	40 583	206 630	62 008	184 596	81 726		575 543
Variation de valeur	18 000						18 000
Cessions et sorties	(7 555)	(29 808)	206	(89 616)	(548)		(127 321)
Amortissements & provisions	(3)	(64 082)	(29 614)		(9 639)		(103 338)
Reclassements et autres	71 839	224 701	(12 472)	(290 909)	11 100	(2 155)	2 104
Variations de périmètre	31 723	193 333	19 236	47 698	5 609		297 599
Au 31 décembre 2015	950 747	1 925 529	126 469	436 301	132 677	(126 609)	3 445 115
Acquisitions	42 235	224 623	48 501	211 949	40 123		567 431
Variation de valeur	60 000						60 000
Cessions et sorties	(1 276)	(8 820)	(66)	(56 763)	(6 885)		(73 809)
Amortissements & provisions	(177)	(78 784)	(31 259)		(24 789)		(135 008)
Reclassements et autres	24 928	129 426	(19 942)	(150 102)	14 320	59 980	58 609
Variations de périmètre	20 122	129 044	533	1 257	1 750		152 707
Au 31 décembre 2016	1 096 579	2 321 018	124 237	442 643	157 196	(66 629)	4 075 044

Les principales variations de l'exercice 2016 comprennent :

- la réévaluation des ensembles immobiliers (cf § 3.4.2) ;
- les investissements nécessaires à l'exploitation courante des établissements, les investissements dans de nouveaux immeubles ou extensions, les ensembles immobiliers en cours de construction ainsi que les actifs corporels acquis sur l'exercice dans le cadre des regroupements d'entreprises et ceux en cours de construction ;
- les cessions d'ensembles immobiliers en France.

3.4.2 Comptabilisation à la valeur réévaluée des ensembles immobiliers exploités

L'incidence de la valorisation selon IAS 16 des ensembles immobiliers exploités se présente comme suit :

Incidence de la valorisation IAS16		
	31-déc-16	31-déc-15
Ecart de réévaluation brut	519 953	459 953
Amortissements	-17 439	-17 439
Ecart de réévaluation net	502 514	442 514

L'écart de réévaluation brut des ensembles immobiliers s'élève à 520 M€ au 31 décembre 2016 contre 460 M€ fin 2015.

L'impact net de la réévaluation de l'exercice s'élève à 60 M€.

L'impôt corrélatif à la comptabilisation de la réévaluation, calculé au taux de droit commun, s'élève au 31 décembre 2016 à 152 M€.

Les valorisations moyennes des ensembles immobiliers réévalués en France se résument comme suit :

Prix (en €) au m² SHON	31-déc-16	31-déc-15
Paris	6 383	6 105
Banlieue parisienne proche et côtée	4 442	4 237
Région parisienne ou grandes villes de province	2 851	2 900
Autres	1 827	1 985

3.4.3 Locations - financement

Les immobilisations corporelles financées par location-financement comprennent les immobilisations suivantes pour leur valeur brute :

	31-déc-16	31-déc-15
Terrains	239 755	204 285
Constructions	1 000 271	822 958
Immobilisations en location-financement	1 240 026	1 027 243

Les locations-financements sont exclusivement constituées de contrats de crédit-bail.

L'échéancier des paiements minimaux au titre des contrats de location-financement est présenté au § 3.23.

3.4.4 Locations simples

La charge locative s'analyse comme suit :

	31-déc-16	31-déc-15
Loyers	294 865	252 039
Total charge locative	294 865	252 039

Les locations-simples sont constituées de baux renouvelables à loyers fixes révisables en fonction majoritairement de taux fixes, du coût de la construction ou du taux de revalorisation des pensions des personnes âgées.

La charge locative représente 295 M€ contre 252 M€ en 2015. Cette progression résulte pour les trois quarts des acquisitions en Suisse et en Allemagne où les immeubles exploités sont quasi exclusivement en location, ainsi qu'en Autriche pour partie. A périmètre constant, la revalorisation des loyers reste limitée à environ 1 %.

L'échéancier des paiements minimaux au titre des contrats de location simple est présenté au § 3.23.

3.5 *Participations dans les entreprises associées et coentreprises*

Au 31 décembre 2016, les participations dans les entreprises associées et coentreprises se présentent comme suit :

Entreprises associées et coentreprises	Pourcentage de détention au 31 décembre 2016	Valeur comptable des participations (en K€)
PCM (Six établissements de soins)	45,0%	20 604
COFINEA (Société immobilière)	49,0%	5 011
IDS (Société immobilière)	49,9%	13 210
Autres	de 25% à 49,9%	9 773
Total		48 598
Résultat mis en équivalence au titre des exercices précédents		9 820
Résultat mis en équivalence au titre de l'exercice		3 817
Participation dans les entreprises associées et coentreprises		62 235

Eu égard au montant des investissements individuels, des flux financiers existants avec ces sociétés et de la stratégie globale du Groupe ORPEA en France et à l'international, la direction du Groupe estime que ces participations ne sont pas individuellement significatives.

Au 31 décembre 2016, les principaux agrégats relatifs aux entreprises associées et coentreprises, présentés en fonction de la quote-part de détention, se décomposent comme suit :

	(en K€)
Actifs non courants	189 036
Actifs courants	51 508
Capitaux propres	34 109
Passifs non courants	113 188
Passifs courants	89 431
Chiffre d'affaires	46 417
Résultat mis en équivalence	3 817
Autres éléments du résultat global	269
Résultat global net	4 086

3.6 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont détaillés ci-dessous :

	31-déc-16	31-déc-15
	Net	Net
Titres non consolidés	7 845	13 752
Prêts	19 441	16 206
Dépôts et cautionnements	6 962	6 976
Total	34 248	36 935

Les titres non consolidés sont constitués par des participations dans des sociétés qui n'ont pas eu d'activité significative en rapport avec celle du Groupe et par des participations mutualistes bancaires.

Les « Prêts » sont principalement constitués des prêts en cours au titre de l'effort construction au niveau des filiales françaises.

Le poste « Dépôts et cautionnements » comprend les dépôts et cautionnements de toute nature que le Groupe peut être amené à verser dans l'exercice de son exploitation.

3.7 Créances clients et comptes rattachés

	31-déc-16	31-déc-15
Créances clients	148 330	127 409
Total	148 330	127 409

De par la nature de l'activité, l'ensemble des créances clients est payable dans le délai d'un mois en France.

En décembre 2016, le Groupe a cédé des créances pour un montant total de 60 M€. Ces créances ont été décomptabilisées à hauteur du montant financé, soit 57 M€. Le reliquat (3) M€ constituant un dépôt de rétention, reste comptabilisé à l'actif du bilan.

A fin 2015, les créances cédées étaient décomptabilisées pour un montant de 51 M€.

3.8 Autres créances et comptes de régularisation

	31-déc-16	31-déc-15
Créances liées au développement	83 444	85 179
Créances sur cessions immobilières	23 138	25 102
Créances de TVA	35 039	31 203
Avances et acomptes versés sur commandes	4 705	6 742
Comptes courants (associés et parties liées)	176 913	121 021
Débiteurs divers	50 648	46 374
Fournisseurs débiteurs	7 846	12 202
Charges constatées d'avance d'exploitation	25 956	19 720
Total	407 689	347 542

Les créances liées au développement sont principalement constituées par les montants versés dans le cadre des acquisitions de sociétés, d'autorisations d'exploitation de lits de cliniques ou de maisons de retraite ou lors de la construction d'ensembles immobiliers.

Les constructions immobilières accompagnant le développement du Groupe expliquent principalement le montant des créances de TVA.

3.9 Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs disponibles à la vente sont constitués à hauteur de 67 M€ d'ensembles immobiliers que le Groupe a décidé de céder, en bloc ou par lots, à des investisseurs et à hauteur de 73 M€ d'autorisations d'exploitation.

3.10 Capitaux propres

3.10.1 Capital social

	31-déc.-16	31-déc.-15
Nombre total d'actions	60 273 691	60 273 691
Nombre d'actions émises	60 273 691	60 273 691
Valeur nominale en € de l'action	1,25	1,25
Capital social en euros	75 342 114	75 342 114
Actions de la société détenues par le Groupe	56 819	11 442

Depuis le 31 décembre 2014, les augmentations de capital et les options de souscription d’actions ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

(en milliers d'euros)	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital	Réserves liées au capital
Capital au 31/12/2014	55 567 893	69 460	476 121
Affectation du résultat			(35 000)
Exercice BSAAR	169 210	212	5 828
Exercice OCEANE	4 536 588	5 671	173 226
Augmentation de capital			
Capital au 31/12/2015	60 273 691	75 342	620 175
Affectation du résultat			(40 069)
Augmentation de capital			
Capital au 31/12/2016	60 273 691	75 342	580 106

3.10.2 Résultat par action

Calcul du nombre moyen pondéré d’actions détenues :

	31-déc-16		31-déc-15	
	de base	dilué	de base	dilué
Actions ordinaires	60 273 691	60 239 561	55 567 893	59 759 947
Actions d’autocontrôle	(34 130)		(15 471)	
BSAAR			93 523	31 310
OCEANE			4 114 002	422 586
Nombre moyen pondéré d'actions	60 239 561	60 239 561	59 759 947	60 213 843

Résultat net par action :

(en euros)	31-déc-16		31-déc-15	
	de base	dilué	de base	dilué
Résultat net - part du groupe	4,26	4,26	2,12	2,12

3.10.3 ORNANE

La société ORPEA a procédé au cours du second semestre 2013 à l'émission de 4 260 631 obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE).

Douze ORNANES ont été exercées en 2015 et cent en 2016. Elles n'ont pas conduit à la création de nouvelles actions car elles ont toutes été prélevées sur les actions d'autocontrôle.

3.10.4 Actions propres

L'Assemblée Générale a autorisé un programme de rachat d'actions.

Ce programme a diverses finalités : il est destiné à permettre à la société notamment d'assurer la liquidité et d'animer le marché, d'optimiser sa gestion des capitaux propres et d'attribuer des actions aux salariés notamment par voie d'attribution d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2016, le Groupe détenait 56 819 actions propres.

Le 10 février 2016, le conseil d'administration a approuvé, sur autorisation de l'assemblée générale du 6 novembre 2015, la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de certains mandataires sociaux et salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées. Ce plan distingue deux catégories de bénéficiaires (catégories A et B) et prévoit l'attribution d'un maximum de 118 350 actions de la société ORPEA SA, sous réserve de l'atteinte de conditions de performance liées à l'EBITDA et au chiffre d'affaires.

Pour les bénéficiaires de catégorie A, l'attribution gratuite des actions est définitive depuis le 10 avril 2017 et elle le sera le 10 avril 2018 pour les bénéficiaires de catégorie B, sous condition de présence. Les bénéficiaires ne sont par ailleurs autorisés à transférer les actions reçues dans le cadre de ce plan qu'à l'expiration d'une période de 2 ans suivant la date d'acquisition définitive.

L'évaluation de la juste valeur IFRS 2 des avantages accordés aux bénéficiaires a été réalisée par un actuair. Elle tient compte de la valeur de marché de l'action attribuée, diminuée pour tenir compte à la fois du fait qu'aucun dividende n'est perçu jusqu'à la fin de la période d'acquisition et de l'incessibilité du titre pendant deux ans après la date d'acquisition. La charge totale est ensuite calculée en tenant compte des probabilités de présence des bénéficiaires et du nombre probable d'actions qui leur seront attribuées en fonction de la réalisation des critères de performance.

La juste valeur IFRS 2 du plan (hors charges sociales) s'élève à 8,4 M€. La charge comptable pour l'exercice 2016 est de 3,8 M€ (hors charges sociales).

3.10.5 Dividendes

L'Assemblée Générale du 23 juin 2016 a approuvé le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2015 d'un montant unitaire de 0,90 euros par action soit un total de 54 246 322 euros versés en juillet 2016.

3.11 Provisions

Les provisions se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	Variations de périmètre et autres	Ecart actuariel	Reclasse ment	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31-déc-16
						Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Prov risques et charges	63 724	342		(3 370)	20 772	(4 084)	(4 476)	72 906
Prov restructuration	45 760	60 994			165	(11 414)		95 506
Total	109 484	61 336		(3 370)	20 938	(15 498)	(4 476)	168 412
Prov ind et engagt retraite	51 215	4 047	2 704	3 370	3 229	(490)	(157)	63 919

Les variations au titre des provisions proviennent principalement des variations de périmètre et notamment des acquisitions réalisées au niveau des pôles allemand, espagnol et suisse ainsi que du risque inhérent à une différence d'appréciation entre le groupe ORPEA et l'administration fiscale dans l'application des règles de calcul du prorata de TVA à hauteur de 5,6 M€ (au 31 décembre 2016, la provision à ce titre s'élève à 33 M€).

Dans un arrêt d'octobre 2016, le Conseil d'Etat a rendu une conclusion confirmant l'appréciation du Groupe. Toutefois, le Groupe, en accord avec ses conseils, a décidé de maintenir les provisions déjà comptabilisées en attendant la décision définitive de l'administration fiscale dans l'examen de son contentieux.

Les sociétés ORPEA et CLINEA ainsi que certaines filiales du Groupe font l'objet de contrôles fiscaux. La majeure partie des redressements notifiés par l'administration fiscale est contestée par ces sociétés, aucune provision n'est alors constituée au titre de ces redressements. Les redressements non contestés sont comptabilisés sur l'exercice.

La part des provisions à moins d'un an, d'un total de 25 M€, comprend, à fin 2016, les provisions pour litiges sociaux pour 18 M€ ainsi que les provisions pour restructuration pour 7 M€.

La provision pour engagements de retraite se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
France	27 275	23 480
International	36 644	27 736
Totaux	63 919	51 215

L'évolution de la situation financière des engagements de retraite France et assimilés se détaille comme suit :

	31-déc-16				31-déc-15			
(en milliers d'euros)	Valeur actuelle de l'obligation	Provision au bilan	Résultat	Capitaux propres	Valeur actuelle de l'obligation	Provision au bilan	Résultat	Capitaux propres
Ouverture	23 480	(23 480)			31 286	(31 286)		
Coût des services courants	2 403	(2 403)	(2 403)		2 547	(2 547)	(2 547)	
Charge d'intérêt (déactualisation)	265	(265)	(265)		613	(613)	(613)	
Rendement attendu des actifs								
Cotisations de l'employeur								
Ecart actuariels	3 234	(3 234)		(3 234)	(9 606)	9 606		9 606
Prestations de retraite payées	(2 106)	2 106			(1 948)	1 948		
Variations de périmètre					589	(589)		
Clôture	27 275	(27 275)	(2 668)	(3 234)	23 480	(23 480)	(3 160)	9 606

L'évolution de la situation financière des engagements de retraite à l'international et assimilés se détaille comme suit :

	31-déc-16				31-déc-15			
(en milliers d'euros)	Valeur actuelle de l'obligation (*)	Provision au bilan	Résultat	Capitaux propres	Valeur actuelle de l'obligation (*)	Provision au bilan	Résultat	Capitaux propres
Ouverture	27 736	(27 736)			14 851	(14 851)		
Coût des services courants	2 454	(2 454)	(2 454)		1 287	(1 287)	(1 287)	
Charge d'intérêt (déactualisation)	111	(111)	(111)		261	(261)	(261)	
Rendement attendu des actifs					(137)	137	137	
Cotisations de l'employeur	(381)	381	381		(629)	629	629	
Ecart actuariels	(530)	530		530	5 579	(5 579)		(5 579)
Coût des services passés					(189)	189	189	
Variations de périmètre	4 047	(4 047)			5 206	(5 206)		
Autres (écart de conversion)					1 507	(1 507)		
Reclassement	3 206	(3 206)						
Clôture	36 644	(36 644)	(2 184)	530	27 736	(27 736)	(593)	(5 579)

(*) net des fonds de couverture

Les principales hypothèses actuarielles au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

	31-déc-16		31-déc-15	
	France	International	France	International
Taux d'actualisation	1,50%	entre 0,85% et 1,20%	1,96%	entre 0,85% et 1,20%
Taux de revalorisation annuelle des salaires en tenant compte de l'inflation	1,50%	entre 1,25% et 1,75%	2,50%	entre 1,25% et 1,75%
Taux de rendement attendu des actifs de couverture	NA	entre 1% et 1,20%	NA	entre 1% et 1,20%
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	taux moyen réel		taux moyen réel	

Les écarts actuariels constatés sur l'exercice en contrepartie des capitaux propres résultent d'ajustements relevant de la situation financière (taux d'actualisation).

Au 31 décembre 2016, la sensibilité de l'engagement de retraite France à une variation de + 0,5% du taux d'actualisation est de 2 081 K€.

3.12 Dettes financières et trésorerie

L'endettement financier net d'ORPEA se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Net 31 décembre 2016	Net 31 décembre 2015
Emprunts obligataires	723 842	704 089
Dettes correspondant à des contrats de location financement	885 518	789 162
Prêts relais	462 024	557 978
Autres emprunts et dettes financières	2 288 421	1 681 978
Total dettes financières brutes (*)	4 359 805	3 733 207
Trésorerie	(504 108)	(491 824)
Equivalents de trésorerie	(35 816)	(27 101)
Total dettes financières nettes (*)	3 819 881	3 214 282

(*) Dont dette associée à des actifs détenus en vue de la vente

Les variations des dettes financières au cours de l'exercice 2016 se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	31-déc-16
Emprunts obligataires	704 089	19 753			723 842
Dettes correspondant à des contrats de location financement	789 162	148 784	(131 848)	79 420	885 518
Prêts relais	557 978	258 132	(354 088)		462 024
Autres emprunts et dettes financières	1 681 978	913 310	(340 447)	33 579	2 288 421
Total des dettes financières brutes (*)	3 733 207	1 339 979	(826 383)	112 999	4 359 805
Trésorerie et équivalents	(518 925)	(20 999)			(539 924)
Total des dettes financières nettes (*)	3 214 282	1 318 980	(826 383)	112 999	3 819 881
Dette associée à des actifs détenus en vue de la vente	(200 000)		59 980		(140 020)
Dettes financières nettes hors dette associée à des actifs détenus en vue de la vente	3 014 282	1 318 980	(766 403)	112 999	3 679 861

(*) dont dette associée à des actifs détenus en vue de la vente.

La répartition par échéance de la dette nette de la trésorerie positive se présente ainsi :

	31-déc-16	Moins d'un an (*)	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans et plus
Emprunts obligataires	723 842	(51)	554 127	169 766
Dettes correspondant à des contrats de location financement	885 518	145 700	384 360	355 458
Prêts relais	462 024	89 053	372 971	0
Autres emprunts et dettes financières	2 288 421	323 849	1 453 869	510 703
Total des dettes financières brutes (*)	4 359 805	558 551	2 765 327	1 035 927
Trésorerie et équivalents	(539 924)	(539 924)		
Total des dettes financières nettes (*)	3 819 881	18 627	2 765 327	1 035 927

(*) dont dette associée à des actifs détenus en vue de la vente.

Le détail des échéances à plus d'un an et moins de cinq ans se présente ainsi :

	Plus d'un an et moins de cinq ans	2 018	2 019	2 020	2 021
Emprunts obligataires	554 127	138 876	180 447	234 896	(92)
Dettes correspondant à des contrats de location financeme	384 360	118 926	102 585	79 717	83 132
Prêts relais	372 971	225 681	75 760	69 607	1 923
Autres emprunts et dettes financières	1 453 869	296 926	340 448	387 592	428 903
Total des dettes financières brutes par année	2 765 327	780 409	699 240	771 812	513 866

Politique de financement du Groupe

Le financement des activités du Groupe est organisé autour de trois axes :

- Financement des ensembles immobiliers en exploitation par crédit-bail immobilier, leasing ou prêt bancaire amortissables d'une durée généralement de 12 ans ;
- Financement de l'acquisition d'établissements en exploitation, d'autorisations d'exploiter, etc..., principalement par prêt bancaire amortissable majoritairement sur 5 ou 7 ans ;
- Financement des ensembles immobiliers récemment acquis ou en cours de restructuration ou de construction par prêt relais immobilier.
Les prêts relais immobiliers sont constitués de lignes de financement dédiées à un projet ainsi que de lignes globales de concours bancaires. Ces ensembles immobiliers sont destinés à être cédés à des tiers ou à être conservés par le Groupe ; dans ce cas ils font l'objet d'un financement ultérieur généralement au moyen de contrats de location financement.

La politique de développement du Groupe conduit à mettre en place de nouvelles lignes de financements bancaires et à procéder à la cession d'ensembles immobiliers auprès d'investisseurs.

Covenants bancaires

Un certain nombre d'emprunts souscrits par le Groupe, autres que les locations-financement immobilières est conditionnée depuis le 31 décembre 2006 par des engagements définis contractuellement en fonction des rapports:

$$R1 = \frac{\text{dette financière nette consolidée (hors dette immobilière)}}{\text{EBE consolidé} - 6 \% \text{ dette immobilière}}$$

et

$$R2 = \frac{\text{dette financière nette consolidée}}{\text{Fonds propres} + \text{quasi fonds propres (ie impôts différés passifs liés à la valorisation des incorporels d'exploitation en IFRS dans les comptes consolidés)}}$$

Au 31 décembre 2016, ces deux ratios s'élèvent respectivement à 2,3 et 1,5 dans les limites imposées qui sont principalement, au 31 décembre 2016, de 5,5 pour R1 et de 2,0 pour R2.

Emprunts obligataires

ORNANE : Le 9 juillet 2013, ORPEA a procédé au lancement d'un emprunt sous forme d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNANE) ayant pour date de jouissance le 17 juillet 2013 et pour échéance le 1er janvier 2020. Les conditions et modalités de cet emprunt obligataire sont détaillées dans la note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n° 13-338 en date du 9 juillet 2013.

Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 198 millions d'euros, soit 4 260 631 obligations d'une valeur nominale unitaire de 46,56 euros.

Les obligations portent intérêt au taux fixe de 1,75 % l'an sur toute la durée de l'emprunt, payable semestriellement à terme échu.

Le contrat d'Ornane offre aux obligataires la possibilité d'obtenir la conversion de leurs obligations en numéraire ou en actions nouvelles, selon les conditions énumérées dans la note d'opération, à compter de la date d'émission et jusqu'au 18^{ème} jour de bourse (exclu) précédant le 1^{er} janvier 2020. Toutefois, ORPEA peut exercer un droit de remboursement anticipé si le cours de l'action excède de 130 % de la valeur nominale de l'obligation, mais uniquement depuis le 1^{er} février 2017.

Le droit d'attribution constitue un dérivé selon la norme IAS 39 dont la variation de la juste valeur doit être comptabilisée au compte de résultat.

En effet, ORPEA bénéficie d'une option d'achat sur ses propres titres en cas de dépassement du seuil de 130% du cours de référence, mais sur une période d'exercice plus limitée et l'obligataire, bénéficiant en cas de remboursement anticipé à l'initiative d'ORPEA d'un droit d'exercice, est titulaire d'une option d'achat croisée lui permettant de sécuriser son gain.

Le contrat prévoit également des mécanismes classiques anti-dilution en cas d'augmentation de capital, de distributions de réserves (y compris des résultats des périodes 2012-2018), etc...

Autres emprunts obligataires :

Le Groupe ORPEA a procédé au cours de l'année 2012 à l'émission de trois emprunts obligataires sur le marché Euro PP avec émission de :

- 1 930 obligations réalisée en deux tranches (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n° 12-580 en date du 28 novembre 2012) :
 - Tranche A : pour un montant de 65 M€, soit 650 obligations au prix unitaire de 100 000 €. Cet emprunt est remboursable in fine au 10 janvier 2018 ;
 - Tranche B : pour un montant de 128 M€, soit 1 280 obligations au prix unitaire de 100 000€. Cet emprunt est remboursable in fine au 30 mai 2019.
- 200 obligations au prix unitaire de 100 000 €, pour un montant total de 20 M€ (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n° 12-579 en date du 28 novembre 2012). Cet emprunt est remboursable in fine au 30 novembre 2018.
- 900 obligations au prix unitaire de 100 000 €, pour un montant total de 90 M€. Cet emprunt est remboursable in fine au 4 décembre 2026.

Le Groupe ORPEA a procédé au cours de l'année 2013 à l'émission de trois emprunts obligataires avec émission de :

- 330 obligations au prix unitaire de 100 000 €, pour un montant total de 33 M€ (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n° 13-152 en date du 10 avril 2013). Cet emprunt est remboursable in fine au 30 mai 2019.
- 200 obligations au prix unitaire de 100 000€, pour un montant total de 20 M€ (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n° 13-357 en date du 11 juillet 2013). Cet emprunt est remboursable in fine au 30 novembre 2019.
- en Belgique, 750 obligations au prix unitaire de 100 000€, pour un montant de 75 M€. Cet emprunt est remboursable in fine en deux tranches en 2018 et en 2020.

Le Groupe ORPEA a procédé au cours de l'année 2015 à l'émission de trois emprunts obligataires avec émission de :

- 200 obligations au prix unitaire de 100 000 €, pour un montant total de 20 M€ (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n° 15-635). Cet emprunt est remboursable in fine au 22 décembre 2022.
- 60 obligations au prix unitaire de 100 000 €, pour un montant total de 6 M€ (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n° 15-635). Cet emprunt est remboursable in fine au 22 décembre 2025.

- en Belgique, 500 obligations au prix unitaire de 100 000€, pour un montant de 50 M€. Cet emprunt est remboursable in fine en 2022.

Le Groupe ORPEA a procédé au cours de l'année 2016 à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 13 M€ composé de 130 obligations au prix unitaire de 100 000 € (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n° 15-635).

Trésorerie

A fin 2016, la trésorerie positive du Groupe est composée de 35 816 K€ de placements courts termes de type comptes à terme non spéculatifs auprès d'établissements de premier rang et de 504 108 K€ de soldes bancaires créditeurs.

3.13 Variation de la juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE

La variation de la juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE depuis l'initiation évolue comme suit :

	(en K€)
Variation sur 2013	4 893
Variation sur 2014	25 100
Variation sur 2015	43 000
Variation sur 2016	1 800
Variation totale depuis l'initiation	74 793

Au 31 décembre 2016, la variation de juste valeur comptabilisée en résultat financier s'élève à 1,8 M€. Sur la base des données au 31 décembre 2016, une variation de +/- 10% du cours du titre ORPEA induirait une variation de la valorisation de l'option de +/- 7 M€ qui affecterait le compte de résultat.

3.14 Instruments financiers

3.14.1 Risque de taux

Stratégie de gestion du risque de taux :

La structure de la dette financière du Groupe principalement composée de dette domestique à taux variable, l'expose au risque de hausse des taux courts de la zone euro.

La stratégie du Groupe consiste à couvrir le risque de variation de taux d'intérêt sur les trois quarts de la dette financière nette consolidée. A cet effet, le Groupe recourt à des emprunts à taux fixes ou utilise des instruments financiers pour couvrir sa dette à taux variable. Ces instruments financiers prennent la forme de contrats d'échanges de taux dans lesquels la contrepartie reçoit principalement l'Euribor (3 mois) et paye un taux fixe spécifique à chaque contrat et d'options de taux d'intérêts (caps, collars, etc...). Le Groupe met en œuvre une comptabilité de couverture conforme à IAS 39, qualifiant ces opérations de couvertures de flux de trésorerie futurs. Les plus et moins values latentes résultant de la valeur de marché de ces dérivés sont comptabilisées en capitaux propres à la clôture de l'exercice.

La mise en place de produits de couverture pour limiter le risque de taux expose le Groupe à une éventuelle défaillance d'une contrepartie. Le risque de contrepartie est le risque de devoir remplacer une opération de couverture au taux de marché en vigueur à la suite d'un défaut d'une contrepartie. L'analyse menée par le Groupe n'a pas conduit à identifier d'impact matériel de ce risque.

Portefeuille de dérivés de taux :

Au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015, le portefeuille de dérivés se compose de contrats d'échanges de taux payeurs à taux fixes, contre Euribor, principalement 3 mois et des options de taux d'intérêts. Ces instruments dérivés ont soit un profil de nominal constant soit un profil amortissable.

A fin 2016, la maturité des dérivés de taux est la suivante : .

Echéancier					
	2017	2018	2019	2020	2021
Notionnel moyen (M€)	2 230	2 212	2 201	2 194	2 197
Taux d'intérêt	1,2%	1,2%	0,8%	0,8%	0,6%

A fin 2015, la maturité des dérivés de taux était la suivante :

Echéancier					
	2016	2017	2018	2019	2020
Notionnel moyen (M€)	1 403	1 396	1 348	1 285	1 211
Taux d'intérêt	1,8%	1,7%	1,6%	1,1%	1,0%

Au 31 décembre 2016, la juste valeur accumulée sur des instruments dérivés de couverture, soit (83,2) millions d'euros, a été intégralement comptabilisée en capitaux propres, au titre des couvertures de flux d'intérêt futurs.
 En outre, SENECURA porte des instruments dérivés de trading (hors portefeuille de couverte des flux de trésorerie futurs du Groupe) souscrits avant la prise de contrôle par le Groupe ORPEA et dont la valeur à la clôture de l'exercice est de (1,3) M€.

Au 31 décembre 2015, la juste valeur accumulée sur des instruments dérivés de couverture, soit (82,5) millions d'euros, avait été intégralement comptabilisée en capitaux propres, au titre des couvertures de flux d'intérêt futurs.

Analyse de sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux :

L'impact d'une hausse et d'une baisse de la courbe des taux de 1% sur le résultat du Groupe provient :

- du montant de la dette à taux variable nette de la trésorerie disponible, au titre de la variation des intérêts ;
- de l'évolution de la juste valeur de ses instruments dérivés.

La juste valeur des instruments dérivés est sensible à l'évolution de la courbe des taux et à l'évolution de la volatilité. Cette dernière est supposée constante dans l'analyse.

Au 31 décembre 2016, le Groupe a une dette nette de 3 820 M€ dont environ 35 % sont nativement à taux fixe, le solde étant à taux variable.

Compte tenu des couvertures mises en place :

- l'effet d'une hausse de la courbe des taux de 1% (100 points de base) augmenterait la charge financière du Groupe (avant impôt et activation des frais financiers) de 2,1 M€ ;
- l'incidence d'une baisse de 0,2 % (20 points de base compte tenu du niveau actuel des taux) serait sans incidence sur la charge financière.

Variation de l'écart de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie futurs :

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
Ecart de réévaluation à l'ouverture	(82 498)	(102 490)
Variation de juste valeur de la période en capitaux propres	27 426	51 267
Juste valeur constatée en résultat de la période	(28 047)	(31 275)
Incidence sur le résultat global de la période	(621)	19 992
Ecart de réévaluation à la clôture	(83 119)	(82 498)

3.14.2 Valeur des instruments financiers hors dérivés

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
Titres de participation	7 845	13 752
Autres actifs financiers non courants	19 441	16 206
Valeurs mobilières de placement	35 816	27 101
Instruments financiers hors dérivés	63 102	57 059

3.15 Fournisseurs et comptes rattachés

	31-déc-16	31-déc-15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 019	254 137
Total	232 019	254 137

3.16 Dettes fiscales et sociales

La variation des dettes fiscales et sociales est liée au fort développement du Groupe et à l'amélioration de ses résultats.

3.17 Autres dettes et comptes de régularisation

	31-déc-16	31-déc-15
Dettes liées au développement	96 379	50 992
Dépôts de garantie	55 075	49 217
Engagements de travaux sur immeubles cédés	1 093	1 323
Clients créditeurs	1 205	1 133
Autres produits constatés d'avance	20 104	19 689
Instruments dérivés de taux	84 393	87 188
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 783	17 749
Comptes courants (associés et parties liées)	12 420	10 754
Divers	33 808	35 680
Total	324 259	273 724

Les dépôts de garantie sont essentiellement constitués des sommes versées par les résidents en début de séjour.

3.18 Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente

Les dettes associées à des actifs en vue de la vente correspondent au financement de ces actifs.

3.19 Information sectorielle

	31-déc-16	31-déc-15
Chiffre d'affaires		
France	1 695 405	1 596 616
Belgique	162 133	157 756
Espagne	101 669	63 892
Italie	48 452	45 944
Suisse	142 914	130 057
Autriche	176 307	109 815
République Tchèque	1 703	
Allemagne	500 970	287 524
Pologne	11 266	
Chine	405	
Total	2 841 225	2 391 604
Résultat opérationnel courant avant loyers et dotations aux amortissements et provisions		
France	495 564	451 203
Belgique	29 265	31 173
Espagne	21 500	15 219
Italie	7 218	5 517
Suisse	51 444	49 113
Autriche	34 515	23 631
République Tchèque	(2 354)	
Allemagne	133 543	76 592
Pologne	1 835	
Chine	(3 139)	
Total	769 391	652 448
Actif du bilan		
France	5 641 959	4 921 731
Hors France	2 683 605	2 449 593
Total	8 325 564	7 371 324
Passif hors capitaux propres		
France	4 538 978	4 216 797
Hors France	1 710 559	1 344 817
Total	6 249 537	5 561 614

Les montants encourus pour l'acquisition d'actifs sectoriels sont présentés au § 2.

3.20 Autres produits et charges opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
Produits de cessions immobilières	86 373	123 632
Coût de cessions immobilières	(68 259)	(99 690)
Reprise sur provisions	6 270	6 019
Dotations aux provisions	(22 257)	(11 529)
Autres produits	75 244	47 390
Autres charges	(54 458)	(46 353)
Autres produits et charges opérationnels non courants	22 912	19 470

Les autres produits et charges non courants sont composés essentiellement du bénéfice net réalisé sur les cessions d'actifs immobiliers pour 18 M€, des produits et (charges) nets liés aux acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises pour 30 M€ et des charges liées à la restructuration d'établissements récemment acquis et autres charges liées au développement pour (28) M€.

Les marges sur opérations immobilières constatées à l'avancement se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
Prix de cession	58 270	79 544
Coût de revient	(42 723)	(56 651)
Marge constatée sur les cessions en l'état futur d'achèvement	15 547	22 894

3.21 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
Intérêts sur dettes bancaires et autres dettes financières	(83 535)	(70 298)
Intérêts sur biens financés en location financement	(13 845)	(12 327)
Charge nette sur dérivés de taux	(28 047)	(29 455)
Charges financières	(125 427)	(112 081)
Frais financiers capitalisés (*)	13 692	14 667
Produits de la trésorerie	184	597
Produit net sur dérivés de taux		
Produits financiers	13 876	15 264
Coût de l'endettement financier net	(111 551)	(96 817)

(*) calculés au taux moyen de 4,15 % en 2016.

3.22 Charge d'impôt

ORPEA SA a opté pour le régime d'intégration fiscale pour ses filiales détenues à plus de 95%. Les filiales qui répondent à ce critère de détention sont incluses dans le périmètre d'intégration fiscale excepté celles acquises au cours de l'exercice 2016.

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
Impôts exigibles	75 018	70 434
Impôts différés	(70 018)	(10 419)
Total	5 000	60 015

La charge d'impôts exigibles 2016 inclut la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour un montant de 23 544 K€ contre 22 483 K€ en 2015.

L'impôt différé de l'exercice comprend un produit de 80 M€ lié à la revalorisation au taux de 28,92 % des différences temporelles des entités françaises se renversant après le 31 décembre 2019.

Outre cet impact, la revalorisation sur la base de ce même taux a entraîné une augmentation de 22 M€ des capitaux propres présentés dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts différés actifs/(passifs) par nature de différences temporaires se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
Juste valeur des actifs incorporels	(443 302)	(492 696)
Juste valeur des actifs corporels (*)	(305 337)	(338 739)
Activation du crédit-bail	(93 605)	(91 268)
Différences temporaires	(4 587)	(5 110)
Reportes déficitaires	38 424	36 389
Etalement des plus values de cession	612	876
Avantages au personnel	10 137	10 157
Impôt différé CVAE (**)	(5 477)	(6 580)
Instruments financiers et autres	56 857	71 646
Total	(746 278)	(815 325)

(*) dont 152 M€ d'impôt différé lié à la réévaluation des ensembles immobiliers (cf notes 1.8 et 3.4.2)

(**) impôt différé comptabilisé en application d'IAS 12 sur les actifs corporels et incorporels amortissables des entités françaises soumises à compter du 1^{er} janvier 2010 à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Les impôts différés calculés sur la valorisation en IFRS des incorporels d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2016 à 443 302 K€.

L'impôt différé au bilan se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
Actif	38 424	36 389
Passif	(784 703)	(851 714)
Net	(746 278)	(815 325)

La différence entre le taux théorique d'impôt, soit 34,43 % en 2016, et le taux effectif, tel qu'il apparaît dans le compte de résultat, se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
Taux effectif :	1,91%	32,16%
- Actualisation du montant des impôts différés au dernier taux connu	31,14%	
- Différences permanentes	0,33%	2,05%
- Regroupements d'entreprises	4,31%	9,19%
- Incidence du taux réduit	2,31%	-0,10%
- Incidence des sociétés mises en équivalence	0,55%	0,79%
- Incidence des sociétés étrangères	1,23%	1,85%
- Autres	-1,45%	-0,47%
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	-5,90%	-7,47%
Taux théorique	34,43%	38,00%

3.23 Engagements et passifs éventuels

3.23.1 Engagements hors bilan

Engagements liés à la dette

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15
Obligations contractuelles	1 528 334	1 860 756
Total	1 528 334	1 860 756

Les engagements liés à la dette sont principalement issus de nantissements, hypothèques, suretés réelles et autres cautions.

Engagements liés aux activités opérationnelles du Groupe

Engagements liés aux opérations de location

Les engagements de loyers futurs minimaux des immobilisations en location-financement au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Paielements minimaux
Moins d'un an	114 371
Plus d'un an et moins de 5 ans	401 639
5 ans et plus	624 759
Total des engagements de loyer	1 140 769

Les engagements de location simple s'analysent comme suit au 31 décembre 2016 :

(en milliers d'euros)	Paielements minimaux
Moins d'un an	302 374
Plus d'un an et moins de 5 ans	1 186 174
5 ans et plus	2 973 405
Total des engagements de loyer	4 461 953

Le Groupe conclut essentiellement des baux fermes d'une durée de 12 ans en France et d'une durée moyenne de 21 ans en Suisse, de 17 ans en Allemagne, de 20 ans en Autriche et de 27 ans en Belgique.

Engagements liés au périmètre du Groupe consolidé

Au 31 décembre 2016, le montant des engagements liés aux autres acquisitions d'établissements, de droits d'exploitation et de charges foncières sous protocole et dont la réalisation était subordonnée à la levée de conditions suspensives s'élevait à 2 M€.

Concernant la participation de 45 % détenue via PCM SANTE, les engagements suivants, sous conditions suspensives, ont été échangés pour une possible prise de contrôle à 100 % :

- promesse d'achat consentie par ORPEA jusqu'à 2021,
- promesse de vente consentie par les actuels actionnaires majoritaires à compter de 2021,
- garantie locative pour une clinique jusqu'en 2044.

Concernant la participation de 49,9 % du capital de la société Immobilière de Santé, les engagements suivants, ont été échangés pour une possible prise de contrôle à 100 % :

- promesse de cession à ORPEA entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019,
- promesse d'achat par ORPEA entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020.

ORPEA a accordé au bénéfice de la société belge INTORP une garantie de paiement des loyers pour quatre immeubles loués à des filiales belges.

Engagements reçus

Le Groupe a reçu la promesse de titre sur un terrain situé en Espagne en garantie d'un prêt de 2,2 M€ accordé par ORPEA SA.

Le Groupe a par ailleurs, la possibilité de bénéficier d'options d'achats d'actifs immobiliers pris à bail en Belgique.

3.23.2 Passifs éventuels

D'une manière générale, la Direction considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels le Groupe est partie prenante, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle la situation financière ou les résultats du Groupe.

3.24 Analyse des actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7

Les actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7 se présentent comme suit :

en milliers d'euros	Catégorie au bilan	Niveau (*)	Valeur au bilan		Juste valeur	
			31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À ECHEANCE			0	0	0	0
Obligations et titres de créances négociables	Trésorerie et équivalents de Trésorerie					
PRETS ET CREANCES			582 422	498 133	582 422	498 133
Prêts à court terme	Prêt à court terme					
Prêts à long terme	Actifs financiers non courants	2	19 441	16 206	19 441	16 206
Créances sur cession d'actifs	Créances sur cession d'actifs à court terme		23 138	25 102	23 138	25 102
Dépôts et cautionnements	Actifs financiers non courants	2	6 962	6 976	6 962	6 976
Autres créances	Autres créances	2	384 551	322 440	384 551	322 440
Créances clients	Créances clients et comptes rattachés	2	148 330	127 409	148 330	127 409
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE			0	0	0	0
Titres de participation	Actifs financiers non courants					
Autres						
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR			539 924	518 925	539 924	518 925
Dérivés de taux						
Dérivés de change						
SICAV et fonds communs de placement	Trésorerie et équivalents de Trésorerie	1	35 816	27 101	35 816	27 101
DISPONIBILITES	Trésorerie et équivalents de Trésorerie	1	504 108	491 824	504 108	491 824
ACTIFS FINANCIERS			1 122 346	1 017 058	1 122 346	1 017 058

(*) Niveau 1: pour les actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond au prix coté.

(*) Niveau 2: pour les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels des données observables de marché existent sur lesquelles le groupe peut s'appuyer pour en évaluer la juste valeur.

(*) Niveau 3: pour les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe pas de données de marché observables pour en évaluer la juste valeur.

			Valeur au bilan		Juste valeur	
en milliers d'euros	Catégorie au bilan	Niveau (*)	31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR			159 186	160 181	159 186	160 181
Dérivés de change	Autres dettes					
Dérivés de taux	Autres dettes	2	84 393	87 188	84 393	87 188
Variation de la juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE			74 793	72 993	74 793	72 993
Autres obligations	Autres dettes					
PASSIFS FINANCIERS A COUT AMORTI			4 831 690	4 173 880	4 943 358	4 225 340
Obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions	Dettes financières à long terme + court terme	1	723 842	704 089	835 510	755 549
Dette bancaire	Dettes financières à long terme + court terme	2	2 750 445	2 239 956	2 750 445	2 239 956
Endettement de crédit-bail	Dettes financières à long terme + court terme	2	885 518	789 162	885 518	789 162
Autres dettes	Dettes courantes	2	239 866	186 536	239 866	186 536
Fournisseurs	Fournisseurs et comptes rattachés	2	232 019	254 137	232 019	254 137
PASSIFS FINANCIERS			4 990 876	4 334 061	5 102 544	4 385 521

(*) Niveau 1: pour les actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond au prix coté.

(*) Niveau 2: pour les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels des données observables de marché existent sur lesquelles le groupe peut s'appuyer pour en évaluer la juste valeur.

(*) Niveau 3: pour les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe pas de données de marché observables pour en évaluer la juste valeur.

3.25 Opérations avec les parties liées

Transactions avec les parties liées

Le Groupe ORPEA réalise différentes transactions dans le cadre de son activité avec des parties liées au sens de la norme IAS 24.

Au titre de l'exercice, les impacts sont les suivants :

- Les avances accordées par le Groupe ORPEA aux entreprises associées et coentreprises ainsi que les parties liées s'élèvent au 31 décembre 2016 à 177 M€,
- Les avances accordées au Groupe ORPEA par les entreprises associées et coentreprises ainsi que par les parties liées s'élèvent au 31 décembre 2016 à 12 M€,
- Le Groupe ORPEA est locataire des murs de certains sites d'exploitation détenus par des parties liées au sens de la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées ». Le montant des loyers comptabilisés à ce titre en charge de l'exercice s'élève à 15 M€.

Avantages accordés aux mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations brutes, honoraires hors taxes et avantages versés au cours de l'exercice 2016 aux mandataires sociaux de la SA ORPEA s'est élevé à 3 867 K€. Les jetons de présence des membres du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2016 et versés en 2017 s'élèvent à 381 K€.

3.26 Effectifs

Les effectifs du Groupe ORPEA s'élèvent à 49 185 collaborateurs au 31 décembre 2016 avec 8 472 recrutements réalisés au cours de l'exercice.

3.27 Honoraires des Commissaires aux comptes

La charge comptabilisée en 2016 au titre des honoraires des commissaires aux comptes de la société ORPEA pour leurs diligences au niveau du Groupe s'est élevée à 2 697 K€ (2 667 K€ au titre de la certification et l'examen des comptes et 30 K€ au titres d'autres services) contre 2 645 K€ en 2015 (2 615 K€ au titre de la certification et l'examen des comptes et 30 K€ au titres d'autres services).

3.28 Evènements postérieurs à la clôture

Le Groupe a poursuivi son développement à l'international en acquérant le Groupe ANAVITA de 6 établissements en République Tchèque (932 lits) et le Groupe DR DR WAGNER de 18 établissements en Autriche (1 812 lits).

3.29 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016

Les principales sociétés permettant au Groupe ORPEA d'exercer son activité et de gérer son patrimoine immobilier sont :

Entreprises consolidées	Contrôle Groupe	Intérêt Groupe	Méthode de consolidation
SA ORPEA	100%	100%	Mère
SAS CLINEA	100%	100%	IG
SARL NIORT 94	100%	100%	IG
DOMIDOM - ADHAP	100%	100%	IG
SA ORPEA BELGIUM	100%	100%	IG
ORPIMMO	100%	100%	IG
ORPEA ITALIA SRL	100%	100%	IG
CASAMIA IMMOBILIARE	100%	100%	IG
ORPEA IBERICA	100%	100%	IG
SL DINMORPEA	100%	100%	IG
SENEVITA AG	100%	100%	IG
SILVERCARE GROUPE	100%	100%	IG
CELENUS	100%	100%	IG
SENECURA	100%	100%	IG
MEDISYSTEM	100%	100%	IG
CEESCH	100%	100%	IG
GCSE	100%	100%	IG

3.1 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1.1 DÉCLARATION SUR LE RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ORPEA se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF (novembre 2016, ci-après « Code AFEP-MEDEF »). Le Code AFEP-MEDEF peut être consulté sur le site : www.medef.com.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, alinéa 6, le présent rapport identifie les dispositions du Code AFEP-MEDEF qui ne sont pas appliquées et indique les raisons de ce choix.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités est régi par un Règlement intérieur (ci-après, « le Règlement intérieur »), qui a été mis à jour pour la dernière fois le 18 janvier 2017 pour modifier la liste des décisions pour lesquelles le Directeur Général doit recueillir l'approbation préalable du Conseil d'Administration. Le Règlement intérieur figure en annexe du présent document de référence.

3.1.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À LA NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, personnes physiques ou personnes morales.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, la durée des fonctions des membres du Conseil d'Administration est de quatre ans

renouvelable, l'échelonnement des mandats est organisé de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs.

Conformément à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 et aux statuts qui ont été mis à jour sur ce point, un administrateur représentant les salariés siège au Conseil d'Administration depuis janvier 2015 à la suite de sa désignation le 25 novembre 2014 par le Comité d'Entreprise de l'UES ORPEA.

Un représentant du personnel assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Composition du Conseil d'Administration

Les débats et la vision stratégique du Conseil d'Administration sont enrichis par la diversité des parcours et la complémentarité des compétences des administrateurs, ainsi que par la représentation équilibrée des femmes et des hommes et la présence de plusieurs nationalités en son sein.

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration était composé de douze administrateurs, dont un administrateur représentant les salariés, dont les noms, qualités et fins de mandat sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom / Société	Qualité	Fin de mandat
Dr Jean-Claude MARIAN	Administrateur et Président du CA	AGO 2019
Monsieur Yves LE MASNE	Administrateur	AGO 2019
Monsieur Alexandre MALBASA	Administrateur	AGO 2017
Monsieur Jean-Patrick FORTLACROIX	Administrateur	AGO 2018
FFP Invest, représentée par Monsieur Thierry de PONCHEVILLE	Administrateur	AGO 2019
Madame Sophie MALARME-LECLOUX	Administrateur	AGO 2017
Monsieur Alain CARRIER	Administrateur	AGO 2019
Madame Bernadette CHEVALLIER-DANET	Administrateur	AGO 2017
Monsieur Christian HENSLEY	Administrateur	AGO 2020
Madame Laure BAUME	Administrateur	AGO 2020
Madame Brigitte LANTZ	Administrateur	AGO 2020
Madame Sophie KALAJDIAN	Administrateur représentant les salariés	AGO 2018

Au 27 avril 2017, le Conseil d'Administration était composé de douze administrateurs, dont un administrateur représentant les salariés, dont les noms, qualités, et fins de mandat sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom / Société	Qualité	Fin de mandat
Monsieur Philippe CHARRIER, en remplacement de Dr Jean-Claude MARIAN	Administrateur et Président du CA	AGO 2019
Monsieur Yves LE MASNE	Administrateur	AGO 2019
Monsieur Alexandre MALBASA	Administrateur	AGO 2017
Monsieur Jean-Patrick FORTLACROIX	Administrateur	AGO 2018
FFP Invest, représentée par Monsieur Thierry de PONCHEVILLE	Administrateur	AGO 2019
Madame Sophie MALARME-LECLOUX	Administrateur	AGO 2017
Madame Joy VERLÉ, en remplacement de Monsieur Alain CARRIER	Administrateur	AGO 2019
Madame Bernadette CHEVALLIER-DANET	Administrateur	AGO 2017
Monsieur Christian HENSLEY	Administrateur	AGO 2020
Madame Laure BAUME	Administrateur	AGO 2020
Madame Brigitte LANTZ	Administrateur	AGO 2020
Madame Sophie KALAJDIAN	Administrateur représentant les salariés	AGO 2018

Dans sa séance du 28 mars 2017, suite à la démission de M. Jean-Claude Marian de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, prenant effet immédiatement à l'issue de ladite séance, le Conseil d'Administration a nommé en remplacement M. Philippe Charrier en qualité d'administrateur et Président du Conseil d'Administration, pour la durée restant à courir du mandat de M. Jean-Claude Marian.

Dans sa séance du 27 avril 2017, suite à la démission de M. Alain Carrier de ses fonctions d'administrateur, prenant effet immédiatement à l'issue de ladite séance, le Conseil d'Administration a nommé en remplacement Mme Joy Verlé, en qualité d'administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de M. Alain Carrier.

Jean-Claude MARIAN

Né le 24 mars 1939 (de nationalité française).

M. Jean-Claude Marian, médecin neuropsychiatre, co-fondateur du groupe ORPEA, a auparavant été médecin directeur d'un institut médico-pédagogique, et co-fondateur et dirigeant d'un bureau d'ingénierie et de programmation hospitalière. Il dispose ainsi d'une longue expérience dans la conception et l'organisation d'établissements médico-sociaux et sanitaires.

M. Marian a siégé au Conseil d'Administration jusqu'au 28 mars 2017, date à laquelle il a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société. À cette même date, il a été nommé Président d'honneur de la Société par le Conseil d'Administration.

M. Marian n'exerce plus aucun mandat au sein du groupe ORPEA.

M. Marian reste l'un des actionnaires de référence d'ORPEA avec 4 133 109 actions détenues à ce jour.

Philippe CHARRIER

Né le 2 août 1954 (de nationalité française).

M. Charrier, diplômé d'HEC Paris dispose d'une longue expérience en tant que dirigeant de groupes dans la santé et dans les produits de consommation grand public.

Il est actuellement Président Exécutif du groupe Ponroy Santé, spécialiste européen des produits de santé naturels grand public. Avant cela, il a été PDG de Labco de 2011 à 2015, puis Président Exécutif jusqu'en 2016. De 2006 à 2010, il a été PDG d'Oenobiol, spécialiste européen des compléments alimentaires pour la santé et la beauté. Auparavant, il a été PDG de Procter & Gamble France pendant sept ans. Il a aussi été Président du Conseil de Surveillance de Spotless jusqu'en 2010 et administrateur de Lafarge jusqu'en 2016, et est actuellement administrateur de Rallye et de MédiPôle Partenaire.

Il est par ailleurs Fondateur et Président de l'association Clubhouse France pour la réinsertion sociale et professionnelle de personnes fragilisées par des troubles psychiques.

M. Charrier a été nommé administrateur d'ORPEA par cooptation suite à la démission de son mandat d'administrateur par M. Marian lors de la séance du Conseil d'Administration du 28 mars 2017, pour la durée restante du mandat de M. Marian, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Lors de cette même séance, il a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Il est proposé aux actionnaires de ratifier la cooptation de M. Charrier lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2017.

Mandats en cours dans le Groupe :

- Administrateur d'ORPEA.
- Président du Conseil d'Administration d'ORPEA.

Mandats en cours hors Groupe :

- Président Directeur Général d'Alphident, société holding gérant le Groupe Ponroy Santé.
- Administrateur de Rallye.
- Administrateur de MédiPôle Partenaires.

Détient : 100 actions.

Yves LE MASNE

Né le 4 octobre 1962 (de nationalité française).

M. Yves Le Masne, présent dans le Groupe depuis plus de 20 ans, a une formation d'ingénieur spécialisé en informatique de gestion, avec une spécialisation dans le contrôle de gestion et la finance.

Il a d'abord exercé au sein du Groupe les fonctions de Responsable du contrôle de gestion, puis de Directeur administratif et financier. En 2006, il est devenu membre du Conseil d'Administration et a été nommé Directeur Général Délégué. Depuis le 15 février 2011, il exerce les fonctions de Directeur Général d'ORPEA. Son long parcours dans le Groupe lui confère une connaissance approfondie des activités du Groupe et de son organisation.

Administrateur d'ORPEA depuis 2006 ; dernier renouvellement : 23 juin 2015, jusqu'à l'issue de la première réunion du Conseil d'Administration suivant l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Directeur Général d'ORPEA depuis 2011 ; dernier renouvellement : le 28 mars 2017, pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de la première réunion du Conseil d'Administration suivant l'Assemblée Générale ordinaire qui se réunira en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2020.

Détient : 18 779 actions.

Mandats en cours dans le Groupe :

■ En France

**Administrateur et
Directeur Général** ORPEA SA.

Président SAS CLINEA, La Saharienne, Résidence Saint Luc, La Clairière, Clinique de Champvert, MDR La Cheneraie, Organix, société de Champvert, Maja, Résidence La Cheneraie, Immobilière Leau Bonneveine, Mediter, Clinique de Soins de Suite et de Réadaptation du bois Guillaume, Le Clos St Sébastien 44, SFI France, Douce France Santé, Massilia Gestion Santé, Mex, Hôtel de l'Espérance, La Chavannerie, Home la Tour, Holding Mandres, Le Château de Bregy, Holding Mieux Vivre, Les Grands Pins, Château de Champlatreux, Emceidey, Le Clos Saint Grégoire, Clinique Marigny, Sud Ouest Santé, Maison de Santé Marigny, Clinique du Parc, Clinique Gallieni, Résidence du Port, Clinique Médicale de Goussonville, Archimède le Village, Clinique Montevideo – SAS La Tourelle, Clinique du Vieux Château d'Oc, TCP DEV, Age Partenaires, Ap Bretigny, L'Oasis Palmeraie, Bon Air, Résidence l'Ambarroise, Alice Anatole & Cie, Actiretraite Montgeron, Clinique du Cabirol, Clinique du Pont du Gard.

Président de SPPICAV Amundi Immobilier Novation Santé OPCI.

**Représentant
permanent d'ORPEA
(administrateur)** Résidence du Moulin, Le Vieux Château, Les Charmilles, Immobilière de Santé.

**Représentant
permanent
de CLINEA** Sancellemoz (administrateur), Société civile des Praticiens du Grand Pré (Président).

**Représentant
permanent NIORT 94** SCS Bordes & Cie (Gérant).

**Président et
administrateur
Association** Association Maisons de Retraite de la Picardie.

Gérant de SARL Les Matines, Bel Air, SARL 95, SARL 96, La Maison de Louise, Gessimo, La Maison de Lucile, La Maison de Salomé, La Maison de Mathis, La Bretagne, L'Atrium, IDF Résidences Retraite, La Maison d'Ombeline, Domea, Vivrea, ORPEA Dev, SPI, Amarmau, NIORT 94, SARL 97, L'Aliochon, L'Ombrière, Sogimob, Résidence du Parc de Bellejame, Résidence de Savigny, Résidence de la Puisaye, La Venetie, France Doyenne de Santé, Douce France Santé Arcachon, Douce France Santé Dourdan, Regina Renouveau, Marc Aurele Immobilier, DFS Immobilier, CRF Santé, Gueroult, Clinique du Château de Loos, Résidence Les Cédres, SARL Ancienne Abbaye, Le Verger d'Anna, Les Buissonnets, Parassy, PCM Santé, Le Village de Boissise le Roi.

Gérant de SNC Les Jardins d'Escudié, Margaux Pony, Than.Co, De la Maison Rose, Brechet, SNC Des Parrans, Les Acanthes.

Gérant de SCI Route des Ecluses, les Rives d'Or, du Château, la Talaudière, ORPEA de St Priest, Balbigny, ORPEA St Just, ORPEA Decaux, La Tour Pujols, Les Rives de la Cerisaie, Val de Seine, le Clisclouet, Âge d'Or, Gambetta, Croix Rousse, Les Dornets, Château d'Angleterre, Montchenot, 115 rue de la Santé, L'Abbaye, Les Tamaris, 3 Passage Victor Marchand, Fauriel, Port Thureau, ORPEA de l'Abbaye, Rue des Maraichers, Le Bosguerard, Le Vallon, Bel Air, Brest le Lys Blanc, Les Magnolias, Courbevoie de l'Arche, Sainte Brigitte, Les Treilles, Les Favières, IBO, SCI du 12 rue Fauvet, Douarnenez ORPEA, Kods, Slim, Saintes BA, Le Barbaras, La Sélika, JEM2, Château de la Chardonnière, SCI des Anes, ORPEA de L'île, La Salvate, SCI de la Drone, SCI du Caroux, Héliades Santé, Cardiopierre, Super Aix Paul Cézanne, SCI Les Chesnaies, SCI SFI Bellejame, Matisse Santé, Sci du Mont d'Aurelle, Les Orangers, Du Grand Parc, Ansi, BRBT, Du Jardin des Lys, De la Rue de Londres, Château de Loos, Berlaumont, Les Oliviers, SCI Barbusse, SCI Normandy Cottage Foncier, SCI du Bois Guillaume Rouen, SCI Rezé, Livry Vauban 2020, Sequoia, SCI du Parc St Loup, SCI Larry, SCI Ardennaise, De Peix, Les Jardins de Castelviel, Cerdane, Villa Morgan, SCI de la Marne, SCI Ried Santé, Saint Victoret, Méditerranée, Officéa Santé.

■ Au Luxembourg

Gérant de CENTRAL & EASTERN EUROPE CARE SERVICES HOLDING et de GERMAN CARE SERVICES ENTERPRISE.

■ En Pologne

Président du Conseil de Surveillance de MEDI-SYSTEM.

■ En République tchèque

Membre du Conseil d'Administration de SENIOR HOLDING S.R.O. et de SENECURA S.R.O.

■ En Autriche

Gérant de SeneCura Kliniken- und Heimebetriebsgesellschaft m.b.H., SeneCura Sozialzentrum Trofaiach – Haus Verbena GmbH, SeneCura Sozialzentrum Kammern – Haus Viola GmbH, SeneCura Sozialzentrum Knittelfeld – Haus Wegwarte GmbH, SeneCura Sozialzentrum Söschau – Haus Kamille GmbH et de SeneCura Sozialzentrum Feldbach – Haus Melisse GmbH.

■ En Allemagne

Membre du Conseil de Surveillance de CELENUS SE.

■ En Espagne

Président du Conseil d'Administration de Union Sanyres SL, Sanyres Sur SRU, Reyes de Aragon SL, Residencia Ciutat Diagonal Esplugues SLU et d'Accomodore Assistencial SL.

■ Au Portugal

Administrateur unique d'ORPEA Portugal IMMO SA et d'IMMORPEA SA.

Mandats en cours hors Groupe :

■ Gérant de la SCI VILLA DE LA MAYE.

Alexandre MALBASA

Né le 21 décembre 1958 (de nationalité française).

M. Alexandre Malbasa est Docteur en droit ; il exerce la profession d'avocat ; il apporte son expertise en matière juridique et judiciaire et a une bonne connaissance du Groupe et de son activité.

Administrateur d'ORPEA depuis 1996.

Dernier renouvellement : 20 juin 2013, jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Détient : 42 actions.

Mandats en cours dans le Groupe :

- Administrateur d'ORPEA.

Mandats en cours hors Groupe :

- Aucun.

Jean-Patrick FORTLACROIX

Né le 14 septembre 1957 (de nationalité française).

Expert-comptable diplômé, titulaire d'un DESS Banque et Finances et d'une Maîtrise de sciences et techniques comptables et financières, M. Jean-Patrick Fortlacroix, expert-comptable et Commissaire aux comptes, dispose d'une expertise en matière immobilière, fiscale, et de consolidation, notamment dans les secteurs sanitaire et médico-social.

Administrateur d'ORPEA depuis 2011.

Dernier renouvellement : 25 juin 2014, jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Détient : 153 actions.

Mandats en cours dans le Groupe :

- Administrateur d'ORPEA.

Mandats en cours hors Groupe :

- Président de la SA ADD EQUATION.
- Gérant de la SARL CADECO.

FFP INVEST, dont le représentant permanent est M. Thierry MABILLE de PONCHEVILLE

La société FFP Invest est une société reconnue pour la sélectivité de ses investissements et pour son accompagnement à long terme dans des sociétés leaders dans leur secteur d'activité et présentant de bonnes perspectives de croissance.

Administrateur d'ORPEA depuis 2012.

Dernier renouvellement : 23 juin 2015, jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Détient : 3 811 353 actions.

Mandats en cours dans le Groupe :

- Administrateur d'ORPEA.

Mandats en cours hors Groupe :

Conseils de Surveillance	Vice-présidente et membre du Conseil de Surveillance d'IDI. Membre du Conseil de Surveillance d'ONET. Membre du Conseil de Surveillance de ZODIAC Aerospace. Membre du Conseil de Surveillance d'IDI Emerging Markets (Luxembourg).
Présidente de SAS	Présidente de la société financière GUIRAUD SAS. Administrateur de LT Participations. Administrateur d'IPSOS.
Conseils d'Administration	Administrateur de SEB SA. Administrateur de SANEF. Administrateur de Gran Via 2008. Administrateur de Tikehau Capital Advisors.
Autres mandats	Gérante de FFP-Les Grésillons. Membre du Comité Exécutif de LDAP.

Thierry MABILLE de PONCHEVILLE

Né le 6 octobre 1955 (de nationalité française).

M. Thierry Mabilille de Poncheville, représentant permanent de FFP INVEST au Conseil d'Administration d'ORPEA, est titulaire d'un DEA de droit international privé (Université de Bordeaux) et d'un Master en Affaires internationales (Pittsburgh University).

Il est actuellement Directeur Général Délégué des Établissements Peugeot Frères, Holding du groupe familial Peugeot et Directeur juridique Groupe.

Il apporte son expertise tirée d'une riche expérience professionnelle tant en France qu'à l'étranger, ainsi qu'une bonne connaissance des règles de gouvernance.

Mandats en cours dans le Groupe :

- Représentant permanent de FFP Invest au Conseil d'Administration d'ORPEA.

Mandats en cours hors Groupe :

- Directeur Général Délégué des Établissements Peugeot Frères.
- Directeur Général Délégué de Groupe PSP SA.
- Gérant suppléant de la Société Civile du Bannot.

Sophie MALARME-LECLOUX

Née le 6 octobre 1970 (de nationalité belge).

Mme Sophie Malarme-Lecloux dispose d'une expérience professionnelle de plus de 20 ans en entreprise. Diplômée d'un MBA de la Solvay Brussels School of Economics and Management (ULB), elle débute sa carrière chez IBM avant de rejoindre l'équipe Corporate Banking d'ING Bruxelles. En 2002, elle poursuit sa carrière au sein du groupe SOFINA, où pendant 14 ans, elle a exercé diverses responsabilités tant au niveau de la Direction financière que de l'équipe d'investissement. En 2015, elle crée la société FreeBe Sprl destinée au conseil en stratégie, leadership et innovation et à l'accompagnement de dirigeants, d'entrepreneurs et d'équipes. Elle dispose d'une expérience d'administrateur de plus de 10 ans.

Administrateur d'ORPEA depuis 2013.

Prochain renouvellement : Assemblée Générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Détient : 50 actions.

Mandats en cours dans le Groupe :

- Administrateur d'ORPEA.

Mandats en cours hors Groupe :

- Administrateur de Befimmo SA.
- Administrateur de CBO Territoria SA.
- Gérante de FreeBe Sprl.

Alain CARRIER

Né le 17 août 1967 (de nationalité canadienne).

M. Alain Carrier est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval de Québec, d'un DESS en droit de la Sorbonne à Paris et d'une maîtrise en droit de l'Université Columbia.

M. Alain Carrier compte plus de 22 années d'expérience dans le secteur des services financiers. Avant d'entrer à CPPIB, il était administrateur délégué de la division de banque d'investissement de Goldman Sachs & Co. à New York et à Londres. Il a été auparavant collaborateur au cabinet d'avocats Sullivan & Cromwell à New York. À titre de Directeur Général et responsable des placements européens, il assure actuellement la direction et la coordination de toutes les activités de CPPIB en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique.

Administrateur depuis 2013.

Dernier renouvellement : 23 juin 2015, jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Détient : 1 action.

Mandats en cours dans le Groupe :

- Administrateur d'ORPEA.

Mandats en cours hors Groupe :

- Administrateur d'INTERPARKING.
- Gérant de CPP INVESTMENT BOARD EUROPE et de CPPIB CREDIT EUROPE.

Bernadette CHEVALLIER-DANET

Née le 5 décembre 1958 (de nationalité française).

Mme Bernadette Chevallier-Danet a effectué l'essentiel de sa carrière dans les métiers du tourisme et de l'hôtellerie. Elle a occupé successivement des fonctions d'encadrement dans les finances, le commercial et le marketing au Club Méditerranée, puis dans le Groupe Accor, puis de Direction Générale dans l'hôtellerie indépendante.

Administrateur depuis 2014.

Prochain renouvellement : Assemblée Générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Détient : 42 actions.

Mandats en cours dans le Groupe :

- Administrateur d'ORPEA.

Mandats en cours hors Groupe :

- Aucun.

Christian HENSLEY

Né le 11 février 1974 (de nationalité américaine).

M. Christian Hensley a commencé sa carrière dans la division des services d'investissement de Salomon Brothers à New York. Il a ensuite exercé pendant onze ans dans le secteur du capital-investissement et du capital de croissance chez Charterhouse Group et chez Planier Capital, avant de rejoindre en 2012 le groupe Placements relationnels de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (Canada Pension Plan Investment Board-CPPIB).

Il est diplômé de l'Université de Pennsylvanie et d'un M.B.A. de Harvard Business School.

Il siège au Conseil d'Administration de 21st Century Oncology. Il a également par le passé siégé au Conseil d'Administration de cinq sociétés évoluant dans les secteurs des services aux entreprises, des soins de santé, des communications et de l'éducation.

Administrateur d'ORPEA depuis le 23 juin 2016.

Prochain renouvellement : Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Détient : 1 action.

Mandats en cours dans le Groupe :

- Administrateur d'ORPEA.

Mandats en cours hors Groupe :

- Administrateur de 21st Century Oncology.

Brigitte LANTZ

Née le 5 janvier 1953 (de nationalité française).

Mme Brigitte Lantz est médecin spécialiste en néphrologie, diplômée de la Faculté de Médecine de Paris, praticien hospitalier à l'hôpital Necker et titulaire d'un DEA en endocrinologie.

Depuis 2007, Mme Brigitte Lantz est conseiller auprès du Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et appartient au Comité de Pilotage de l'insuffisance rénale et dialyse à la DGOS au ministère des Affaires sociales et de la Santé. De 2002 à 2012, Mme Brigitte Lantz a été conseiller de plusieurs ministres de la santé (Jean-François Mattei, Philippe Douste-Blazy, Xavier Bertrand) et chargée de mission auprès de Roselyne Bachelot et de François Fillon. Mme Brigitte Lantz a été Commissaire du Gouvernement en 2002 pour les décrets organisant la dialyse en France. De 1997 à 2002, Mme Brigitte Lantz a été conseiller technique de la Directrice des Hôpitaux (Claire Bazy-Malaury), puis conseiller médical du Directeur Général de l'Hospitalisation et des Soins (Édouard Couty). De 1991 à 1997, Mme Brigitte Lantz a exercé en médecine libérale, dans des cliniques de dialyse. De 1979 à 1991, Mme Brigitte Lantz a été chef de projet international aux laboratoires Servier (DRD).

Mme Brigitte Lantz est également secrétaire générale de la Fondation du Rein et de la Fondation Princesse Margarita de Roumanie pour la France.

Par ailleurs, elle a publié plusieurs ouvrages médicaux.

Administrateur d'ORPEA depuis le 14 décembre 2016.

Prochain renouvellement : Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Détient : 5 actions.

Mandats en cours dans le Groupe :

- Administrateur d'ORPEA.

Mandats en cours hors Groupe :

- Aucun.

Laure BAUME

Née le 10 septembre 1975 (de nationalité française).

Diplômée d'HEC Paris, Mme Laure Baume exerce depuis 2014 les fonctions de Directrice Générale Adjointe, Directrice Clients d'Aéroports de Paris, et fait partie du Comité Exécutif d'Aéroports de Paris. Depuis 2015, au sein du groupe Aéroports de Paris, elle est également membre du Conseil de Direction de la Société de Distribution Aéroportuaire (co-entreprise), de Relay@adp (co-entreprise), de EPIGO (co-entreprise) et est également membre administrateur d'ORPEA depuis le 14 décembre 2016.

Avant cela, à partir de 2006, Mme Baume a exercé les fonctions de Directrice Marketing France et Directrice Suisse de Club Méditerranée, puis de Directrice Générale de la Business Unit Nouveaux Marchés Europe-Afrique et Marketing Stratégique du Groupe, et membre du Comité de Direction Générale.

Mme Baume a débuté sa carrière au sein du groupe américain Kraft Foods (aujourd'hui Mondelez), où elle a exercé les fonctions de Chef de produit, Responsable Catégorie et Chef de marque, à Paris et à New York.

Administrateur d'ORPEA depuis le 14 décembre 2016.

Prochain renouvellement : Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Détient : 50 actions.

Mandats en cours dans le Groupe :

- Administrateur d'ORPEA.

Mandats en cours hors Groupe :

- Administrateur de Média Aéroports de Paris (co-entreprise).

Joy VERLÉ

Née le 23 mai 1979 (de nationalité française).

Mme Joy Verlé a rejoint Canada Pension Plan Investment Board (CPPIB) en 2016 et y exerce depuis les fonctions de *Principal in Relationship Investments* (investissements dans des sociétés cotées ou sur le point d'être introduites en Bourse).

Diplômée d'HEC Paris en 2003, elle a d'abord exercé des fonctions de conseil en Fusions/Acquisitions et Marchés de capitaux au sein de la banque Morgan Stanley. Puis, en 2006, elle a rejoint le fonds Bregal Capital pour y mener des opérations d'investissement Private Equity dans les domaines de l'éducation, des énergies renouvelables et de la santé, fonds dont elle a été *Partner*. Elle a également par le passé siégé au Conseil d'Administration de trois sociétés dans les secteurs de l'éducation et des énergies renouvelables.

Administrateur d'ORPEA depuis le 27 avril 2017, en remplacement de M. Alain Carrier, démissionnaire.

Prochain renouvellement : Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Détient : 0 action.

Mandats en cours dans le Groupe :

- Administrateur d'ORPEA.

Mandats en cours hors Groupe :

- Aucun.

Sophie KALAJDJIAN, administrateur représentant les salariés

Née le 8 décembre 1977 (de nationalité française).

Représentante élue du Comité d'Entreprise ORPEA, Mme Sophie Kalaidjian, assiste depuis janvier 2015 aux réunions du Conseil d'Administration.

Juriste de formation, Sophie Kalaidjian est salariée dans le Groupe depuis près de 12 ans. Elle occupe actuellement les fonctions de Responsable juridique CLINEA ; à ce titre, elle participe au développement et au contrôle de la conformité des cliniques du Groupe à la législation sanitaire applicable à leur exploitation. Par sa connaissance du Groupe, elle apporte un éclairage complémentaire aux débats du Conseil.

Administrateur d'ORPEA représentant les salariés depuis 2015.

Prochain renouvellement : Assemblée Générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Une représentation équilibrée des femmes et des hommes

Au 31 décembre 2016, sur un total de onze administrateurs (hors l'administrateur représentant les salariés), quatre femmes siégeaient au sein du Conseil d'Administration, soit une proportion de 36 %.

Selon le Code AFEP-MEDEF, en matière de représentation des hommes et des femmes au sein des Conseils, la proportion de femmes devait être « d'au moins 40 % de femmes à compter de l'Assemblée Générale de l'année 2016 ».

La loi du 27 janvier 2011, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes, prévoit que le seuil de 20 % devait être atteint à l'issue de l'Assemblée Générale 2014, et que le seuil de 40 % devra être atteint à l'issue de l'Assemblée Générale de l'année 2017.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 27 avril 2017, a décidé de procéder à la cooptation de Mme Joy Verlé en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Alain Carrier, démissionnaire.

Si l'Assemblée Générale ratifie les cooptations, le renouvellement, et la nomination, qui lui sont proposés, le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration serait de quatre, pour un Conseil d'Administration composé de 10 administrateurs (hors l'administrateur représentant les salariés), soit une proportion de femmes de 40 %.

Rappel sur le renouvellement des mandats d'administrateur en 2016

Aucun renouvellement de mandat d'Administrateur n'est intervenu à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2016.

Mandats d'administrateur arrivant à échéance en 2017

Les mandats d'administrateur de :

- M. Alexandre Malbasa ;
- Mme Sophie Mallarme-Lecloux ;
- Mme Bernadette Chevallier-Danet.

Mandat par cooptation soumis à la ratification de l'Assemblée Générale du 22 juin 2017

M. Charrier a été nommé administrateur d'ORPEA par cooptation suite à la démission de son mandat d'administrateur par M. Marian lors de la séance du Conseil d'Administration du 28 mars 2017, pour la durée restante du mandat de M. Marian, à savoir jusqu'à

l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Lors de cette même séance, il a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Il est proposé aux actionnaires de ratifier la cooptation de M. Charrier lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2017.

L'INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

La Société considère que la présence d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration favorise la qualité et l'objectivité des débats.

Le Conseil d'Administration, sur la base de l'analyse effectuée par le Comité des Nominations et des Rémunérations, étudie, annuellement et à l'occasion de chaque cooptation, nomination ou renouvellement, la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'Administration considère qu'un membre du Conseil est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Dans cet esprit, les critères retenus par le Conseil d'Administration en vue de qualifier un membre d'administrateur indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société, salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - * significatif de la Société ou de son Groupe,
 - * ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;

JETONS DE PRÉSENCE

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2016 a arrêté le montant des jetons de présence à allouer globalement aux administrateurs à un montant de 500 000 € maximum.

Le montant des jetons de présence réparti entre les administrateurs comporte une part variable prépondérante en fonction de l'assiduité, conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF.

Les jetons de présence sont effet répartis selon les modalités suivantes :

- pour la participation aux réunions du Conseil d'Administration (pour les administrateurs non salariés) : une somme forfaitaire

- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur ou Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Le Conseil d'Administration a constaté que tous les administrateurs font preuve d'objectivité, ces derniers ayant d'ailleurs estimé que la conduite des réunions du Conseil d'Administration laisse assez de place aux débats et aux échanges d'opinions.

Le Conseil d'Administration du 27 avril 2017 sur rapport du Comité des Rémunérations et Nominations, a constaté que les administrateurs suivants étaient considérés comme indépendants :

- M. Philippe Charrier ;
- M. Jean-Patrick Fortlacroix ;
- FFP Invest (et M. Thierry de Poncheville) ;
- Mme Sophie Malarme-Lecloux ;
- Mme Joy Verlé ;
- Mme Bernadette Chevallier ;
- M. Christian Hensley ;
- Mme Laure Baume ; et
- Mme Brigitte Lantz.

En outre, si l'Assemblée Générale en date du 22 juin 2017 devait décider la nomination de M. Coirbay en tant qu'administrateur, ce dernier serait également considéré comme administrateur indépendant.

La disposition du Code AFEP-MEDEF qui préconise que la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins la moitié est respectée.

maximum annuelle de 35 000 €, dont 15 000 € de partie fixe et 20 000 € de partie variable, une somme de 2 500 € étant décomptée par absence à partir de la deuxième absence ;

- pour la participation aux réunions des Comités d'Études (Comité d'Audit et Comité des Nominations et des Rémunérations) : une somme de 2 000 € par séance, ce jeton étant doublé pour les Présidents du Comité ;
- pour l'administrateur salarié : une somme de 1 000 € par séance.

Sur la base de ces modalités, un montant total brut de 381 125 € a ainsi été distribué aux administrateurs début 2017 au titre de l'exercice 2016, pour un total de huit réunions du Conseil d'Administration et sept réunions de ses Comités :

Jetons de présence (Montant brut) - Exercice 2016				
Administrateurs	Conseil d'Administration	Comité d'Audit	Comité des Nominations et des Rémunérations	Total
J.C. Marian	35 000 €			35 000 €
Y. Le Masne	35 000 €			35 000 €
A. Malbasa	35 000 €	8 000 €		43 000 €
J.P. Fortlacroix	35 000 €	16 000 €		51 000 €
T. De Poncheville	35 000 €	8 000 €	12 000 €	55 000 €
A. Carrier	27 500 €	6 000 €	6 000 €	39 500 €
S. Malarne-Lecloux	35 000 €		6 000 €	41 000 €
B. Chevallier	35 000 €		6 000 €	41 000 €
S. Kalaidjian	8 000 €			8 000 €
C. Hensley	21 875 €	2 000 €		23 875 €
L. Baume	4 375 €			4 375 €
B. Lantz	4 375 €			4 375 €
TOTAUX	311 125 €	40 000 €	30 000 €	381 125 €

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004)

Absence de liens familiaux entre les mandataires sociaux

Les mandataires sociaux de la Société n'ont pas de liens familiaux entre eux.

En outre, le Règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que l'administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué. Il s'abstient de participer aux débats et délibérations correspondantes.

Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des mandataires sociaux à l'égard du groupe ORPEA, et leurs intérêts privés. Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, n'exercent aucune activité professionnelle ou de mandat social en dehors du Groupe susceptibles de générer une relation d'affaires avec le Groupe. Il n'existe pas entre les administrateurs et le Groupe de contrats ou accords. Il n'existe pas de flux financiers entre les administrateurs et le Groupe, à l'exception de M. Malbasa qui a perçu des honoraires au cours de l'exercice 2016. Ces flux ont été considérés comme non significatifs.

Le mode d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration, notamment par la procédure des conventions réglementées, permettrait le cas échéant de prévenir de tels conflits.

Absence de condamnation ou d'incrimination des mandataires sociaux

À la connaissance de la Société, les mandataires sociaux n'ont, au cours des cinq dernières années, fait l'objet, ni de condamnation pour fraude, ni d'incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni d'une décision d'un tribunal les empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de services

Il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat, à l'exception des services rendus par M. Alexandre Malbasa au titre de ses prestations d'assistance en matière de contentieux.

LES OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs sont également tenus de respecter d'autres obligations, relatives notamment aux bonnes pratiques et à la déontologie boursière, détaillées dans le Règlement intérieur, annexé au présent rapport (Annexe).

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Se reporter à la section 3.5 – « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ».

3.1.3 MODALITÉS DE L'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À l'issue de la séance du 15 février 2011, le Conseil d'Administration a décidé de scinder les fonctions de Président et de Directeur Général. Ces modalités d'exercice de la Direction Générale ont été maintenues jusqu'à présent.

M. Yves Le Masne a depuis lors exercé les fonctions de Directeur Général, et M. Philippe Charrier a été nommé Président du Conseil d'Administration le 28 mars 2017 suite à la démission de M. Jean-Claude Marian, qui avait exercé ce mandat depuis plusieurs années.

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 28 mars 2017, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, de renouveler par anticipation le mandat de Directeur Général de M. Yves Le Masne, pour une durée de quatre années prenant fin à l'issue de la première réunion du Conseil d'Administration suivant l'Assemblée Générale Ordinaire

qui se réunira en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2020.

Le Conseil d'Administration du 28 mars 2017 a également décidé de renouveler par anticipation le mandat du Directeur Général Délégué chargé de l'exploitation de la Société, M. Jean-Claude Brdenk, pour une durée de quatre années prenant fin à l'issue de la première réunion du Conseil d'Administration suivant l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2020.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance en date du 28 mars 2017, a nommé M. Philippe Charrier en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée restante du mandat qui avait été donné à M. Marian, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

RÔLE ET POUVOIRS DU PRÉSIDENT

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau avec les Autorités de tutelles et les grands partenaires du Groupe tant au plan national qu'international ; il prend part à la définition et la réalisation des grandes options stratégiques du Groupe notamment en matière de croissance externe.

RÔLE ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général dirige la Société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social

et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général doit recueillir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour les décisions suivantes :

- tout investissement/acquisition de tout actif non immobilier dans un pays où le Groupe est déjà présent et concernant une activité existante du Groupe (déjà développée par une Business Unit du Groupe), d'un montant unitaire par opération strictement supérieur à 25 M€ (25 000 000 €) ;
- tout désinvestissement/cession de tout actif non immobilier d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ ;
- tout investissement/acquisition de tout actif immobilier, dans un pays où le Groupe est déjà présent, d'un montant unitaire par opération strictement supérieur à 50 M€ ;
- tout désinvestissement/cession de, tout actif immobilier, dans un pays où le Groupe est déjà présent, d'un montant unitaire par opération strictement supérieur à 50 M€ ;
- tout investissement/acquisition réalisé par le Groupe dans un pays où il n'était jusqu'alors pas présent ou concernant une nouvelle activité (qui n'est pas encore développée par une Business Unit du Groupe) ;
- tout emprunt ou financement d'un montant unitaire supérieur à 100 M€, ou modification d'un emprunt ou financement existant d'un montant supérieur à 100 M€, étant précisé que les opérations de financement quel que soit leur montant ne peuvent entraîner une dilution sans avoir été expressément autorisées par le Conseil d'Administration (le Directeur Général devant en informer le Conseil d'Administration lors de sa prochaine séance pour tout emprunt ou financement supérieur à 50 M€) ;
- la constitution de caution, aval ou garantie d'un montant unitaire supérieur à 100 M€ (le Directeur Général devant en informer le Conseil d'Administration lors de sa prochaine séance en cas de montant supérieur à 50 M€) ;
- toute décision relative à l'orientation stratégique d'une société du Groupe ou toute modification substantielle de cette orientation ou de l'activité d'une société ;
- l'adoption et la modification du budget annuel ou du plan d'affaires d'ORPEA ou du Groupe ;
- toute opération sur le capital (et notamment, sans que cette liste soit limitative : fusion, scission, apport partiel d'actifs, augmentation ou réduction de capital, émission de toutes valeurs mobilières, création de catégorie d'actions) ;
- la politique de distribution de dividendes ou toute autre forme de distribution faite par la Société à ses actionnaires ;
- la rémunération des mandataires sociaux de la Société ;
- tout recrutement important (rémunération annuelle brute supérieure à 200 K€) ;
- tout plan ou attribution de stock-options, actions gratuites, intéressement ou participation.

RÔLE ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

En qualité de Directeur Général Délégué chargé de l'exploitation, M. Jean-Claude Brdenk dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs de direction et de représentation que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration lui a conféré, de façon énonciative et non limitative, les pouvoirs suivants :

■ diriger et contrôler les établissements du Groupe ;

- nommer et révoquer dans les exploitations tous agents, fixer les conditions de leur admission, ainsi que les traitements, salaires, et gratifications ;
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, constituer tous mandataires spéciaux, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des établissements du Groupe et l'exécution des décisions du Conseil ou du Directeur Général.

LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Les limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général détaillées ci-dessus s'appliquent de facto au Directeur Général Délégué.

3.1.4 ORGANISATION DU CONSEIL

LA TENUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué, par tous moyens (lettre, télécopie, courrier électronique, et même verbalement) par le Président du Conseil d'Administration.

Les convocations peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil. Sauf circonstances particulières, elles sont expédiées par écrit huit jours au moins avant chaque réunion, accompagnées de l'ordre du jour et du procès-verbal du dernier Conseil. Elles précisent le lieu de la réunion qui peut être le siège social ou tout autre endroit.

Lorsque les circonstances l'exigent, le Président pourra solliciter la position du Conseil en le convoquant exceptionnellement dans les 24 heures.

Le Conseil d'Administration arrête, en fin d'année précédente ou au début de l'année, le calendrier des Conseil pour l'année.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur muni d'un pouvoir spécial.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, à l'exception du choix d'exercice de la Direction Générale qui est adopté à la majorité des deux tiers des membres présents.

La voix du Président est prépondérante.

Les procès-verbaux résument les débats et précisent les décisions prises.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par les dispositions légales et réglementaires, ainsi que par les statuts et le Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Le Règlement intérieur a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil et éventuellement, de ses Comités d'Études, dans l'intérêt de la société ORPEA et de ses actionnaires.

Ce règlement prévoit notamment les règles de confidentialités et de révélation des conflits d'intérêts. Il précise également les différentes règles relatives aux opérations sur le titre de la Société et les obligations de déclaration et de publicité s'y rapportant.

Le texte intégral du Règlement intérieur figure en annexe du présent rapport.

ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu de ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration est notamment chargé de :

- prendre les décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières du Groupe et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale ;
- se prononcer sur les opportunités d'investissement, en particulier d'acquisitions ou de cessions, susceptibles d'affecter de façon significative le résultat, la structure du bilan ou le profil de risque du Groupe ;
- arrêter les comptes annuels et semestriels et préparer l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- déterminer la politique de rémunération des mandataires sociaux sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations ;

- examiner, chaque année, avant la publication du rapport annuel, et sur une base individuelle, la situation des administrateurs, puis communiquer aux actionnaires le résultat de son analyse afin de déterminer les administrateurs indépendants de la Société ;
- approuver le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont informés de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de la Société.

ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2016

Un calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration est élaboré en concertation avec les administrateurs en début d'année.

Sur la base de ce calendrier, l'ordre du jour de la réunion est adressé aux administrateurs par courrier électronique dans la semaine qui précède la réunion. Les documents, dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs sont, dans la mesure du possible, joints à cet ordre du jour.

Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Conseil s'est réuni à 8 reprises au cours de l'exercice 2016 (9 fois au cours de l'exercice précédent). Le taux de présence a été de 94,72 % (96,3 % au cours de l'exercice précédent).

Stratégie opérationnelle et financière du Groupe

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil a continué à porter une attention particulière à la stratégie du Groupe, et notamment son développement à l'international.

Dans le cadre de la poursuite de la stratégie qu'il avait arrêtée, le Conseil d'Administration a notamment autorisé au cours de l'exercice 2016, l'acquisition des groupes suivants :

- SANYRES (groupe espagnol de maisons de retraite) ;
- SPITEX (groupe suisse de soins à domicile).

En outre, le Conseil d'Administration s'est prononcé sur la politique de financement du Groupe en autorisant la souscription de prêts de type « *Schuldschein* » pour une enveloppe d'un montant maximum de 300 M€.

Arrêté des comptes sociaux et consolidés

Le Conseil d'Administration a examiné et arrêté les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2015, les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2016, ainsi que les rapports de gestion y afférant.

Les Commissaires aux comptes ont participé aux réunions du Conseil consacrées à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

L'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration de la Société prévoit que le Conseil procède périodiquement à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement ainsi qu'à ceux de ses Comités. Un point est fait par le Conseil sur ce sujet une fois par an, et une évaluation formalisée, sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration, est réalisée tous les trois ans. Le Conseil prend le cas échéant, toute mesure de nature à l'améliorer.

Le Conseil d'Administration avait fait réaliser au cours du second semestre 2013 l'évaluation des conditions de son fonctionnement par un cabinet extérieur. L'évaluation avait été menée à l'aide d'un questionnaire et d'entretiens avec chacun des administrateurs.

Le Conseil d'Administration a également revu les projets de communiqués sur ces résultats avant leur publication.

À ces occasions, il a examiné la situation financière du Groupe, dont l'évolution de sa trésorerie et son endettement.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration a déterminé, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, les montants de la rémunération variable, pour l'exercice 2015, de M. Yves Le Masne, Directeur Général, et de M. Jean-Claude Brdenk, Directeur Général Délégué à l'exploitation, en fonction des objectifs qui leur avaient été assignés pour cet exercice, sur la base du mode de calcul précédemment arrêté par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a également déterminé les objectifs de la rémunération variable de ces mandataires sociaux pour l'exercice 2016.

En outre, le Conseil d'Administration a approuvé au début de l'année 2016, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le projet de plan global d'intéressement des mandataires sociaux et du management du Groupe, prévoyant notamment l'attribution gratuite d'actions conditionnée à l'atteinte d'objectifs prédéfinis.

Le Conseil d'Administration a également :

- arrêté les résolutions et les documents prévus par la loi concernant l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ;
- renouvelé la délégation financière consentie au Directeur Général en matière de conclusion d'opérations de financement et d'octroi de garanties, caution et avals au nom de la Société ;
- autorisé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions de la Société ;
- étudié l'information qui lui a été fournie concernant les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au travers des travaux du Comité d'Audit.

Les Comités ont présenté au Conseil d'Administration leurs travaux, qui ont fait l'objet de rapports par leur Président respectif et ont donné lieu à des débats.

Le résultat de celle-ci avait été présenté au Conseil d'Administration dans sa séance du 27 novembre 2013. Cette évaluation avait fait apparaître que le Conseil d'Administration d'ORPEA se caractérisait par une grande stabilité (comme en témoignait la présence durable du fondateur du Groupe et du Directeur Général), par une composition diversifiée, et une amélioration constante de la gouvernance de la Société. Le Conseil d'Administration avait analysé les différentes recommandations émises par ce cabinet concernant notamment le fonctionnement du Conseil et le renforcement du management pour accompagner le développement du Groupe.

Le Conseil d'Administration renouvelle chaque année son auto-évaluation, dans une approche d'amélioration continue du fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités.

LES COMITÉS D'ÉTUDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a mis en place deux Comités d'Études (le Comité d'Audit et le Comité des Nominations et des Rémunérations) à qui il a confié des missions spécifiques en vue de préparer et d'enrichir les délibérations du Conseil.

Ces Comités interviennent dans le strict cadre des missions qui leur ont été dévolues par le Conseil et dont le périmètre est précisé par le Règlement intérieur. Ils préparent ses travaux, font des propositions ou recommandations, mais ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

La composition de ces Comités, leurs missions et leurs travaux en 2016 sont précisés et détaillés ci-après.

Le Comité d'Audit

La composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose actuellement des quatre membres suivants :

- M. Jean-Patrick Fortlacroix, Président du Comité,
- M. Thierry de Poncheville,
- M. Alain Carrier, et,
- M. Alexandre Malbasa.

Il comprend trois membres indépendants sur quatre, dont le Président du Comité. Les dispositions du Code AFEP-MEDEF qui préconisent que la part des administrateurs indépendants composant le Comité d'Audit doit être d'au moins de deux tiers sont respectées.

Ses membres ont été choisis pour faire partie du Comité d'Audit notamment au regard de leurs compétences particulières en matière financière, comptable et juridique, en raison de leur formation ou de leur expérience professionnelle tel que décrites dans leurs biographies.

La durée des mandats des membres du Comité d'Audit coïncide avec celle de leur durée de mandat d'administrateur.

La mission du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, afin de préparer les décisions du Conseil d'Administration dans le domaine financier et comptable.

Sans préjudice des compétences du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
 - b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
 - c) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, par les Commissaires aux comptes ;
- et d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale et de veiller à leur indépendance.

Le Comité s'appuie sur le rapport du Groupe de travail sur le Comité d'Audit de l'AMF du 22 juillet 2010 pour mener ses travaux.

Le Comité d'Audit est chargé d'examiner les méthodes comptables et les modalités d'évaluation des actifs du Groupe, les projets de comptes sociaux et consolidés de la Société avant leur présentation au Conseil, l'examen et suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes, en particulier, concernant le bien fondé des prestations de services autres que la certification des comptes, les propositions sur le renouvellement des Commissaires aux comptes, des conventions réglementées, la clarté des informations qui seront fournies aux actionnaires et au marché ainsi que d'examiner les niveaux de risque et les procédures pour s'en prémunir ainsi que les engagements hors bilan significatifs.

Le Comité rend compte au Conseil de ses travaux, exprime tout avis ou suggestion qui lui sembleraient opportuns et porte à sa connaissance les points qui nécessitent une décision du Conseil.

Dans le cadre de son suivi de l'efficacité du contrôle interne, il est informé des résultats des missions réalisées par les Commissaires aux comptes sur le contrôle interne.

Le fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile et au moins deux fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil, lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du Comité préalablement à leur réunion avec les éléments utiles à leurs débats.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'Audit entend, s'il le juge utile, les Commissaires aux comptes et les dirigeants de la Société, responsables notamment de l'établissement des comptes et du contrôle interne, hors la présence de la Direction Générale.

Activité du Comité d'Audit en 2016

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2016.

Lors de ces réunions, le Comité d'Audit a notamment :

- examiné les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2015, ainsi que les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2016 ;
- pris connaissance des travaux des Commissaires aux comptes sur leurs travaux intérimaires portant sur l'efficacité du contrôle interne d'ORPEA, notamment sur les établissements et les systèmes d'information.

L'évolution de l'endettement à court et moyen termes du Groupe et la section du rapport de gestion relative à la gestion des risques ont également fait l'objet de travaux du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit a pris connaissance de la synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur l'efficacité du contrôle interne.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

La composition du Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations se compose actuellement des membres suivants : M. Thierry de Poncheville, Président du Comité, M. Alain Carrier, Mme Sophie Malarme-Lecloux et Mme Bernadette Chevallier-Danet.

Il comprend quatre membres indépendants sur quatre, dont le Président du Comité. Les dispositions du Code AFEP-MEDEF qui préconisent que la part des administrateurs indépendants du Comité des Nominations et des Rémunérations doit être d'au moins de deux tiers d'administrateurs indépendants sont respectées.

La durée des mandats des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations coïncide avec celle de leur durée de mandat d'administrateur.

La mission du Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'Administration :

- d'éclairer la décision du Conseil sur les modalités d'exercice de la Direction Générale et sur le statut des dirigeants mandataires sociaux ;

- de faire des propositions au Conseil pour les choix des administrateurs ;
- de faire au Conseil des propositions de création et de composition des Comités ;
- d'évaluer périodiquement la structure, la taille et la composition du Conseil d'Administration et lui soumettre des recommandations concernant toute modification éventuelle ;
- de débattre de la qualification d'administrateur indépendant qui est revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du rapport annuel ;
- d'émettre un avis sur les propositions du Président du Conseil d'Administration pour la nomination du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- d'établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicable en particulier en cas de vacance imprévisible ;
- de s'assurer de l'application du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère ;
- de préparer les décisions du Conseil en matière de mise à jour de son Règlement intérieur ;
- d'établir des propositions relatives notamment :
 - à la rémunération fixe et variable du Président du Conseil ainsi que tout autre avantage perçu,
 - à la rémunération fixe et variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ainsi que tout autre avantage perçu (retraite, indemnités de départ...),
 - au montant de l'enveloppe des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée Générale ainsi que de leur mode de distribution,
 - à la mise en place de plans incitatifs à long terme, comme par exemple ceux qui pourraient prévoir des distributions de stock-options ou d'actions gratuites aux mandataires sociaux.

Le fonctionnement du Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile. L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité des Nominations et des Rémunérations en relation avec le Conseil, lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du Comité des Nominations et des Rémunérations préalablement à leur réunion avec les éléments utiles à leurs débats.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations peut se réunir à tout moment, s'il le juge opportun.

Activité du Comité des Nominations et des Rémunérations en 2016

En 2016, le Comité s'est réuni à 3 reprises.

Examen de l'indépendance des administrateurs

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a examiné la situation de chacun des administrateurs au regard de leur indépendance selon les critères énoncés dans le Code AFEP-MEDEF et a fait des recommandations au Conseil d'Administration.

Ratification, renouvellement et nomination d'administrateurs en 2016

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a émis ses recommandations concernant la ratification de la nomination, par voie de cooptation, de M. Christian Hensley.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a examiné la composition du Conseil d'Administration en termes de représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Il a activement contribué à l'élargissement du Conseil d'Administration en décembre 2016 via la nomination de Mmes Brigitte Lantz et Laure Baume en qualité d'administratrices, portant à 36 % la proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration au 31 décembre 2016.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 27 avril 2017, a également, sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, décidé de procéder à la cooptation de Mme Joy Verlé en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Alain Carrier, démissionnaire.

Si l'Assemblée Générale ratifie les cooptations, le renouvellement, et la nomination, qui lui sont proposés, le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration serait de quatre, pour un Conseil d'Administration composé de 10 administrateurs (hors l'administrateur représentant les salariés), soit une proportion de femmes de 40 %, conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration

Dans le cadre de l'auto-évaluation annuelle, le Comité des Nominations et des Rémunérations a proposé au Conseil d'Administration un projet de questionnaire permettant aux administrateurs de s'exprimer sur diverses thématiques portant sur la composition du Conseil d'Administration, la périodicité et la durée de ses réunions, les sujets abordés et le temps alloué, la qualité des débats, les travaux des Comités, et l'information fournie aux administrateurs.

La synthèse des réponses à ce questionnaire a été effectuée sur une base anonyme et présentée au Conseil d'Administration du 20 avril 2016.

Rémunération des mandataires sociaux

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a fait part au Conseil des propositions des montants de la rémunération variable, pour l'exercice 2015, de M. Yves Le Masne, Directeur Général, et de M. Jean-Claude Brdenk, Directeur Général Délégué à l'exploitation, en fonction des objectifs qui leur avaient été assignés pour cet exercice, sur la base du mode de calcul précédemment arrêté par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a également déterminé, sur proposition dudit Comité, les critères de la rémunération variable de ces derniers pour l'exercice 2016.

Intéressement des mandataires sociaux et du management

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a étudié le projet de plan global d'intéressement des mandataires sociaux et du management du Groupe, et a émis ses recommandations au Conseil d'Administration. Ce dernier a approuvé ce plan le 10 février 2016.

Plan de succession des dirigeants mandataires sociaux

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a étudié le projet de plan de succession des dirigeants mandataires sociaux et fait ses recommandations au Conseil d'Administration.

Sur la base de ces recommandations, la Direction Générale travaille activement à l'amélioration continue du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux, et en présentera au Comité des Nominations et des Rémunérations une version mise à jour, tenant notamment compte du départ de M. Jean-Claude Marian, dont la succession en tant que Président du Conseil d'Administration est assurée par M. Philippe Charrier.

3.1.5 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes généraux de la politique de rémunération et la nomination des mandataires sociaux sont proposés par le Comité des Nominations et des Rémunérations et déterminés par Conseil d'Administration.

Cette politique de rémunération est définie de façon à tenir compte de l'intérêt et de la stratégie du Groupe et de ses performances.

À l'exception de la rémunération du Président du Conseil d'Administration qui n'est constituée que d'une partie fixe, la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué est ainsi constituée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Ces rémunérations sont revues chaque année par le Comité des Nominations et des Rémunérations et par le Conseil d'Administration, notamment afin d'arrêter les critères de la rémunération variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

RÉMUNÉRATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – JEAN-CLAUDE MARIAN (SITUATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2016)

Le 23 juin 2015, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de maintenir la rémunération brute annuelle du Président du Conseil d'Administration à 550 K€..

Le Président du Conseil d'Administration ne bénéficie d'aucune option, ni action gratuite, ni aucune action de performance, ni d'aucun engagement ni d'aucune indemnité de départ d'aucune sorte.

Il ne bénéficie d'aucun système de retraite supplémentaire spécifique (régime dit « retraite chapeau » – article 39).

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Jean-Claude Marian (Tableau 1 – nomenclature AMF)

(en milliers d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	575	585
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	575	585

0 : non applicable.

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Jean-Claude Marian (par la Société, les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et la ou les sociétés contrôlantes) (Tableau 2 – nomenclature AMF)

(en milliers d'euros)	Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants dus	Montants versés ⁽¹⁾	Montant dus	Montants versés
Rémunération fixe	550	550	550	550
Rémunération variable annuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	25	23,5	35	25
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	575	573,5	585	575

(1) Hors régularisations au titre des exercices précédents pour un montant total de 53 K€.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à M. Jean-Claude Marian par la Société et par toute société du Groupe (Tableau 4 – nomenclature AMF)

N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
-	0	0	0	0	0

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par M. Jean-Claude Marian
(Tableau 5 – nomenclature AMF)

N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-	0	0

Actions de performance attribuées durant l'exercice à M. Jean-Claude Marian
par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 6 – nomenclature AMF)

N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
-	0	0	0	0	0

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social
(Tableau 7 – nomenclature AMF)

N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
-	0	0

**RÉMUNÉRATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ
À L'EXPLOITATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2016**

La rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La part variable de la rémunération de MM. Le Masne et Brdenk est déterminée à hauteur de 75 % par des objectifs quantitatifs, et à hauteur de 25 % par des objectifs qualitatifs.

L'objectif cible d'une part variable peut représenter 40 % de la partie fixe annuelle brute, et aller jusqu'à 70 % en cas d'opérations ou circonstances que le Conseil d'Administration jugerait comme exceptionnelles.

Dans sa séance du 26 octobre 2016, le Conseil d'Administration a décidé de :

- maintenir les mêmes critères quantitatifs pour l'exercice 2016 que ceux qui avaient été retenus pour l'exercice 2015, à savoir :
 - pour 35 % de la rémunération variable : augmentation du free cash flow par action mesurée en comparant le free cash flow/action au 31 décembre 2014 avec le free cash flow/action au 31 décembre 2015,
 - pour 15 % de la rémunération variable : augmentation du résultat net de N+1/N de plus de 12 % à périmètre constant et amélioration des marges d'EBITDA et d'EBIT,
 - pour 15 % de la rémunération variable : amélioration ou maintien du ratio endettement/EBITDA,
 - pour 10 % de la rémunération variable : performance des acquisitions 2014 au moins égale à ce qui a été présenté dans le budget et les business plans d'acquisition (contrôle de l'effet relatif).

■ fixer les objectifs qualitatifs pour l'exercice 2016 comme suit :

- Un reporting « qualité », régulier, standardisé, sur l'ensemble du périmètre faisant notamment ressortir :
 - les taux d'occupation, par pays/filiales, avec analyse des variations/évolutions, notamment pour les établissements récemment ouverts ;
 - le suivi qualité auprès des « clients » du Groupe, résultats d'enquêtes « clients » internes et par les tiers, taux de plaintes, nombre d'incidents rapportés, rapports des autorités de surveillance et tous autres indicateurs significatifs ;
 - benchmark sur ces critères avec la concurrence (quand les informations sont disponibles) ;
 - présentation par Jean-Claude Brdenk sur ces questions deux fois par an (fin du 1^{er} semestre et fin d'année).
- Mise à disposition de l'information au Conseil d'Administration :
 - mise à disposition de la documentation des points à l'ordre du jour à au moins J-5 ;
 - reporting régulier en Conseil d'Administration de la performance des acquisitions, comparée avec les business plans initiaux ;
 - mise à disposition d'un projet de budget détaillé et commenté de l'année N+1 au plus tard en janvier de l'année N, faisant ressortir les hypothèses retenues et mise en perspective avec la stratégie du Groupe ;
 - communication des projets de communications financières avant la tenue des Conseils (J-2).

Rémunération du Directeur Général – M. Yves Le Masne (situation au titre de l'exercice 2016)

Rémunération fixe

Lors de la réunion du 25 mars 2013, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a fixé la rémunération fixe brute annuelle à 720 000 €, qui est restée inchangée jusqu'à l'exercice 2016 inclus.

Rémunération variable

Sur la base des critères quantitatifs et qualitatifs décrits ci-dessus, lors de la réunion du 4 mai 2017, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a fixé sa rémunération variable brute, au titre de l'exercice 2016, à un montant global de 499 500 €.

Indemnités liées à la cessation des fonctions

Lors de la réunion du 25 mars 2013, le Conseil d'Administration a décidé le principe d'une indemnité susceptible d'être due à la suite de cessation du mandat social de M. Yves Le Masne.

Le montant de cette indemnité correspond à vingt-quatre (24) mois de rémunération brute fixe et variable (multiple d'une moyenne mensuelle des rémunérations dues et versées au titre des deux derniers exercices écoulés), et elle est soumise à des conditions de performances.

Compte tenu de l'implication de M. Yves Le Masne au sein du Groupe depuis plusieurs années, de son importante contribution à son développement, et de la cessation de son contrat de travail, le Conseil d'Administration a décidé l'octroi d'une indemnité de cessation de fonction en cas :

- de départ contraint : départ sur initiative du Conseil d'Administration, quelle que soit la forme de cette cessation de fonctions, notamment par révocation, démission sollicitée ou non-renouvellement du mandat (à l'exclusion des cessations de fonctions pour faute lourde) ; ou
- de changement de contrôle (le changement de contrôle s'entendant de toutes modifications de la situation juridique de la Société résultant de toute opération de fusion, de restructuration, de cession, d'offre publique d'achat ou d'échange notamment, à la suite de laquelle un actionnaire personne morale ou personne physique, seul ou de concert, directement ou indirectement,

viendrait à détenir une fraction du capital ou des droits de vote de la Société lui conférant le contrôle effectif de celle-ci) ou de stratégie de la Société, sur initiative du Conseil d'Administration ou du mandataire concerné.

Le paiement de cette indemnité serait également subordonné au respect de la condition suivante : la rémunération variable moyenne perçue au titre des deux exercices précédant celui du départ du mandataire concerné doit avoir été égale ou supérieure à 75 % de la rémunération variable cible non exceptionnelle (hors partie de la rémunération variable exceptionnelle).

Dans le cas où la rémunération variable moyenne perçue au titre des deux exercices précédant était comprise entre 74 % et 50 % de ladite rémunération variable cible non exceptionnelle, le montant de l'indemnité serait réduit à proportion du taux d'atteinte des conditions susvisées, étant entendu qu'en dessous d'un taux d'atteinte de 50 %, aucune indemnité ne serait versée.

Aucune indemnité ne sera due si M. Yves Le Masne peut faire valoir ses droits à la retraite de base à taux plein dans les six mois suivant la fin de ses fonctions.

Les dispositions ci-dessus relèvent de la procédure des conventions et engagements réglementés ; l'engagement a été approuvé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2013 statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice 2016, il n'a été versé à M. Yves Le Masne aucune indemnité de cessation de fonctions.

Autres avantages

M. Le Masne bénéficie de la souscription d'une assurance chômage, dont les primes sont prises en charge par la Société. Ces primes s'élèvent pour l'exercice 2016 à 61 515 €.

M. Le Masne bénéficie d'une voiture de fonction.

M. Le Masne bénéficie des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé.

M. Le Masne ne bénéficie d'aucune option de souscription d'action (stock-option).

M. Le Masne ne bénéficie d'aucun système de retraite supplémentaire spécifique (régime dit « retraite chapeau » – article 39).

**Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Yves Le Masne
(Tableau 1 – nomenclature AMF)**

(en milliers d'euros, brut)	Exercice 2015 (K€)	Exercice 2016 (K€)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 227,5	1 258
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	799,2
TOTAL	1 227,5	2 057,2

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Yves Le Masne
(par la Société, les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et la ou les sociétés contrôlantes) (Tableau 2 - nomenclature AMF)

(en milliers d'euros, brut)	Exercice 2015 (K€)		Exercice 2016 (K€)	
	Montants dus	Montants versés	Montant dus	Montants versés
Rémunération fixe	720	720	720	720
Rémunération variable	335	288	399,6	335
Rémunération exceptionnelle	144	200	99,9	144
Jetons de présence	25	23,5	35	25
Avantages en nature	3,5	3,5	3,5	3,4
TOTAL	1 227,5	1 235	1 258	1 227,4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à M. Yves Le Masne
par la Société et par toute société du Groupe (Tableau 4 - nomenclature AMF)

N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
-	0	0	0	0	0

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par M. Yves Le Masne
(Tableau 5 - nomenclature AMF)

N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-	0	0

Actions de performance attribuées durant l'exercice à M. Yves Le Masne
par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 6 - nomenclature AMF)

N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Plan A 10 février 2016	13 000	799 240 €	10 avril 2017	10 avril 2019	Atteinte des objectifs de CA et EBITDA prévus aux budgets 2015 et 2016 tels que présentés au Conseil d'Administration

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social
(Tableau 7 - nomenclature AMF)

N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
-	0	0

Rémunération du Directeur Général Délégué – M. Jean-Claude Brdenk (situation au titre de l'exercice 2016)

Rémunération fixe

Lors des réunions du 29 avril 2014 et du 17 novembre 2015, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a fixé sa rémunération fixe brute annuelle à 640 000 €.

Rémunération variable

Sur la base des critères quantitatifs et qualitatifs décrits ci-dessus, lors de la réunion du 4 mai 2017, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a fixé sa rémunération variable brute, au titre de l'exercice 2016, à un montant global de 444 000 €.

Indemnités liées à la cessation des fonctions

Le Conseil d'Administration en date du 25 mars 2013 a décidé le principe d'une indemnité susceptible d'être due à la suite de la cessation de son mandat social.

Le montant de cette indemnité correspond à vingt-quatre (24) mois de rémunération brute fixe et variable (multiple d'une moyenne mensuelle des rémunérations dues et versées au titre des deux derniers exercices écoulés), et elle est soumise à des conditions de performances.

Compte tenu de l'implication de M. Jean-Claude Brdenk au sein du Groupe depuis plusieurs années, de son importante contribution à son développement, et de la cessation de son contrat de travail, le Conseil d'Administration a décidé l'octroi d'une indemnité de cessation de fonction en cas :

- de départ contraint : départ sur initiative du Conseil d'Administration, quelle que soit la forme de cette cessation de fonctions, notamment par révocation, démission sollicitée ou non-renouvellement du mandat (à l'exclusion des cessations de fonctions pour faute lourde) ; ou
- de changement de contrôle (le changement de contrôle s'entendant de toutes modifications de la situation juridique de la Société résultant de toute opération de fusion, de restructuration, de cession, d'offre publique d'achat ou d'échange notamment, à la suite de laquelle un actionnaire personne morale ou personne physique, seul ou de concert, directement ou indirectement, viendrait à détenir une fraction du capital ou des droits de vote de la Société lui conférant le contrôle effectif de celle-ci) ou de stratégie de la Société, sur initiative du Conseil d'Administration ou du mandataire concerné.

Le paiement de cette indemnité serait également subordonné au respect de la condition suivante : la rémunération variable moyenne perçue au titre des deux exercices précédant celui du départ du mandataire concerné doit avoir été égale ou supérieure à 75 % de la rémunération variable cible non exceptionnelle (hors partie de la rémunération variable exceptionnelle).

Dans le cas où la rémunération variable moyenne perçue au titre des deux exercices précédant était comprise entre 74 % et 50 % de ladite rémunération variable cible non exceptionnelle, le montant de l'indemnité serait réduit à proportion du taux d'atteinte des conditions susvisées, étant entendu qu'en dessous d'un taux d'atteinte de 50 %, aucune indemnité ne serait versée.

Aucune indemnité ne sera due si M. Jean-Claude Brdenk peut faire valoir ses droits à la retraite de base à taux plein dans les six mois suivant la fin de ses fonctions.

Les dispositions ci-dessus relèvent de la procédure des conventions et engagements réglementés ; l'engagement a été approuvé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2013 statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice 2016, il n'a été versé à M. Jean-Claude Brdenk aucune indemnité de cessation de fonctions.

Autres avantages

M. Jean-Claude Brdenk bénéficie de la souscription d'une assurance chômage, dont les primes sont prises en charge par la Société. Ces primes s'élèvent pour l'exercice 2016 à 61 515 €.

M. Jean-Claude Brdenk bénéficie d'une voiture de fonction.

M. Jean-Claude Brdenk bénéficie des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé.

M. Brdenk ne bénéficie d'aucune option de souscription d'action (stock-option).

M. Brdenk ne bénéficie d'aucun système de retraite supplémentaire spécifique (régime dit « retraite chapeau » – article 39).

**Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Jean-Claude Brdenk
(Tableau 1 – nomenclature AMF)**

(en milliers d'euros)	Exercice 2015 (K€)	Exercice 2016 (K€)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 070,1	1 088,5
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	799,2
TOTAL	1 070,1	1 887,7

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Jean-Claude Brdenk
(par la Société, les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et la ou les sociétés contrôlantes) (Tableau 2 – nomenclature AMF)

	Exercice 2015 (K€)		Exercice 2016 (K€)	
	Montants dus	Montants versés	Montant dus	Montants versés
(en milliers d'euros)				
Rémunération fixe	640	640	640	640
Rémunération variable	297,6	260	355,2	297,6
Rémunération exceptionnelle	128	100	88,8	128
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	4,5	4,5	4,5	4,5
TOTAL	1 070,1	1 004,5	1 088,5	1 070,1

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à M. Jean-Claude Brdenk
par la Société et par toute société du Groupe (Tableau 4 – nomenclature AMF)

N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
-	0	0	0	0	0

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par M. Jean-Claude Brdenk
(Tableau 5 – nomenclature AMF)

N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-	0	0

Actions de performance attribuées durant l'exercice à M. Jean-Claude Brdenk
par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 6 – nomenclature AMF)

N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Plan A 10 février 2016	13 000	799 240 €	10 avril 2017	10 avril 2019	Atteinte des objectifs de CA et EBITDA prévus aux budgets 2015 et 2016 tels que présentés au Conseil d'Administration

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social
(Tableau 7 – nomenclature AMF)

N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
-	0	0

**Synthèse au titre de l'exercice 2016 de la situation des dirigeants mandataires sociaux
(Tableau 11 – nomenclature AMF)**

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus suite à la cession ou au changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Claude Marian <i>Président du Conseil d'Administration</i> Début mandat : AG 2015 Fin mandat : CA du 28/03/2017								
		X		X		X		X
Yves Le Masne <i>Directeur Général</i> Début mandat : AG 2015 Fin mandat : AG 2019								
		X		X	X			X
Jean-Claude Brdenk <i>Directeur Général Délégué</i>								
		X		X	X			X

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES À M. ALEXANDRE MALBASA

Outre les jetons de présence, il a été versé en 2016 à M. Alexandre Malbasa la somme de 444 256 € HT à titre d'honoraires, en rémunération de son assistance en matière de contentieux et précontentieux.

3.1.6 ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS SOUMIS À LA CONSULTATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 22 JUIN 2017

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef (article 26.1) auquel la Société se réfère en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, la Société soumet à la consultation des actionnaires les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Marian, ancien Président du Conseil d'Administration, M. Le Masne, Directeur Général, et M. Brdenk, Directeur Général Délégué.

Jean-Claude Marian

Président du Conseil d'Administration

Éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	550 K€	Rémunération identique à l'exercice précédent.
Rémunération variable annuelle	Néant	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable annuelle n'est pas prévu.
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Options d'actions, actions de performance ou autres attributions de titres	Néant	Aucune attribution n'est intervenue au cours de l'exercice clos.
Rémunération exceptionnelle	Néant	Le principe d'une rémunération exceptionnelle n'est pas prévu.
Indemnité de prise de fonctions	Néant	Cette information est sans objet.
Indemnité de cessation des fonctions : indemnité de départ/ indemnité de non-concurrence	Néant	Il n'existe pas d'engagement de cette nature.
Régime de retraite supplémentaire	Néant	Pas de régime de retraite supplémentaire.
Jetons de présence	35 K€	Les jetons de présence sont répartis selon les modalités suivantes : ■ Pour la participation aux réunions du Conseil d'Administration : une somme forfaitaire maximum annuelle de 35 000 €, dont 15 000 € de partie fixe et 20 000 € de partie variable, une somme de 2 500 € étant décomptée par absence à partir de la deuxième absence.
Avantages de toute nature	Néant	Le dirigeant ne bénéficie pas d'avantage en nature.

Yves Le Masne
Directeur Général

Éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	720 K€	Montant identique à l'exercice précédent.
Rémunération variable annuelle	399,6 K€	Rémunération variable composée de : ■ part quantifiable (75 %) octroyée en intégralité ; et, ■ part qualitative (25 %) octroyée à 95 %.
Rémunération variable pluriannuelle	Cet élément est sans objet.	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Options d'actions, actions de performance ou autres attributions de titres	13 000 actions (valorisation : 799,2 K€)	Conditions de performance : Atteinte des objectifs de CA et EBITDA prévus aux budgets 2015 et 2016 tels que présentés au Conseil d'Administration. Pourcentage du capital représenté par l'attribution : 0,2 %. Date d'autorisation de l'AG et du numéro de la résolution : AGE du 6 novembre 2015, 1 ^{re} résolution. Date de la décision d'attribution par le Conseil : 10 février 2016.
Rémunération exceptionnelle	99,9 K€	Part exceptionnelle octroyée en totalité (20 % de la rémunération variable totale) au regard de la surperformance du Groupe.
Indemnité de prise de fonctions	Cet élément est sans objet.	Cette information est sans objet.
Indemnité de cessation des fonctions : indemnité de départ/indemnité de non-concurrence	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.	Description des modalités et conditions de l'engagement pris par la société : Une telle indemnité serait versée par ORPEA : ■ en cas de départ contraint : départ sur initiative du Conseil d'Administration, quelle que soit la forme de cette cessation de fonctions, notamment par révocation, démission sollicitée ou non-renouvellement du mandat (à l'exclusion des cessations de fonctions pour faute lourde) ; ou ■ en cas de changement de contrôle (le changement de contrôle s'entendant de toutes modifications de la situation juridique de la Société résultant de toute opération de fusion, de restructuration, de cession, d'offre publique d'achat ou d'échange notamment, à la suite de laquelle un actionnaire personne morale ou personne physique, seul ou de concert, directement ou indirectement, viendrait à détenir une fraction du capital ou des droits de vote de la Société lui conférant le contrôle effectif de celle-ci) ou de stratégie de la Société, sur initiative du Conseil d'Administration ou du mandataire concerné. Cette indemnité sera allouée par le Conseil d'Administration sous réserve que la rémunération variable moyenne perçue au titre des deux exercices précédant celui du départ du mandataire concerné ait été égale ou supérieure à 75 % de la rémunération variable cible non exceptionnelle (hors partie de la rémunération variable exceptionnelle), une réduction proportionnelle de ce montant étant prévue au cas où la rémunération variable moyenne perçue au titre des deux exercices précédents était comprise entre 74 % et 50 % de ladite rémunération variable cible non exceptionnelle et aucune indemnité n'étant versée en dessous d'un taux de 50 %. Un dispositif particulier est prévu en cas de départ dans les 24 mois de la nomination. Si le dirigeant peut faire valoir ses droits à la retraite de base à taux plein dans les 6 mois suivant la fin de ses fonctions, cette indemnité ne pourra pas lui être versée. Date de décision du Conseil : 25 mars 2013 et 25 avril 2013. Date de soumission à l'AG et du numéro de la résolution dans le cadre de la procédure des conventions réglementées : AGM du 20 juin 2013, 5 ^e résolution.
Régime de retraite supplémentaire	Cet élément est sans objet.	Le dirigeant n'est pas éligible à un régime de retraite supplémentaire.
Jetons de présence	35 K€	Les jetons de présence sont répartis selon les modalités suivantes : ■ Pour la participation aux réunions du Conseil d'Administration : une somme forfaitaire maximum annuelle de 35 000 €, dont 15 000 € de partie fixe et 20 000 € de partie variable, une somme de 2 500 € étant décomptée par absence à partir de la deuxième absence.
Avantages de toute nature	3,5 K€	Le dirigeant bénéficie d'une voiture de fonction.

Jean-Claude Brdenk
Directeur Général Délégué

Éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	640 K€	Montant identique à l'exercice précédent.
Rémunération variable annuelle	355,2 K€	Rémunération variable composée de : ■ part quantifiable (75 %) octroyée en intégralité ; et, ■ part qualitative (25 %) octroyée à 95 %.
Rémunération variable pluriannuelle	Cet élément est sans objet.	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Options d'actions, actions de performance ou autres attributions de titres	13 000 actions (valorisation : 799,2 K€)	Conditions de performance : Atteinte des objectifs de CA et EBITDA prévus aux budgets 2015 et 2016 tels que présentés au Conseil d'Administration. Pourcentage du capital représenté par l'attribution : 0,2 %. Date d'autorisation de l'AG et du numéro de la résolution : AGE du 6 novembre 2015, 1 ^{re} résolution. Date de la décision d'attribution par le Conseil : 10 février 2016.
Rémunération exceptionnelle	88,8 K€	Part exceptionnelle octroyée en totalité (20 % de la rémunération variable totale) au regard de la surperformance du Groupe.
Indemnité de prise de fonctions	Cet élément est sans objet.	Cette information est sans objet.
Indemnité de cessation des fonctions : indemnité de départ/ indemnité de non-concurrence	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.	Description des modalités et conditions de l'engagement pris par la Société : Une telle indemnité serait versée par ORPEA : ■ en cas de départ contraint : départ sur initiative du Conseil d'Administration, quelle que soit la forme de cette cessation de fonctions, notamment par révocation, démission sollicitée ou non-renouvellement du mandat (à l'exclusion des cessations de fonctions pour faute lourde) ; ou ■ en cas de changement de contrôle (le changement de contrôle s'entendant de toutes modifications de la situation juridique de la Société résultant de toute opération de fusion, de restructuration, de cession, d'offre publique d'achat ou d'échange notamment, à la suite de laquelle un actionnaire personne morale ou personne physique, seul ou de concert, directement ou indirectement, viendrait à détenir une fraction du capital ou des droits de vote de la Société lui conférant le contrôle effectif de celle-ci) ou de stratégie de la Société, sur initiative du Conseil d'Administration ou du mandataire concerné. Cette indemnité sera allouée par le Conseil d'Administration sous réserve que la rémunération variable moyenne perçue au titre des deux exercices précédant celui du départ du mandataire concerné ait été égale ou supérieure à 75 % de la rémunération variable cible non exceptionnelle (hors partie de la rémunération variable exceptionnelle), une réduction proportionnelle de ce montant étant prévue au cas où la rémunération variable moyenne perçue au titre des deux exercices précédents était comprise entre 74 % et 50 % de ladite rémunération variable cible non exceptionnelle et aucune indemnité n'étant versée en dessous d'un taux de 50 %. Un dispositif particulier est prévu en cas de départ dans les 24 mois de la nomination. Si le dirigeant peut faire valoir ses droits à la retraite de base à taux plein dans les 6 mois suivant la fin de ses fonctions, cette indemnité ne pourra pas lui être versée. Date de décision du conseil : 25 mars 2013 et 25 avril 2013. Date de soumission à l'AG et du numéro de la résolution dans le cadre de la procédure des conventions réglementées : AGM du 20 juin 2013, 6 ^e résolution.
Régime de retraite supplémentaire	Cet élément est sans objet.	Le dirigeant n'est pas éligible à un régime de retraite supplémentaire.
Jetons de présence	Cet élément est sans objet.	Le dirigeant ne perçoit pas de jetons de présence.
Avantages de toute nature	4,5 K€	Le dirigeant bénéficie d'une voiture de fonction.

3.1.7 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Par le présent rapport établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le Conseil d'Administration expose les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux mandataires sociaux.

L'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017 est appelée à approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2017, sur la base de ce rapport. À cette fin, quatre résolutions sont présentées concernant respectivement le Président du Conseil d'Administration, la Direction Générale et la Direction Générale Déléguée.

Le Conseil d'Administration se réfère notamment aux recommandations du code AFEP-MEDEF pour la détermination des rémunérations et avantages consentis aux mandataires sociaux.

Conformément à ces recommandations, et sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a veillé à ce que la politique de rémunération respecte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence, de transparence et de mesure, et prenne en compte les pratiques du marché.

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rémunération de M. Jean-Claude Marian, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 28 mars 2017, au titre de 2017

Rémunération fixe

La rémunération annuelle de base de M. Jean-Claude Marian s'élevant à 550 000 € (rémunération inchangée en 2017 rapport à 2016), M. Jean-Claude Marian a quitté ses fonctions de Président du Conseil d'Administration le 28 mars 2017 ; il a été décidé de lui verser en 2017 une rémunération déterminée au pro rata de cette rémunération annuelle de base, soit 137 500 €, et ce au titre de l'exercice de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration entre le 1^{er} janvier 2017 et le 28 mars 2017.

Rémunération variable annuelle et autres éléments de rémunération

M. Jean-Claude Marian ne perçoit aucune rémunération variable. Il ne perçoit aucun autre élément de rémunération, ou avantage en nature. Il ne lui a été versé aucune indemnité, sous quelle que forme que ce soit, à l'occasion de sa démission de ses mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Rémunération de M. Philippe Charrier, Président non-exécutif du Conseil d'Administration, au titre de 2017

Rémunération fixe

M. Philippe Charrier a été coopté comme administrateur et nommé Président du Conseil le 28 mars 2017. Une rémunération fixe annuelle brute de 120 000 € lui est attribuée en totalité pour l'exercice 2017 en sa qualité de Président non-exécutif du Conseil d'Administration, à laquelle s'ajoutent les jetons de présence en sa qualité d'administrateur.

Rémunération variable annuelle et autres éléments de rémunération

M. Philippe Charrier ne perçoit aucune rémunération variable. Il ne perçoit aucun autre élément de rémunération, ou avantage en nature.

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Principes

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations et Rémunérations et après avoir pris connaissance d'une étude comparative des rémunérations pour des postes similaires conduite par un cabinet extérieur, a défini la décomposition cible de la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué comme suit :

- pour un tiers, une rémunération fixe ;
- pour un tiers, une rémunération variable ; et
- pour le dernier tiers, un intéressement à long terme au capital de la Société.

En application de cette proposition, pour l'exercice 2017, la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué est déterminée comme suit :

- Directeur Général :
 - rémunération fixe : 720 000 € (inchangée pour la sixième année consécutive),
 - rémunération variable : un bonus cible de 70 % de la rémunération fixe avec un maximum de 150 % du bonus cible en cas de surperformance, soit un bonus total maximum de 105 % (150 % x 70 %) de la rémunération fixe,

- un plan d'intéressement à long terme sous forme d'attribution d'actions gratuites ou autre plan similaire (« LTIP ») à hauteur d'un maximum de 100 % de la rémunération fixe, en valeur IFRS définie par un cabinet indépendant ;
- Directeur Général Délégué :
 - rémunération fixe : 640 000 € (inchangée par rapport à l'exercice précédent),
 - rémunération variable : un bonus cible de 70 % de la rémunération fixe avec un maximum de 150 % du bonus cible en cas de surperformance, soit un bonus total maximum de 105 % (150 % x 70 %) de la rémunération fixe,
 - un plan d'intéressement à long terme sous forme d'attribution d'actions gratuites ou autre plan similaire (« LTIP ») à hauteur d'un maximum de 100 % de la rémunération fixe, en valeur IFRS définie par un cabinet indépendant.

En outre, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient de la mise à disposition d'un véhicule de fonction en tant qu'unique avantage en nature.

Critères

La rémunération variable se décompose elle-même entre :

- une part liée à des objectifs quantifiables, correspondant à une proportion cible de 80 % de la rémunération variable totale ; et,
- une part liée à des objectifs qualitatifs, correspondant à une proportion cible de 20 % de la rémunération variable totale.

Les objectifs correspondant à la rémunération variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour 2017 sont définis principalement comme suit :

■ S'agissant de la part liée aux objectifs quantifiables (80 %) :

- croissance du chiffre d'affaires ;
- croissance organique du chiffre d'affaires et de l'EBITDA ;
- croissance de l'EBITDA et amélioration de sa marge comparée à l'exercice N-1 ;
- augmentation du free cash flow par action ;
- augmentation du résultat net consolidé normalisé ;
- évolution du ratio de levier financier retraité.

■ S'agissant de la part liée aux objectifs qualitatifs (20 %) :

- la mise en œuvre d'un plan de succession couvrant aussi les niveaux N-1 et le déploiement d'une politique de gestion et de développement des principaux managers ;
- les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction ;
- le renforcement de la détention immobilière.

■ S'agissant du LTIP en actions :

- montant égal à la part fixe du salaire, valorisé en actions en valeur IFRS définie par un cabinet indépendant, ayant comme date de référence la date du Conseil d'Administration du 4 mai 2017 ;
- objectif : l'évolution du cours de Bourse d'ORPEA dividende inclus (TSR) comparée à la moyenne de l'évolution du MSCI Europe hors Royaume-Uni (regroupant plus de 300 sociétés en Europe hors Royaume-Uni) et du CAC 40, en incluant les dividendes versés, sur les deux exercices 2017 et 2018 ;
- LTIP maximal atteint si l'évolution du cours de Bourse d'ORPEA (TSR), est supérieure ou égale à 10 % de la moyenne des deux indices sur la période ;
- LTIP minimal (c'est-à-dire 0) si l'évolution du cours de Bourse d'ORPEA (TSR), est inférieure ou égale à la moyenne des deux indices sur la période ;
- LTIP au prorata si l'évolution du cours de Bourse d'ORPEA (TSR) est situé entre 0 et 10 % au-dessus de la moyenne des deux indices, sur la période ;
- les actions seraient acquises selon la condition de performance après une période de deux ans à laquelle s'ajoutera une période de conservation de deux ans ;
- périodes de référence : moyenne du cours de Bourse d'ORPEA sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 avril 2019, à laquelle s'ajoutera le dividende versé au titre de l'exercice 2018, comparée à cette même moyenne sur la période courant du 1^{er} janvier 2017 au 30 avril 2017, à laquelle s'ajoute le dividende versé au titre de l'exercice 2016 ;
- les mandataires sociaux auraient l'obligation de conserver 25 % des actions acquises jusqu'à la fin de leur mandat.

ENGAGEMENT À L'ÉGARD DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ, SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L. 225-90-1 DU CODE DE COMMERCE

Lors de la séance du Conseil d'Administration en date du 28 mars 2017, et à l'occasion du renouvellement des mandats de Directeur Général et de Directeur Général Délégué de MM. Yves Le Masne et Jean-Claude Brdenk respectivement, le Conseil d'Administration a confirmé le maintien du dispositif d'indemnité prévu en cas de cessation de ces mandats.

Ce dispositif a été déterminé et décidé lors des séances du Conseil d'Administration en date du 25 mars 2013 et du 25 avril 2013.

Eu égard à l'importante contribution du Directeur Général et du Directeur Général Délégué au développement du Groupe depuis plusieurs années, et compte tenu de leur renonciation passée à leur contrat de travail, ce dispositif prévoit que ces derniers aient droit au versement d'une indemnité correspondant à vingt-quatre (24) mois de rémunération brute fixe et variable (multiple d'une moyenne mensuelle des rémunérations dues et versées au titre des deux derniers exercices écoulés) en cas de cessation de leurs fonctions de dirigeant mandataire social.

Le versement de cette indemnité s'applique dans les cas suivants :

- en cas de départ contraint : départ sur initiative du Conseil d'Administration, quelle que soit la forme de cette cessation de fonctions, notamment par révocation, démission sollicitée ou non-renouvellement du mandat (à l'exclusion des cessations de fonctions pour faute lourde) ; ou,

- en cas de changement de contrôle ⁽¹⁾ ou de stratégie de la Société, sur initiative du Conseil d'Administration ou du mandataire concerné.

En outre, cette indemnité serait allouée par le Conseil d'Administration sous réserve que la rémunération variable moyenne perçue au titre des deux exercices précédant celui du départ du mandataire concerné ait été égale ou supérieure à 75 % de la rémunération variable cible non exceptionnelle (hors partie de la rémunération variable exceptionnelle), une réduction proportionnelle de ce montant étant prévue au cas où la rémunération variable moyenne perçue au titre des deux exercices précédents était comprise entre 74 % et 50 % de ladite rémunération variable cible non exceptionnelle et aucune indemnité n'étant versée en dessous d'un taux de 50 %.

Dans l'hypothèse où MM. Le Masne et Jean-Claude Brdenk pourraient faire valoir leurs droits à la retraite de base à taux plein dans les six mois suivant la fin de leurs fonctions, cette indemnité ne pourrait pas leur être versée.

(1) Le changement de contrôle s'entend de toutes modifications de la situation juridique de la Société résultant de toute opération de fusion, de restructuration, de cession, d'offre publique d'achat ou d'échange notamment, à la suite de laquelle un actionnaire personne morale ou personne physique, seul ou de concert, directement ou indirectement, viendrait à détenir une fraction du capital ou des droits de vote de la Société lui conférant le contrôle effectif de celle-ci.

3.1.8 TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF

Règle de gouvernance	Application de la règle par ORPEA	Conformité
Référentiel de gouvernement d'entreprise	Code AFEP-MEDEF 2013	
Organisation des pouvoirs de direction (dissociation ou non des pouvoirs entre Président et DG)	Dissociation PCA/DG	Conforme
Justification du choix – limitation de pouvoirs	Limitation par le CA des pouvoirs du DG	
Représentation équilibrée H/F au sein du CA : la proportion des administrateurs de chaque sexe ne pourra pas être inférieure à 40 % à l'issue de la 1^{re} AGO qui suivra le 1^{er} janvier 2017	Au 31 décembre 2016, sur un total de onze administrateurs (hors l'administrateur représentant les salariés), quatre femmes siégeaient au sein du Conseil d'Administration, soit une proportion de 36 %. Si l'Assemblée Générale ratifie les cooptations, le renouvellement, et la nomination, qui lui sont proposés, le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration serait de quatre, pour un Conseil d'Administration composé de 10 administrateurs (hors l'administrateur représentant les salariés), soit une proportion de femmes de 40 %.	Conforme
Durée de mandat des administrateurs	4 ans	
L'échelonnement des mandats doit être organisé de façon à éviter un renouvellement en bloc	Renouvellement échelonné	Conforme
Détention par les administrateurs d'un nombre relativement significatif d'actions au regard des jetons de présence perçus (utilisation le cas échéant des jetons de présence pour acquérir des actions)	Les statuts (art. 16) et le Règlement intérieur (art. 1-5) prévoient que chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 1 action	Considéré comme non conforme
Nomination d'administrateurs indépendants : ■ 1/3 dans les sociétés contrôlées	Au 27 avril 2017, 9 administrateurs indépendants sur un total de 11 administrateurs (hors administrateur représentant les salariés), soit une proportion de 82 %	Conforme
Existence d'un Comité des Comptes	Oui Existence d'un Comité d'Audit	
Composé de 2/3 d'administrateurs indépendants	4 membres non dirigeants mandataires sociaux dont 3 considérés indépendants	Conforme
Ne comprendre aucun dirigeant mandataire social	Oui	
Existence d'un Comité des Nominations et des Rémunérations	Oui	
Composé majoritairement d'administrateurs indépendants	4 membres dont 4 indépendants	Conforme
Présidé par un administrateur indépendant	Oui	
Déontologie de l'administrateur – obligations auxquelles l'administrateur est tenu	Règlement intérieur du CA	Conforme
Évaluation du Conseil	Évaluation annuelle et évaluation formalisée tous les 3 ans	
Débat annuel		
Évaluation formalisée tous les 3 ans		Conforme
Information aux actionnaires dans le rapport annuel + suites données		
Représentation des salariés au CA :	Oui	
■ désignation d'un ou plusieurs administrateurs parmi les actionnaires salariés dès lors que la participation des salariés dépasse le seuil des 3 %	ORPEA ne connaît pas précisément le nombre d'actions détenu par ses salariés car absence de plan épargne Groupe	
■ désignation au plus tard avant fin 2014 d'un (ou deux) administrateurs représentant les salariés dans une société qui emploie à la clôture de deux exercices consécutifs au moins 5 000 salariés permanents dans la Société et ses filiales françaises ou au moins 10 000 salariés permanents dans la Société et ses filiales françaises et étrangères	Oui Application de la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi Nomination d'un administrateur représentant les salariés au Conseil d'Administration	Conforme

Règle de gouvernance	Application de la règle par ORPEA	Conformité
Jetons de présence : part variable prépondérante pour tenir compte de l'assiduité des administrateurs aux séances du CA et Comités	Une part variable est versée en fonction de l'assiduité aux réunions	Conforme
Cessation du contrat de travail en cas de mandat social	Cessation des contrats de travail de MM. Le Masne (DG) et Brdenk (DGD) depuis 2013	Conforme
Rémunération des dirigeants mandataires sociaux - Présentation standardisée des rémunérations sous forme de tableaux	Présentation standardisée des rémunérations (tableaux préconisés par AMF et AFEP-MEDEF)	Conforme
Critères précis pour déterminer la part variable des dirigeants mandataires sociaux	Part variable pour les DG et DGD La relation entre la partie variable et la partie fixe est claire ; elle consiste en un % maximum de la partie fixe	Conforme
Éléments de rémunération autres que salaire et jetons de présence	Concernant M. Marian (Président) : pas de régime de retraite complémentaire spécifique, aucune option, ni action gratuite, ni action de performance, aucun engagement ou indemnité de départ Concernant les DG et DGD : pas de régime de retraite complémentaire spécifique Concernant les DG et DGD : engagement et indemnité de départ et attribution gratuite d'actions comme suit : ■ Indemnité de départ en cas de cessation de leur fonction de mandataire dirigeant social qui correspond à 24 mois de rémunération brute fixe et variable (multiple d'une moyenne mensuelle des rémunérations dues et versées au titre des deux derniers exercices écoulés), soumise à des conditions de performance (conforme avec AFEP-MEDEF). Le Conseil d'Administration a estimé que compte tenu leur ancienneté dans le Groupe et de leur contribution personnelle à son développement, cette indemnité serait versée en cas de départ contraint ou de changement de contrôle. ■ Attribution gratuite au DG et au DGD de 13 000 actions ORPEA chacun, sous réserve des conditions de présence et de performance liée au chiffre d'affaires et à l'EBITDA, avec obligation de conserver au moins 25 % des actions octroyées jusqu'à la fin du mandat. Le Conseil d'Administration, a estimé que, compte tenu notamment de leur contribution majeure dans le développement du Groupe, la condition de présence dans la Société ou le Groupe applicable pour l'attribution de ce premier plan d'attribution d'actions gratuite, sera réputée satisfaite en cas de départ contraint ou de départ suite à un changement de contrôle.	Conforme Conforme Non conforme avec AFEP-MEDEF qui prévoit une indemnisation qu'en cas de départ contraint, et lié à un changement de contrôle ou de stratégie Conforme avec le Code AFEP-MEDEF l'attribution gratuite d'actions prévoyant des conditions de performance et l'obligation de conserver un nombre significatif d'actions jusqu'à la fin de leurs fonctions ; ladite attribution n'ayant pas eu lieu au moment de leur départ puisqu'ils sont toujours en fonction
Limitation à cinq du nombre de mandats d'administrateurs dans des sociétés cotées en incluant les sociétés étrangères	Cf. Liste des mandats en section 3.1.2 « Composition du Conseil d'Administration » du présent rapport	Conforme
Consultation des actionnaires sur la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux	Consultation depuis l'AGO de 2014	Conforme

**3.1.9 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2016 PAR
LES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LE TITRE ORPEA (ARTICLE 223-26
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)**

Néant.